



Ville de Fribourg

Budget 2022



TABLE DES MATIERES

Composition du Conseil communal et du Conseil général	3
Message sur le budget.....	5
Budget de fonctionnement par Services	
Récapitulatif	65
Administration générale	67
Finances	71
Enfance, écoles et cohésion sociale	75
Police locale et mobilité.....	85
Génie civil, environnement et énergie.....	91
Urbanisme et architecture	105
Informatique	113
Culture	115
Sports	119
Aide sociale.....	125
Curatelles d'adultes.....	127
Ressources humaines	129
Service juridique	131
Agglomération	133
Classification par natures.....	135
Synthèse des investissements.....	145
Données RH.....	147

CONSEIL COMMUNAL

M. STEIERT Thierry, Syndic

Elu en 2011

	<i>Elu(e)s</i>		<i>Elu(e)s</i>
M. DIETRICH Laurent, Vice-Syndic	2011	Mme BURGNER WOEFFRAY Andrea, Conseillère communale	2016
M. NOBS Pierre-Olivier, Conseiller communal	2016	Mme BALLMER Mirjam, Conseillère communale	2021

CONSEIL GENERAL

(état au 26 octobre 2021)

	<i>Groupe/Parti</i>		<i>Groupe/Parti</i>		<i>Groupe/Parti</i>
M. Aebischer David	PLR	Mme Giller-Zbinden Marie	UDC	Mme Piller Nadège	PS
M. Altermatt Bernhard	Le Centre/PVL	Mme Goy Camille	Vert-e-s	Mme Rachmuth Vera	Vert-e-s
Mme Baechler Amélie	Vert-e-s	Mme Graden Lise-Marie	PS	M. Ragusa Francesco	Vert-e-s
Mme Bassil Rana	PS	Mme Grady Véronique	PLR	Mme Revaz Caroline	Le Centre/PVL
M. Berisha Ibrahim	PS	M. Jelk Guy-Noël	PS	Mme Rey-Baeriswyl Marie-Claire	CG-PCS
Mme Boggian Stefania	Vert-e-s	Mme Jordan Marine	PS	Mme Roelli Claire	PS
M. Bourgarel Gilles	Vert-e-s	M. Jordan Jean-Samuel	PS	Mme Rustemi Ilire	PS
Mme Butty Revaz Anne	Le Centre/PVL	M. Jordan Simon	CG-PCS	M. Rugo Claudio	PA
Mme Cardoso de Matos-Berger Denis	PS	Mme Jungo Adeline	PS	M. Sacerdoti Alexandre	Le Centre/PVL
M. Casazza Raphaël	PLR	Mme Khamel Seewer Naïma	PS	Mme Salina Adrienne	PLR
Mme Cattaneo-Python A.-Elisabeth	Le Centre/PVL	M. Kilchenmann Emmanuel	UDC	Mme Schaller Alicia	Vert-e-s
Mme Cattin Kuster Josée	Vert-e-s	Mme Kohler Valérie	Le Centre/PVL	M. Schenker Claude	Le Centre/PVL
Mme Chopard Caroline	Vert-e-s	M. Krienbühl David	PLR	Mme Sob Isabelle	Le Centre/PVL
M. Collaud Gérald	CG-PCS	Mme Mauron Valentine	Vert-e-s	Mme Tognola Giulia	Vert-e-s
M. Collaud Oliver	Vert-e-s	Mme Mendez Monica	Vert-e-s	M. Uldry José	UDC
M. de Reyff Charles	Le Centre/PVL	Mme Menétrey Fabienne	Vert-e-s	M. Vacher Jean-Thomas	Le Centre/PVL
Mme Delaloye Sophie	PS	Mme Mosoba Immaculée	PS	M. Vonlanthen Marc	PS
Mme Delarze Fanny	PS	M. Moussa Elias	PS	Mme Vonlanthen Mathilde	Vert-e-s
M. Dietrich Benoît	PS	M. Murith Simon	Le Centre/PVL	M. Vuilleumier Julien	Vert-e-s
Mme Etter Fabienne	Le Centre/PVL	Mme Nobs Elisa	CG-PCS	Mme Wattendorff Lea	Vert-e-s
M. Fessler Raphaël	Le Centre/PVL	Mme Noll Bettina	Vert-e-s	M. Wicht Pascal	UDC
Mme Fontes Martins Ana Teresa	Le Centre/PVL	M. Page Maurice	CG-PCS	Mme Wicky Collaud Chantal	CG-PCS
Mme Galley Liliane	Vert-e-s	M. Papaux David	UDC	M. Woeffray Laurent	PS
Mme Gerber Sonja	PS	M. Parpan Mario	CG-PCS	M. Wolhauser Jean-Pierre	PLR
M. Gex Jean-Noël	PLR	M. Pellaux Jean-Marie	Vert-e-s	Mme Zainal Chloé	Vert-e-s
Mme Gex Océane	PLR	M. Perritaz Pierre-Alain	PS	M. Zurich Simon	PS
M. Giller Christophe	UDC	Mme Piller Elsa	PS		

Table des matières

CHAPITRE I	Introduction	6
CHAPITRE II	Résumé	6
CHAPITRE III	Analyse des rubriques par nature	8
A. Charges	8	
B. Recettes	10	
C. Compte de résultats sur trois niveaux.....	11	
CHAPITRE IV	Evolution des recettes générales selon la classification administrative.....	12
A. Evolution des recettes fiscales.....	12	
1. Introduction.....	12	
B. Examen de détail des principales recettes fiscales.....	13	
1. Personnes physiques	13	
a) Impôt sur le revenu	13	
b) Impôt sur la fortune	14	
2. Personnes morales.....	15	
a) Impôt sur le bénéfice	15	
b) Impôt sur le capital.....	16	
3. Autres impôts et taxes	17	
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source.....	17	
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services	17	
1. Administration générale	17	
2. Finances	17	
3. Enfance, écoles et cohésion sociale.....	18	
4. Police locale et mobilité	18	
5. Génie civil, environnement et énergie.....	19	
6. Aide sociale.....	19	
7. Curatelles d'adultes	20	
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services	20	
1. Administration générale	20	
2. Finances	21	
3. Enfance, écoles et cohésion sociale.....	21	

4. Génie civil, environnement et énergie	23
5. Urbanisme et architecture	24
6. Informatique	24
7. Sports.....	24
8. Aide sociale	25
9. Ressources humaines	25
10. Agglomération	26
CHAPITRE V Politique du personnel	26
A. Effectif du personnel et dotation	26
1. Dotation du personnel.....	27
2. Postes nouveaux ou à confirmer.....	27
3. Réductions ou suppressions de postes	30
4. Transfert de postes ou de dotation.....	31
5. Modifications temporaires	31
6. Dotation.....	31
7. Stagiaires et apprenti-es.....	31
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel	31
1. Indexation	31
2. Evolution des charges du personnel.....	31
CHAPITRE VI Situation financière de la Commune	32
CHAPITRE VII Budget des investissements	33
A. Explications détaillées des investissements	33
1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I).....	33
2. Investissements à voter lors du budget 2022 (Catégorie II)	34
3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III).....	59
B. Capacité d'investissement et charges financières	59
1. Capacité d'investir	59
2. Financement des investissements	59
3. Charges financières.....	59
CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale.....	60
A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2022	60

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 2 novembre 2021)

9 – 2021-2026: Budget 2022 de la Ville de Fribourg

CHAPITRE I Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des charges :	CHF	285'225'798.08
Total des revenus :	CHF	282'138'975.58
Résultat (excédent de charges) :	CHF	3'086'822.50

Le budget 2022 est déficitaire de CHF 3.1 mio, ce qui représente 1.2% du total des charges de CHF 252.6 mio (imputations internes de CHF 32.6 mio déduites). Il se détériore de CHF 0.2 mio par rapport au budget 2021 (soit 0.1% du total des charges sans les imputations internes) et il est négatif pour la seconde fois consécutive depuis 2014. Il faut noter que la pandémie de COVID-19 a encore une influence sur ce résultat mais ce sont surtout les charges liées qui augmentent de manière importante. Toutefois, le Conseil communal souhaite maintenir les prestations existantes.

Le budget 2022 se fait pour la deuxième fois sous le régime MCH2 suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la LFCo. La réévaluation du patrimoine (financier et administratif) finalisée ce printemps a conduit à des modifications supplémentaires avec impact sur le bilan et le compte de résultat (via le prélèvement sur la réserve de réévaluation).

CHAPITRE II Résumé

Le budget 2022, par rapport au budget de l'année précédente, est marqué par les éléments principaux suivants :

- Les **revenus fiscaux** augmentent de CHF 4.0 mio, principalement en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (CHF 3.6 mio) et sur le capital (CHF 1.4 mio), une bonne partie des entreprises montrant des signes d'adaptation à la situation sanitaire. Les estimations de baisse dues à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises figurent déjà dans les chiffres depuis 2020. Au niveau des personnes physiques, la diminution de l'impôt à la source (CHF 2.5 mio) est partiellement compensée par celui de l'impôt sur le revenu (CHF 2.2 mio). En effet, le changement législatif qui permettra à une partie des imposés à la source de remplir une déclaration et de bénéficier de déductions est à l'origine de cette permutation. A noter que certains risques liés à la structure des contribuables se sont réalisés en 2021 (départs), avec un impact annuel pérenne de plus de CHF 2.6 mio.
- Les **charges de personnel** augmentent de CHF 2.7 mio. Cette rubrique est touchée par les éléments suivants : la progression salariale usuelle (paliers) pour CHF 0.6 mio, des gains de mutation pour un montant de CHF -0.3 mio, et finalement une augmentation nette réelle de CHF 2.4 mio en terme d'effectifs, dont CHF 0.4 mio est ou sera refinancée ou activée sur des investissements votés par le Conseil général.
- Les **biens, services et autres charges d'exploitation**, diminuent de CHF 0.6 mio au total sur de nombreuses lignes, avec des écarts positifs et négatifs de moins de CHF 0.3 mio par rubrique.
- Le calcul et la comptabilisation des **amortissements du patrimoine administratif** (CHF -1.5 mio) font suite à la réévaluation de tout le patrimoine administratif de la Ville de Fribourg selon les règles de la nouvelle loi sur les finances communales et des modifications de planification des investissements.
- Une **attribution aux fonds et financements spéciaux** supplémentaire de CHF 1.2 mio est prévue au budget 2022, dû au rééquilibrage du compte de la STEP. Un **prélèvement sur fonds et financements spéciaux** est prévu à hauteur de CHF 0.3 mio afin de dissoudre le fonds de secours du personnel. Le

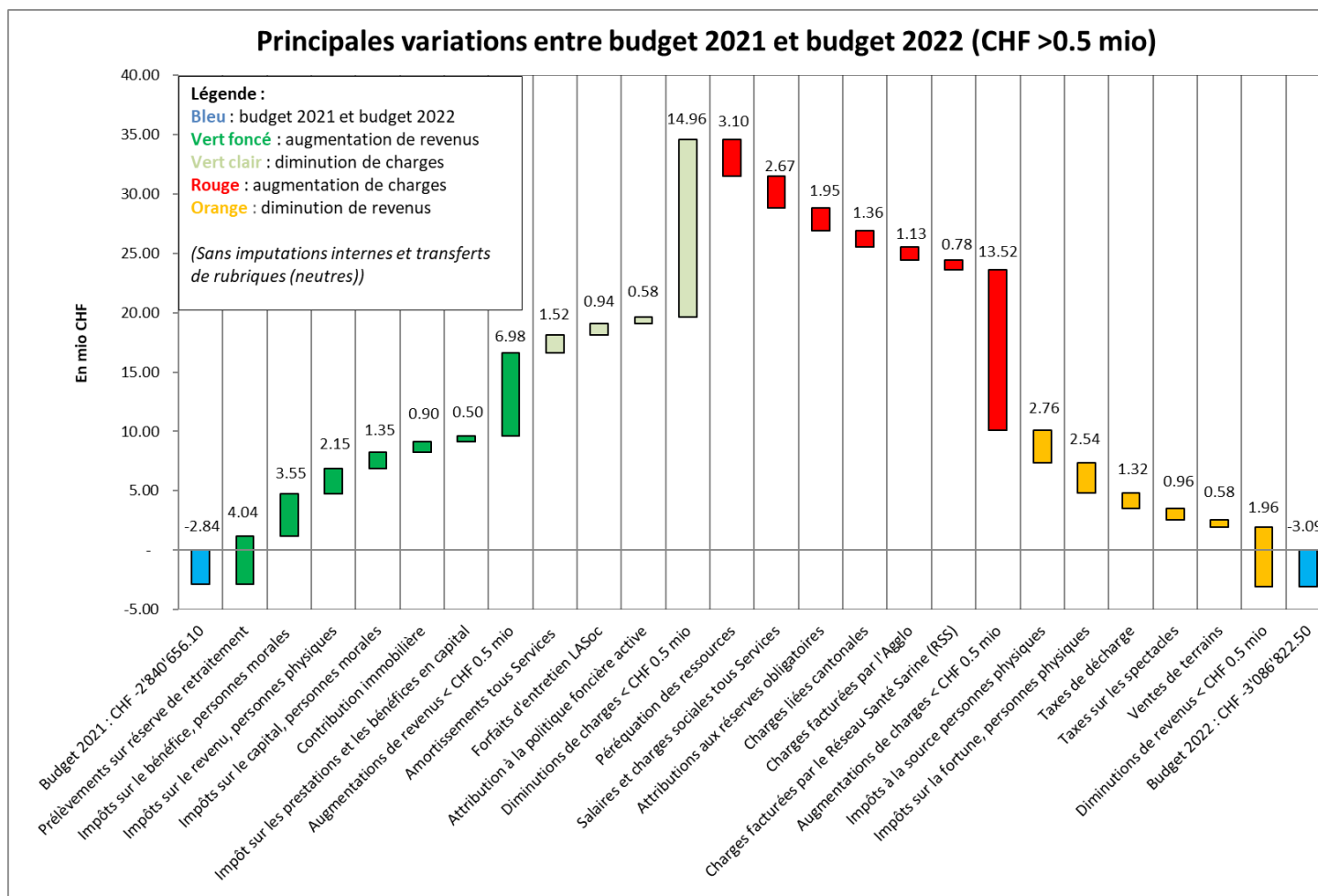
prélèvement sur le fonds PF17 (CHF 6.0 mio) est identique à celui du budget 2021, il ne génère donc pas d'écart. La participation communale aux mesures compensatoires de la CPPEF sera neutralisée par le prélèvement, à hauteur équivalente, sur la provision dédiée.

- Les **charges de transfert**, hors mesures CPPEF citées, verront une augmentation de CHF 5.1 mio (au budget 2021 : CHF +7.4 mio), dont CHF 3.1 mio au titre de la péréquation des ressources et CHF 1.1 mio pour l'Agglo. Une augmentation de CHF 0.6 mio est à mettre à la charge de la hausse de la facture pour le trafic

régional, alors que le solde se répartit dans divers postes touchant majoritairement le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale et celui de l'Aide sociale.

- Les **revenus de transfert** diminuent de CHF 0.7 mio principalement en raison de la diminution de taxes de décharge facturées.

Le graphique suivant montre les écarts supérieurs à CHF 0.5 mio entre le budget 2021 et celui de 2022 (hors imputations internes et opérations neutres) :

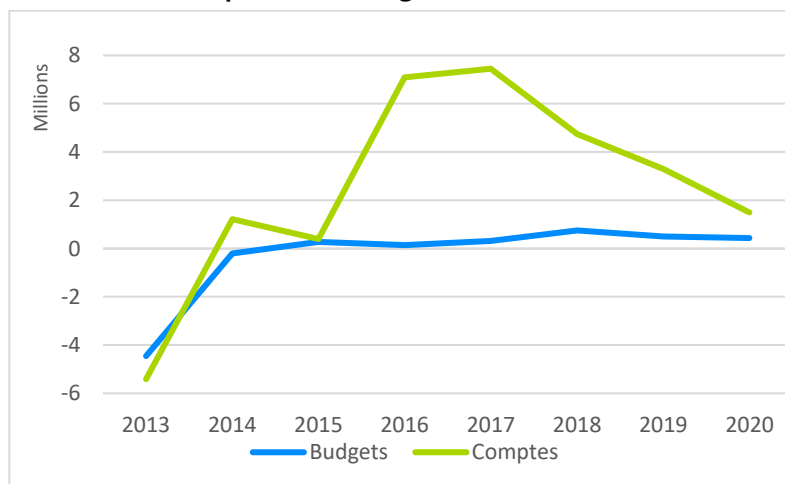


La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2013 à 2022 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18	389'053.25	0.17
2016	139'219.00	0.06	7'094'605.90	3.11
2017	318'097.90	0.15	7'450'164.86	3.34
2018	748'689.90	0.29	4'738'179.14	2.02
2019	493'471.85	0.21	3'298'603.38	1.37
2020	433'289.10	0.19	1'495'706.90	0.63
2021	-2'840'656.10	-1.17		
2022	-3'086'822.50	-1.24		
Cumul			20'261'209.41	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, les comptes des sept dernières années, suite à des budgets proches de l'équilibre, sont bénéficiaires.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes et les budgets de 2013 à 2020



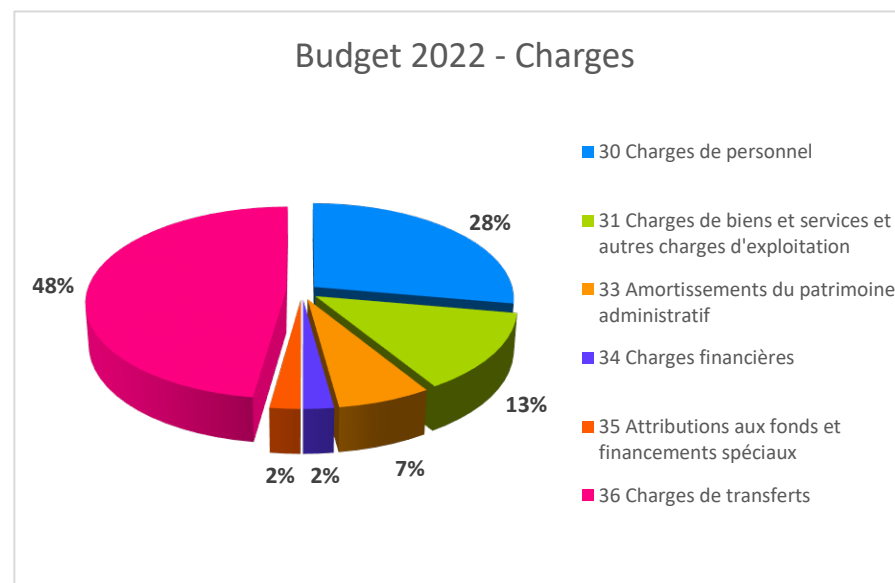
CHAPITRE III

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget, est présentée.

A. Charges

Les charges du budget 2022, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2022 à CHF 252.6 mio, contre CHF 242.0 mio au budget 2021, ce qui représente une augmentation de 4.4%.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	70'151'733	67'485'044	2'666'689	4.0
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'707'522	34'267'181	-559'659	-1.6
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'950'235	18'469'685	-1'519'450	-8.2
34	Charges financières	5'546'967	5'926'176	-379'208	-6.4
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'521'048	4'299'102	1'221'947	28.4
36	Charges de transferts	120'724'208	111'566'946	9'157'262	8.2
Total sans les imputations internes		252'601'714	242'014'134	10'587'580	4.4

Les **charges du personnel** (rubrique 30) augmentent de CHF 2.7 mio (+4.0%). Cette rubrique, après avoir été marquée par des modifications importantes en 2020 (transfert des employés de la STEP à SINEF SA, coûts du nouveau système salarial, augmentation de la part employeur des cotisations à la CPPVF et augmentation des cotisations SUVA pour les accidents professionnels et non professionnels), est touchée par les éléments suivants : la progression salariale usuelle (paliers) pour CHF 0.6 mio, des gains de mutation (des employés en fin de carrière se font remplacer par des collaborateurs plus jeunes qui perçoivent un salaire moins élevé) pour un montant de CHF -0.3 mio, et finalement une augmentation nette réelle de CHF 2.4 mio en terme d'effectifs, mais dont une partie (CHF 0.4 mio) est ou sera refinancée ou activée sur des investissements votés par le Conseil général. A noter qu'en présence d'une inflation légèrement négative (-0.2% au 30.09.2021) depuis la dernière adaptation au renchérissement (en 2011), le budget n'intègre aucune adaptation des salaires nominaux.

La dotation du personnel passe de 565.5 EPT dans le budget 2021 à 592.0 EPT dans le budget 2022, soit une différence de 26.5 EPT. Les mouvements de personnel sont expliqués en détail dans le chapitre V. Les postes à repourvoir n'entraîneront pas d'augmentation de la masse salariale (gains de mutation entre collaborateurs jeunes remplaçant les collaborateurs âgés).

Les charges de la rubrique 31 « **Biens, services et autres charges d'exploitation** », diminuent de CHF 0.6 mio. Une augmentation est à relever dans le cadre de la maintenance informatique (CHF 0.3 mio), d'études et projets d'urbanisme (CHF 0.2 mio), d'achat de denrées alimentaires pour les AES (CHF 0.2 mio) des projets de développement durable (CHF 0.2 mio) et de 156 positions totalisant CHF 2.3 mio. Les diminutions principales viennent de l'entretien de terrains (CHF -0.2 mio), de la renonciation à budgéter l'achat de terrains (CHF -0.2 mio), et de multiples positions (153) totalisant une économie de CHF 3.4 mio.

Les charges de la rubrique 33 « **Amortissements du patrimoine administratif** » diminuent de CHF 1.5 mio (-8.2%). Ils ont été recalculés à la baisse suite à la finalisation de la réévaluation de tout le patrimoine financier (des transferts entre les deux rubriques ont eu lieu après la réévaluation du patrimoine administratif fait l'an dernier) de la Ville de Fribourg selon les règles de la LFCo, qui prévoient un retraitement de tous les objets d'investissement des 20 dernières années. Une réserve de réévaluation a été créée au passif du bilan au 1^{er} janvier 2021, qui sera dissoute linéairement durant 10 ans pour neutraliser les amortissements supplémentaires générés par le retraitement, pour un montant de CHF 4.0 mio. Les amortissements augmentent au gré de l'activation des investissements mis en service.

Les montants de la rubrique 34 « **Charges financières** » diminuent de CHF 0.4 mio (-6.4%) en raison des charges d'entretien des immeubles du patrimoine financier en baisse.

En ce qui concerne les **attributions aux fonds et financements spéciaux** (rubrique 35), l'écart de CHF 1.2 mio représente pour sa majeure partie le rééquilibrage du compte de la STEP. En outre, l'attribution du produit de la vente du bâtiment Vuille (route du Jura) à la réserve de politique foncière active ne concernait que l'année 2021 (CHF 0.6 mio), elle a donc disparu.

En résumé, la rubrique 35 est constituée des montants suivants :

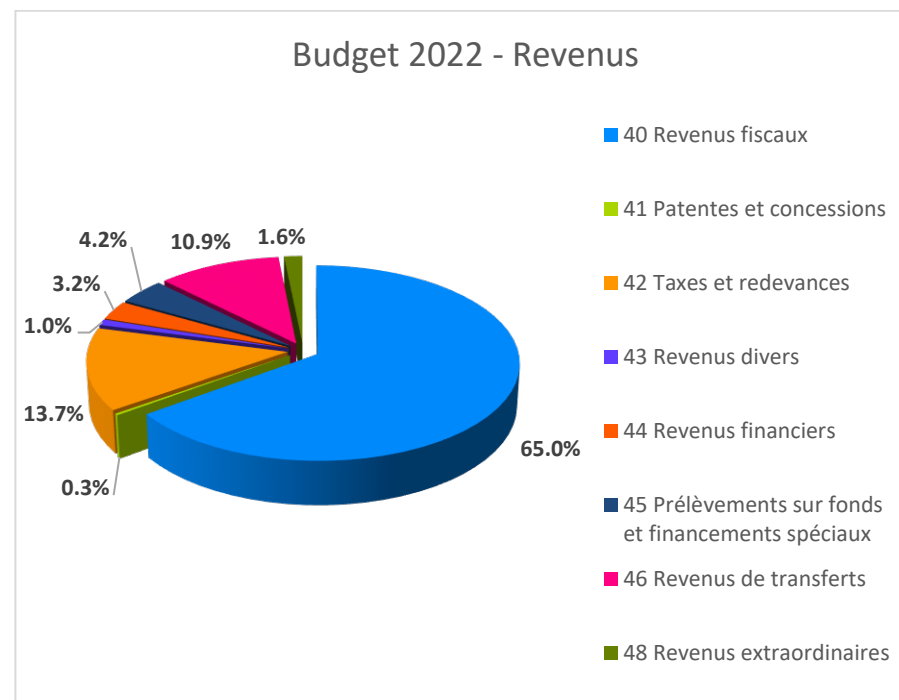
Attributions aux réserves

310.3510.00	Attribution à la réserve - CO du Belluard	50'530.70
311.3510.00	Attribution à la réserve - CO de Jolimont	177'217.90
312.3510.00	Attribution à la réserve - DOSF	448'434.80
531.3510.00	Attribution à la réserve - Décharge de Châtillon	252'000.00
532.3510.00	Attribution à la réserve - Traitement et évacuation des eaux	4'592'864.95
		5'521'048.35

Dans la rubrique 36 « **Charges de transferts** » se trouvent toutes les charges venant du Canton ou des associations de communes, les assurances sociales, les subventions versées à des tiers ainsi que les charges de péréquation financière. Cette rubrique voit une forte augmentation de CHF 9.2 mio (2021 : augmentation également substantielle de CHF 7.4 mio), dont CHF 3.1 au titre de la péréquation des ressources, dont la base de calcul prend en compte les recettes fiscales de 2017 à 2019, c'est-à-dire dès 2022 la totalité de la forte hausse en comparaison intercommunale des recettes fiscales des entreprises de la Ville dès 2017. Une augmentation de CHF 1.1 mio est à mettre à la charge de la hausse de la facture de l'Agglo, CHF 0.6 mio pour le trafic régional (2021 : CHF 0.4 mio), CHF 0.3 mio au domaine des écoles (subventions aux crèches). Dernier effet, la participation communale aux mesures compensatoires de la CPPEF de CHF 4.1 mio sera neutralisée par le prélèvement, à hauteur équivalente, sur la provision dédiée.

B. Recettes

La répartition des recettes, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu pour 2022 une augmentation des recettes générales à CHF 249.5 mio contre CHF 239.2 mio au budget 2021 (+4.3%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	162'215'000	158'255'000	3'960'000	2.5
41	Patentes et concessions	730'500	682'000	48'500	7.1
42	Taxes et redevances	34'242'628	35'610'725	-1'368'098	-3.8
43	Revenus divers	2'457'783	2'234'951	222'832	10.0
44	Revenus financiers	7'927'745	8'101'070	-173'325	-2.1
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	10'579'411	6'254'000	4'325'411	69.2
46	Revenus de transferts	27'321'825	28'035'731	-713'907	-2.5
48	Revenus extraordinaires	4'040'000		4'040'000	100.0
Total sans imputations internes		249'514'891	239'173'477	10'341'414	4.3

Les revenus fiscaux augmentent de CHF 4.0 mio, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice (CHF 3.6 mio) et sur le capital (CHF 1.4 mio), une bonne partie des entreprises montrant des signes d'adaptation à la situation sanitaire. Au niveau des personnes physiques, la diminution de l'impôt à la source (CHF 2.5 mio) est partiellement compensée par celui de l'impôt sur le revenu (CHF 2.2 mio). En effet, le changement législatif qui permettra à une partie des imposés à la source de remplir une déclaration et de bénéficier de déductions est à l'origine de cette permutation. A noter que certains risques liés à la structure des contribuables se sont réalisés en 2021 (départs), avec un impact annuel pérenne de plus de CHF 2.6 mio. De plus amples informations se trouvent dans le chapitre consacré.

Alors que la rubrique 41 « **Patentes et concessions** » ne présente pratiquement aucune modification par rapport au dernier budget, la rubrique 42 « **Taxes et redevances** » diminue de CHF 1.4 mio (-3.8%), en raison principalement d'une diminution des taxes de décharge pour CHF 1.3 mio, de l'abrogation du règlement

de la taxe sur les spectacles (CHF -1.0 mio) et des taxes de police (CHF -0.4 mio). Une compensation se fait par un remboursement plus élevé de contributions des parents dans le cadre des frais des AES (CHF +0.4 mio) et d'autres éléments de moindre importance totalisant CHF 0.9 mio.

Les rubriques de revenus 43 et 44 ont peu évolué entre les deux périodes. A noter que la rubrique 44 « **Revenus financiers** » contenait en 2021 le produit de la vente du bâtiment Vuille (route du Jura 45), réattribué au fonds de politique foncière active (PFA).

Un **prélèvement sur fonds et financements spéciaux** (rubrique 45) est prévu à hauteur de CHF 6.0 mio sur la provision PF 17 (inchangé par rapport au budget 2021) et pour CHF 4.1 mio afin de neutraliser la facture annoncée pour 2022 des mesures compensatoires de la CPPEF. Le solde est composé de divers petits mouvements liés aux réserves obligatoires.

Les **revenus de transfert** (rubrique 46) diminuent de CHF 0.7 mio principalement en raison des remboursements d'aide sociale (CHF -0.6 mio).

Revenus extraordinaires (rubrique 48, CHF +4.0 mio) : Après redéfinition des règles de répartition entre patrimoine financier et patrimoine administratif, approuvé par le SCom courant 2021, la réévaluation finale du patrimoine administratif génère un écart total de CHF 40.4 mio (valeur MCH2 supérieure à MCH1), qui est à mettre dans la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Ce montant sera dissout linéairement sur 10 ans pour compenser l'augmentation des amortissements. A noter que les amortissements effectifs suivront eux l'amortissement légal au-delà des 10 ans. Entre 2021 et 2030, le compte de résultat sera donc « artificiellement » plus positif, grâce à la dissolution de la réserve, et ce plus que proportionnellement aux amortissements engendrés par la réévaluation.

C. Compte de résultats sur trois niveaux

Ci-dessous se trouve le compte détaillant le résultat par niveau. Le premier résultat provient des activités d'exploitation, le deuxième détaille le résultat opérationnel comprenant les activités de financement, alors que le troisième contient toutes les charges et les revenus extraordinaires.

COMPTE DE RESULTATS

En millions de francs	Budget 2022	Budget 2021	Ecart
30 Charges de personnel	70.2	67.5	2.7
31 Biens, services et autres charges d'exploit.	33.7	34.3	-0.6
33 Amortissement du patrimoine administratif	17.0	18.5	-1.5
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	5.5	4.3	1.2
36 Charges de transfert	120.7	111.6	9.2
38 Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0
39 Imputations internes	32.6	31.9	0.7
Charges d'exploitation	279.7	268.0	11.7
40 Revenus fiscaux	162.2	158.3	4.0
41 Patentes et concessions	0.7	0.7	0.0
42 Taxes et redevances	34.2	35.6	-1.4
43 Revenus divers	2.5	2.2	0.2
45 Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	10.6	6.3	4.3
46 Revenus de transferts	27.3	28.0	-0.7
48 Revenus extraordinaires	4.0	0.0	4.0
49 Imputations internes	32.6	31.9	0.7
Revenus d'exploitation	274.2	262.9	11.3
Résultats provenant des activités d'exploitation	-5.5	-5.0	-0.5
34 Charges financières	5.5	5.9	-0.4
44 Revenus financiers	7.9	8.1	-0.2
Résultats provenant des financements	2.4	2.2	0.2
Résultat opérationnel	-3.1	-2.8	-0.2
38 Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0
48 Revenus extraordinaires	0.0	0.0	0.0
Résultat extraordinaire	2.4	2.2	0.2
Résultat total du compte de résultats	-3.1	-2.8	-0.2

CHAPITRE IV

Evolution des recettes générales selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

1. Introduction

L'estimation des recettes fiscales pour l'année 2022 a été établie sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions (SCC) et de nombreuses prises de contact par le Service des finances de la Ville avec les entreprises les plus importantes. Les chiffres donnés par l'Etat ont été appréciés en tenant compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables et les événements uniques ou spécifiques.

Les prévisions fiscales ont été faites en tenant compte de quatre éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, les résultats des comptes, le climat économique actuel et futur ainsi que la situation spécifique liée à de grands contribuables (personnes physiques et morales).

Au moment de l'établissement du budget 2022, les résultats 2020 des personnes physiques (PP) ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'en début d'année 2022. Quant aux taxations des personnes morales (PM), l'Etat est en train de réaliser celles portant sur 2019 et 2020.

Depuis la réalisation du budget 2018, les prévisions de résultats reposent principalement sur les perspectives révisées d'un petit groupe de personnes morales. Les prévisions fiscales 2022 sont, malgré la pandémie, en légère hausse : pour les personnes physiques, en raison d'un transfert de compte (de l'impôt à la source vers l'impôt sur le revenu) ; pour les personnes morales, grâce à des résultats meilleurs que ceux des années précédentes pour certaines grandes entreprises.

Les risques liés aux personnes morales sont plus importants que ceux liés aux personnes physiques, dont l'évolution des recettes est relativement stable. En effet, des décisions peuvent être prises rapidement, notamment en termes de délocalisation. Cette dépendance forte à quelques entreprises, exacerbée dès 2020, représente une situation délicate qui ne doit pas présupposer l'opportunité d'augmentation parallèle des charges communales. L'effet de ces grands contribuables représente à lui seul plus de **75.0%** des impôts sur le bénéfice des personnes morales.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
Impôt sur la fortune	6'150'000	7'500'000	8'077'352
Impôt sur le revenu	78'150'000	76'000'000	74'455'376
Impôt à la source	4'500'000	7'000'000	7'300'308
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'900'000	1'400'000	2'072'509
Impôt sur le capital	2'250'000	900'000	3'031'187
Impôt sur le bénéfice	46'550'000	43'000'000	45'940'949
Contribution immobilière	17'500'000	16'600'000	17'653'462
Impôt sur les gains immobiliers	1'600'000	1'600'000	1'484'805
Droits de mutations immobilières	2'700'000	2'800'000	2'505'400
Impôt sur les successions	1'000'000	600'000	1'694'151
Autres impôts	1'753'000	1'785'000	1'719'952
Totaux	164'053'000	159'185'000	165'935'452

B. Examen de détail des principales recettes fiscales

1. Personnes physiques

Pour faire ses calculs, l'Etat se fonde sur la statistique fiscale 2019 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 30 juin 2021 et sur la base de l'impôt 2020 enregistré à ce jour.

a) Impôt sur le revenu

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2009 (taxations effectives arrêtées fin juin 2021, données évolutives) :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	0.773	71.11	0.93	1.3%			
2014 effectif	0.816	75.07	3.96	7.0%	722.00	11.00	1.5%
2015	0.816	76.05	0.98	1.3%	751.00	29.00	4.0%
2016	0.816	77.30	1.25	1.6%	746.90	-4.10	-0.5%
2017	0.816	77.16	-0.14	-0.2%	769.00	22.10	3.0%
2018	0.816	77.38	0.22	0.3%	790.00	21.00	2.7%
2019	0.816	78.49	1.11	1.4%	822.50	32.50	4.1%

Le rendement de l'impôt sur le revenu 2019 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de CHF 1.33 mio au rendement de l'impôt 2018. L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2022 à CHF 862.0 mio en prévoyant l'évolution suivante :

- 2019 : estimation à CHF 822.5 mio
- 2020 : + 1.2% (CHF +9.9 mio) par rapport à 2019
- 2021 : + 1.4% (CHF + 11.6 mio) par rapport à 2020
- 2022 : + 2.0% (CHF + 18.0 mio) par rapport à 2021

La population légale¹ a continué à diminuer de 158 habitants entre 2019 et 2020 (- 0.41%). A contrario, le Canton de Fribourg a subi une nouvelle augmentation de la population de 3'713 personnes (+1.15%). La diminution de population en ville de Fribourg relativise les augmentations prévues par l'Etat pour les années 2020, 2021 et 2022.

Pour l'impôt sur le revenu, la modification législative de l'impôt à la source, permettant le transfert à l'impôt ordinaire de tous les sourciers désirant faire valoir une déduction, a été pris en compte, ce qui permet une augmentation de cet impôt.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2022 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2022 :	CHF	822'500'000.00
Part communale 2019 à l'impôt cantonal 2019 :		11.9%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2022 :		
CHF	822'500'000.00 x 80.0% x 11.9%	CHF 78'170'400.00
arrondi à	CHF	78'150'000.00
Budget 2021	CHF	76'000'000.00

La Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton. Les estimations sont donc légèrement plus pessimistes que celles du Canton.

b) Impôt sur la fortune

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2009 :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%
2016	0.816	9.34	-0.04	-0.4%	82.15	-2.95	-3.5%
2017	0.816	9.66	0.28	3.0%	86.90	4.75	5.8%
2018	0.816	9.43	-0.23	-2.4%	86.80	-0.10	-0.1%
2019	0.816	9.80	0.37	3.9%	90.10	3.30	3.8%

Pour l'année 2022, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 68.7 mio (CHF 72.9 mio au budget 2021). Ce montant correspond à une diminution de plus de 23.75% par rapport à la facturation 2019.

Une modification de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que le COVID-19 viennent impacter l'impôt sur la fortune à partir de 2021. L'estimation de l'impact des modifications législatives sur l'année 2022 est importante et pèsera fortement sur les rentrées fiscales (-12.2% entre 2021 et 2022). De plus, le départ de plusieurs grands contribuables génère une importante perte fiscale.

¹ Population résidente permanente

Dès lors, pour la Ville de Fribourg, une diminution de CHF 1.35 mio est estimée pour le budget 2022. En 2021, au budget de la Ville de Fribourg était déjà planifiée une diminution de CHF 1.9 mio.

En 2019, la Ville a facturé plus de CHF 9.8 mio d'impôts sur la fortune. Depuis 2014 jusqu'à 2019, la situation est en légère augmentation. On constate néanmoins, dès 2020, une nette diminution due à la baisse du taux d'impôt, l'adaptation de la nouvelle législation ainsi qu'à la pandémie.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2022 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2022 :	CHF	69'900'000.00
Part communale 2019 à cet impôt cantonal 2019 :		11.0%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2022 :		
CHF 69'900'000.00 x 80.0% x 11.0%	CHF	6'123'240.00
	arrondi à CHF	6'150'000.00
Budget 2021	CHF	7'500'000.00

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Les facturations de l'année 2019 ont continué à progresser et ont été largement supérieures aux prévisions. Il est constaté que, sur une période de 11 ans (2009 à 2019), la facturation liée à l'impôt sur le bénéfice a été multipliée par 2.83. Une progression de 183.9% est tout simplement exceptionnelle. L'année 2020 sera également une bonne année, notamment parce que la ville de Fribourg possède sur son territoire beaucoup de sociétés à statuts et, en raison de la réforme fiscale des entreprises (PF17), ces sociétés seront imposées à un taux réduit mais sur l'ensemble de leur bénéfice. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, certaines entreprises ont subi des baisses de leurs bénéfices, ce qui affectera directement les comptes de la Ville.

La facturation effective pour l'année 2019 s'arrête à CHF 50.83 mio. Les prévisions cantonales pour l'année 2020 sont neutres.

L'évolution depuis 2009 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%
2016	0.816	22.11	1.80	8.9%	140.90	2.50	1.8%
2017	0.816	34.92	12.81	57.9%	146.40	5.50	3.9%
2018	0.816	45.78	10.86	31.1%	156.20	9.80	6.7%
2019	0.816	50.83	5.05	11.0%	168.70	12.50	8.0%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très importantes suivant les régions examinées. La diminution estimée entre 2019 et 2020 est de -15.0%. Pour la fluctuation 2020-2021, l'Etat estime une progression de 1.0% sur l'impôt sur le bénéfice. Pour l'année 2021-2022, la progression est de 3.5%. Malgré cela, l'Etat demande que chaque commune analyse ses propres contribuables afin d'être le plus précis possible dans les évaluations.

Pour la Ville de Fribourg, l'estimation de l'année 2021 s'annonce extrêmement difficile. En effet, la facturation de l'année 2018 pour les personnes morales vient de se terminer. Un intervalle de trois ans sépare les derniers chiffres connus de l'estimation des recettes fiscales 2021.

De plus, il est difficile d'estimer si le COVID-19 sera encore présent et surtout, de quelle manière il affectera les sociétés basées sur le territoire de la Ville.

La manière de calculer les recettes fiscales jusqu'en 2019 est maintenant obsolète en raison, principalement, de l'abolition des statuts particuliers. Le montant estimé

pour 2020 constitue la nouvelle base pour les estimations futures selon la méthode habituelle.

Dès lors, contact a été pris avec le Service cantonal des contributions ainsi qu'avec les plus grandes sociétés situées sur le territoire communal et leurs représentants afin d'essayer d'évaluer au plus juste les projections fiscales 2022.

Il en est ressorti les chiffres suivants :

Proposition au budget 2022 de l'impôt sur le bénéfice de la Ville :

Budget 2022 CHF 46'550'000.-

Budget 2021 CHF 43'000'000.-

Les sociétés de domicile connaissent une certaine stabilité en 2021. La plupart des sociétés conventionnelles maintiennent leurs bénéfices (sous réserve des exercices difficile pour 2020 et 2021) mais sont passées à une imposition totale de 19.9% à 13.7% suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale (PF 17). La dépendance de la Ville à quelques entreprises s'accroît considérablement et est toujours plus marquée.

b) Impôt sur le capital

Depuis 2015, l'impôt sur le capital des personnes morales progresse de manière soutenue. Plus de 10.0% en 2015, plus de 6.0% en 2016, plus de 24.0% en 2017 et finalement encore une augmentation de plus 8,2% pour 2018. Pour 2019, une certaine stagnation s'est fait ressentir. Depuis 2014, l'augmentation a été plus élevée en ville de Fribourg que dans le canton.

L'évolution depuis 2009 a été la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	0.773	4.48	0.00	0.0%			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%
2015	0.816	5.22	0.49	10.4%	25.13	0.63	2.6%
2016	0.816	5.54	0.32	6.1%	24.70	-0.43	-1.7%
2017	0.816	6.87	1.33	24.0%	28.77	4.07	16.5%
2018	0.816	7.43	0.56	8.2%	30.40	1.63	5.7%
2019	0.816	7.69	0.26	3.5%	31.20	0.80	2.6%

Pour l'année 2022, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 12.5 mio.

Il ne faut pas oublier les importantes conséquences de PF 17 sur l'impôt sur le capital depuis l'année 2020. En effet, les entreprises, dont l'impôt sur le bénéfice dépasse l'impôt sur le capital, ne payent plus l'impôt sur le capital (principe de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital). Pour cette raison, la Ville de Fribourg subit dès lors par rapport à 2019 une importante baisse de plus de 85% de l'impôt sur le capital.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2021 est la suivante :

Proposition du budget 2022 de l'impôt sur le capital de la Ville :

Budget 2022 CHF 2'250'000.-

Budget 2021 CHF 900'000.-

3. Autres impôts et taxes

a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source

Les montants des droits de mutations immobilières, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source restent toujours difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2022, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 2.7 mio et les gains immobiliers à CHF 1.6 mio. La contribution immobilière a été fixée à CHF 17.5 mio. L'impôt à la source, très difficile à estimer en raison de la modification législative permettant le transfert à l'impôt ordinaire ainsi que la crise sanitaire qui continue à influencer cet impôt est estimé à CHF 4.5 mio. Le budget 2022 de ces quatre positions est en diminution de CHF 1.7 mio à celui de 2021.

C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts négatifs hors transferts de rubriques (certains sont tout de même commentés par souci de clarté) et charges liées ainsi que d'importance de plus de CHF 50'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

1. Administration générale

ARCHIVES ET PATRIMOINE HISTORIQUE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
110.4260.00	Remboursements et participations de tiers		50'000.00	-50'000.00
113.4260.00	Remboursements et participations de tiers	50'000.00		50'000.00

Participation financière de la Bourgeoisie pour les travaux d'inventaire de sa collection patrimoniale. Dans la présentation comptable 2022, le Secteur des

archives a son propre centre des coûts et ce montant figure à la rubrique 113.4260.00.

2. Finances

IMPOTS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
210.4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale	78'150'000.00	76'000'000.00	2'150'000.00
210.4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale	6'150'000.00	7'500'000.00	-1'350'000.00
210.4002.00	Impôts à la source personnes physiques	4'500'000.00	7'000'000.00	-2'500'000.00
210.4010.00	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale	46'550'000.00	43'000'000.00	3'550'000.00
210.4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale	2'250'000.00	900'000.00	1'350'000.00
210.4022.01	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'900'000.00	1'400'000.00	500'000.00
210.4024.00	Impôt sur les successions	1'000'000.00	600'000.00	400'000.00

Voir explications dans le chapitre séparé.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
231.4411.00	Ventes de terrains	30'000.00	605'000.00	-575'000.00

Au budget 2021, la vente du bâtiment Vuille (route du Jura 45) ainsi que l'attribution de la recette au fonds PFA ont été prévus. Cette opération n'est plus reconduite en 2022. A noter que l'acheteur potentiel du bâtiment s'est, dans l'intervalle, désisté.

3. Enfance, écoles et cohésion sociale

SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.4260.02	Contributions des parents	365'625.00		365'625.00

Il s'agit des repas payés par les parents suite au projet de communalisation des repas. Ce montant prend en compte les repas servis dans les accueils, les CO et les repas libres selon le concept qui rentrera en vigueur à la rentrée scolaire 2022-2023.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
350.4260.02	Contributions des parents	1'670'000.00	1'870'000.00	-200'000.00

Une part des contributions des parents pour les repas sont transférées dans la rubrique 303.4260.02 suite au projet de communalisation des repas.

4. Police locale et mobilité

ADMINISTRATION

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
400.4120.01	Affermage des affiches	600'000.00	550'000.00	50'000.00

Le montant de la redevance a été légèrement revu à la hausse pour l'année 2022 suite à la mise à jour de l'inventaire du nombre de surfaces d'affichage concessionnées assujetties à la redevance. En effet, certaines surfaces n'avaient pas été prises en compte depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle convention avec la SGA (le 1^{er} janvier 2019), ce qui a induit quelques modifications.

POLICE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
401.4240.03	Produit des parcomètres	4'300'000.00	4'700'000.00	-400'000.00

En 2022, plusieurs chantiers ou réaménagements entraîneront une réduction du nombre de places de parc (zone piétonne Criblet/Temple/Abbé-Bovet, CAD, suppression des places au profit de pistes cyclables), raisons pour lesquelles le

montant est adapté, partant du principe que la réduction du nombre de places de parc et le changement des habitudes de mobilité (télétravail) conduiront à une baisse globale des recettes malgré l'introduction éventuelle de la vignette habitant dans le quartier du Palatinat.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
401.4240.17	Produit des stationnement P2	250'000.00		250'000.00

Il s'agit d'une estimation des recettes du nouveau parking de St-Léonard.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
401.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales	2'795'000.00	2'950'000.00	-155'000.00

En 2022, un agent sera remplacé et devra effectuer la formation ASP. De même, les agents de surveillance ont repris des tâches annexes comme la distribution du courrier et le pesage du bétail. De plus, les agents sont de plus en plus sollicités pour exercer des tâches autres que le contrôle du stationnement (circulation, enquête de stationnement et de trafic, information au public, campagnes diverses de prévention). Pour finir, la réduction du nombre de places de stationnement entraîne également une réduction du nombre d'amendes émises.

TAXES SUR LES SPECTACLES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
403.4032.02	Cinéma		380'000.00	-380'000.00
403.4032.04	Manifestations sportives		280'000.00	-280'000.00
403.4032.05	Autres spectacles		250'000.00	-250'000.00

Abrogation de la taxe sur les spectacles selon réponse à la proposition n° 24 laquelle faisait référence à l'abolition déjà pratiquée dans d'autres villes. Certains acteurs se sont engagés à répercuter cette baisse sur le prix de vente facturé au spectateur. Aucune baisse de subventions n'est toutefois prévue.

5. Génie civil, environnement et énergie

DECHETS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
530.4250.31	Remboursement-recettes papier et carton	346'500.00	44'291.00	302'209.00

L'influence du marché mondial indique un prix fortement revu à la hausse après un effondrement du prix à la tonne ces dernières années.

DECHARGE DE CHATILLON

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
531.4240.05	Taxes de décharge	3'635'500.00	4'900'000.00	-1'264'500.00
531.4240.06	Taxes de remise en état	250'000.00	550'000.00	-300'000.00
531.4600.01	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients	403'200.00	880'000.00	-476'800.00
531.4601.01	Taxe cantonale facturée aux clients	378'000.00	825'000.00	-447'000.00

Le niveau de remplissage de la décharge ne permet plus de recevoir des déchets de type D. Depuis, en conséquence, un manque à gagner financier en découle avec des incidences sur toutes les rubriques budgétaires relatives au tonnage.

TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
532.4240.07	Taxes d'épuration	3'179'600.00	3'522'000.00	-342'400.00

Le montant du revenu des taxes avait été estimé il y a quelques années en relation avec l'introduction d'une taxe de base légalement obligatoire nécessitant une révision du règlement sur les eaux usées. Actuellement, ce règlement est toujours en cours de révision. Par conséquent, le montant correspond aux montants des taxes perçues au regard des exercices précédents.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
532.4240.021	Taxes de raccordement aux égouts 2021		1'500'000.00	-1'500'000.00
532.4240.022	Taxes de raccordement aux égouts 2022	1'500'000.00		1'500'000.00

La rubrique 532.4240.021 laisse place, à montant équivalent, à la rubrique 532.4240.022.

SECTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
560.4630.00	Subventions fédérales	190'000.00		190'000.00

Estimation des montants de subventions qui seront perçus en relation avec les projets et réalisations en cours dans le domaine énergétique.

6. Aide sociale

AIDE SOCIALE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1110.4611.05	Remboursements individuels LASoc	600'000.00	750'000.00	-150'000.00

En raison du COVID-19, les remboursements individuels ont été demandés dans une moindre mesure en 2021. Cette tendance va se poursuivre en 2022, en raison de la péjoration de la situation économique des débiteurs.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1110.4611.06	Remboursements individuels prestations sociales 100% commune	60'000.00	110'000.00	-50'000.00

Les créances relatives à ce poste sont en diminution constante en raison de la fin de la prise en charge des actes de défaut de bien LAMal par les communes depuis 2012. De plus, en raison du Covid-19, les remboursements individuels ont été demandés dans une moindre mesure en 2021. Cette tendance va se poursuivre en 2022, en raison de la péjoration de la situation économique des débiteurs.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1110.4611.08	Fact. pot commun district prest. LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	450'000.00	615'000.00	-165'000.00

Afin de répartir les coûts de l'aide sociale à l'échelle des districts, la législation cantonale sur l'aide sociale institue un pot commun de district. Comme les autres services sociaux du district de la Sarine voient, dans leur ensemble, leur charge d'aide sociale augmenter et la nôtre diminuer, la Ville reçoit un montant inférieur du pot commun.

7. Curatelles d'adultes

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1200.4240.14	Honoraires décision Justice de Paix	400'000.00	50'000.00	350'000.00

Il s'agit des honoraires attribués mais qui ne peuvent pas être encaissés, soit parce que la créance est en faveur de la Ville ou que la mesure concernant la personne concernée a été levée ou transférée. Jusqu'en 2021, ce montant a toujours été estimé en fonction de ce qui pourrait être encaissé par la Ville. Cependant, la rubrique porte le montant facturé et non celui encaissé, raison pour laquelle le budget 2022 a été augmenté de manière importante. Les calculs d'un montant représentant le risque sur ces créances sont effectués dans le cadre de l'analyse globale des débiteurs au Service des finances.

D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

Seuls les écarts, hors transferts de rubriques et charges liées (même si celles-ci apparaissent parfois dans un souci de clarté), ayant un impact négatif sur le budget et d'importance de plus de CHF 50'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

1. Administration générale

CONSEIL COMMUNAL

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
100.3131.01	Projets de cohésion sociale	417'230.00	349'700.00	67'530.00

Augmentation rendue nécessaire notamment pour la mise en œuvre de la stratégie Seniors de la ville (CHF 22'000.-), pour l'organisation d'activités estivales gratuites pour la jeunesse (CHF 20'000.-), pour des projets participatifs urbains (CHF 10'000.-), pour la mise en œuvre de la stratégie harcèlement de rue (CHF 10'000.-) et pour divers autres projets dans le domaine de la cohésion sociale.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
100.3131.02	Fusion du Grand Fribourg	20'000.00	100'000.00	-80'000.00

Diminution des charges suite au résultat du vote consultatif de septembre 2021.

SECRETARIAT DE VILLE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
110.3131.06	Valorisation Vieille-Ville	165'000.00	80'000.00	85'000.00

Mise en place de la stratégie de marketing urbain de la Ville de Fribourg (y compris mandats externes) et poursuite de différents projets de valorisation de la Vieille-Ville ainsi que la préparation du projet "Fribourg, Ville du Goût 2023".

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
110.3131.10	Projets développement durable	195'000.00		195'000.00

Transfert de la rubrique depuis le Service du génie civil suite au nouveau rattachement du développement durable à l'Administration générale. Répartition suivante des principales dépenses : manifestations et sensibilisation (CHF 80'000.-), études et projets (CHF 35'000.-), développement des indicateurs de monitoring (CHF 50'000.-), frais liés à la commission (y compris jetons de présence), cotisations et publications.

ARCHIVES ET PATRIMOINE HISTORIQUE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
110.3159.01	Conservation et restauration d'archives		60'000.00	-60'000.00
113.3159.01	Conservation et restauration d'archives	60'000.00		60'000.00

Dans la présentation comptable 2022, le Secteur des archives a son propre centre de coûts et ce montant figure sous la rubrique 113.3159.01.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
110.3159.02	Conservation et restauration des oeuvres d'art		70'000.00	-70'000.00
113.3159.02	Conservation et restauration des oeuvres d'art	20'000.00		20'000.00

Dans la présentation comptable 2022, le Secteur des archives a son propre centre des coûts et ce montant figure sous la rubrique 113.3159.02.

2. Finances

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
259.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	11'337'803.00	8'232'842.00	3'104'961.00

Une augmentation de cette charge était attendue, mais elle est de CHF 1.4 mio plus élevée que ce que le Service des communes avait calculé dans ses premières estimations. Cette contribution montre que sur la période 2017 à 2019, l'évolution substantielle des revenus fiscaux de la Ville, générés par une poignée de personnes morales, a été proportionnellement largement plus importante que celle des autres communes fribourgeoises. Une nouvelle hausse est prévue en 2023.

3. Enfance, écoles et cohésion sociale

SUBSIDES ET PARTICIPATIONS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
301.3636.03	Centres d'animation socioculturelle	1'331'000.00		1'331'000.00

Ce montant est transféré de la rubrique 110.3636.03 (Centres d'animation socioculturelle) dans le cadre de la reprise du Secteur de la cohésion sociale.

Il s'agit du budget pour les quatre centres CAS. L'augmentation de CHF 202'300.- est due à la participation des CAS à la politique Seniors, aux nouvelles mesures d'animation mobile et décentralisée, à l'accompagnement des projets d'Agents Sympas, au renforcement de l'offre germanophone, et à la plus grande implication dans le programme Paysage éducatif/Pré-fleuri.

SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3105.00	Denrées alimentaires	208'125.00		208'125.00

Ce montant correspond à la marchandise pour la préparation des repas suite au projet de communalisation des repas.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	75'100.00		75'100.00

Un montant de CHF 55'100.- de la rubrique 320.3110.00 (Mobilier et appareils de bureau) et un montant de CHF 20'000.- de la rubrique 350.3110.00 (Mobilier et appareils de bureau) sont transférés dans la rubrique 303.3110.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires".

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3113.00	Matériel informatique	87'790.00		87'790.00

Un montant de CHF 62'790.- de la rubrique 320.3113.00 (Matériel informatique) est transféré dans la rubrique 303.3113.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires". Le montant de CHF 25'000.- restant correspond à une augmentation pour tout ce qui est

d'achat/réparation/renouvellement de matériel informatique pour les cycles d'orientation.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3130.00	Prestations de services de tiers	84'000.00		84'000.00

Cette rubrique reprend divers montants relatifs aux infrastructures scolaires. Toutes les prestations de services de tiers concernant les bâtiments scolaires (primaires et secondaires) ainsi que celles des accueils extrascolaires sont centralisées dans cette nouvelle rubrique.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3151.00	Entretien de machines et appareils	54'000.00		54'000.00

Un montant de CHF 30'000.- de la rubrique 320.3151.00 (Entretien de machines et appareils) est transféré dans la rubrique 303.3151.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires". Le montant de CHF 24'000.- restant correspond à une augmentation pour la gestion des contrats d'entretien dans les cycles d'orientation.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
303.3160.00	Locations	90'000.00		90'000.00

Un montant de CHF 90'000.- de la rubrique 350.3136.00 (Locations) est transféré dans la rubrique 303.3160.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires".

ECOLES PRIMAIRES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
320.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	16'100.00	71'150.00	-55'050.00

Un montant de CHF 55'100.- est transféré dans la rubrique 303.3110.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires".

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
320.3113.00	Matériel informatique		63'180.00	-63'180.00

Un montant de CHF 67'790.- est transféré dans la rubrique 303.3113.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires".

LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
325.3132.03	Institut de pédagogie curative	200'000.00	332'778.00	-132'778.00

Le calcul des budgets des subventions du SESAM (Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide) pour les services de logopédie, psychologie et psychomotricité a été totalement revu selon de nouvelles directives cantonales. Il s'agit ici du montant net (les subventions cantonales sont déduites pour les SLPP (Services de logopédie, psychologie et psychomotricité) germanophones).

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
350.3105.02	Frais de repas préparés	555'000.00	675'000.00	-120'000.00

Dès la rentrée 2022-2023, les frais de repas préparés ne seront plus imputés à cette rubrique mais à la rubrique 303.3105.00 (Denrées alimentaires).

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
350.3160.00	Locations		144'000.00	-144'000.00

Un montant de CHF 90'000.- est transféré dans la rubrique 303.3136.00 suite à la création du Secteur "Infrastructures et Gastronomie scolaires". Ce montant correspond à la location des locaux de St-Justin. Le solde représente une économie de locations.

CRECHES ET ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
351.3636.07	Crèches	6'643'900.00	6'321'000.00	322'900.00

L'enquête quadriennale sur l'évaluation des besoins de garde réalisée en 2020 relève le constat suivant : "Avec un taux moyen de remplissage de 90.5%, les crèches subventionnées offrent peu de disponibilités." Au vu de ce constat et du nombre

d'enfants figurant sur la liste d'attente centralisée, il est nécessaire de financer des places supplémentaires.

De ce fait, le Secteur de l'accueil extrafamilial a pris contact avec la structure Château des enfants afin d'augmenter les places subventionnées (+5 places).

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
351.3636.26	Groupes de jeux	50'000.00		50'000.00

Ce montant permettra de soutenir l'encouragement précoce en ville de Fribourg par le subventionnement de structures permettant la socialisation des enfants en âge préscolaire, tel que le groupe de jeux Les P'tits Amis au Schoenberg.

4. Génie civil, environnement et énergie

DECHETS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
530.3130.38	Achat sacs poubelles et sachets canins	91'000.00	40'000.00	51'000.00

L'augmentation des prix des matières premières sur le marché mondial a pour incidence une répercussion du prix par le fournisseur sur la Ville. Une étude de marché est en cours.

DECHARGE DE CHATILLON

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
531.3130.00	Prestations de services de tiers	404'000.00	553'000.00	-149'000.00
531.3510.00	Attribution à la réserve	252'000.00	550'000.00	-298'000.00
531.3600.01	Taxe fédérale pour sites contaminés	403'200.00	880'000.00	-476'800.00
531.3601.01	Taxe cantonale pour sites contaminés	378'000.00	825'000.00	-447'000.00

Le recours à des tiers sera moins important que pour l'exercice précédent, ce qui est à mettre en relation avec la diminution des volumes et de leurs taxes.

TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
532.3101.05	Produits chimiques - traitement des boues	156'300.00	207'500.00	-51'200.00
532.3101.22	Produits chimiques pour les phosphates	106'200.00		106'200.00

Ces rubriques sont à mettre directement en relation ; la somme de ces deux rubriques présente une augmentation qui s'explique par la nécessité de traiter plus assidûment les eaux usées pour éviter les effets néfastes sur le milieu récepteur qu'est le lac de Schiffen. Ce dernier a fait l'objet d'analyses du Service de l'environnement (Etat de Fribourg) qui mettent en évidence un état préoccupant.

ECONOMAT

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
550.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	219'551.00	119'000.00	100'551.00

Le montant de la rubrique concerne d'une part le renouvellement du mobilier et des appareils arrivant en fin de vie ainsi que les demandes accrues des Services pour leurs besoins respectifs.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
550.3160.00	Locations	105'000.00		105'000.00

Faute de capacité de stockage, une solution a été trouvée par la location de l'ancien hangar des TPF à Chandolan. Il s'agit d'un montant de location annuel.

SECTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
560.3140.00	Entretien des terrains	240'000.00	450'000.00	-210'000.00

Ce montant concerne les estimations de coûts pour les investigations à mettre en relation avec les sites pollués. On retrouve principalement les sites de la Pila et de l'Ancienne usine à gaz ainsi que d'autres sites en cours d'investigation.

5. Urbanisme et architecture

FACILITY MANAGEMENT

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
619.3130.00	Prestations de services de tiers	76'000.00		76'000.00

Montant destiné à remplacer le personnel en cas de maladie et en parallèle éviter le paiement d'heures supplémentaires, donnant la possibilité de mandater des entreprises externes et être réactif lors des dites absences.

EXPLOITATION

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
620.3131.00	Etudes et projets	460'000.00	200'000.00	260'000.00

En complément des montants habituellement sollicités pour des études et projets annuels, deux études spécifiques supplémentaires et une participation à un projet ont été identifiées pour 2022 : une participation à l'organisation d'un concours pour l'implantation d'une ferme urbaine aux Neigles ; l'établissement du diagnostic canopée sur la commune, et la participation aux frais d'étude cantonaux pour la couverture de l'A12 et le budget pour le projet Nature et Paysage.

6. Informatique

SERVICE INFORMATIQUE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
700.3113.00	Matériel informatique	206'300.00	148'500.00	57'800.00

L'augmentation des achats d'équipement s'explique par trois facteurs. Le premier est lié à l'engagement de nouvelles ressources dans les Services (plus de personnel). Le deuxième tient au cycle de vie du matériel du parc informatique qui a augmenté ces dernières années en nombre et en types d'équipement : PC portables, beamers, écrans de salles de réunion. Le troisième concerne la fourniture d'équipements complémentaires pour assurer la visioconférence (caméras, casques) à une partie du personnel communal.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
700.3118.01	Achat de logiciels	275'800.00	185'000.00	90'800.00

La mise en conformité des contrats de licences (évolution du nombre d'utilisateurs) et l'évolution des systèmes d'information dictée par la transformation numérique sont les deux raisons à parts égales de l'augmentation. La première cause est d'ordre contractuelle. La seconde est dictée par la recherche des Services communaux à moderniser leurs processus et à disposer d'extensions apportant des gains d'efficacité et d'efficience.

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
700.3158.01	Maintenance informatique	1'449'700.00	1'197'490.00	252'210.00

Cette rubrique est composée de trois blocs relatifs aux prestations de maintenance et de support. Le premier bloc concerne celles relatives aux infrastructures informatiques de base (socle, virtualisation, sécurité) avec une diminution d'environ CHF 15'000.-. Le deuxième bloc traite de celles relatives aux applications métier de l'ensemble des Services; plusieurs solutions et modules ont été acquis ces dernières années (GED, Police locale et stationnement, Archives, Ecoles, RH, DIGI-FR) et ces coûts apparaissent dès la mise en production, quelques mois plus tard ; à cela s'ajoutent deux éléments : le changement des modèles économiques (de CAPEX (capital expenditure) : achat et maintenance vers OPEX (operational expenditure) : location et maintenance) ; l'autre traite des solutions en mode SAAS (location, maintenance, hébergement chez le fournisseur) ; tout confondu, l'augmentation se monte à près de CHF 257'000.-. Le troisième bloc traite de la maintenance corrective et évolutive (adaptations) non prévisible ; en raison des besoins constatés aux comptes annuels précédents, la valeur a été augmentée de CHF 10'000.-.

7. Sports

SUBVENTIONS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
921.3636.27	Participations à "Idée Sport"	86'100.00		86'100.00

Le montant de CHF 59'000.- figurait déjà au budget 2021 sous la rubrique 921.3636.01 "Manifestations et promotion sportive". Pour des raisons d'ordonnancement comptables, une nouvelle rubrique, 921.3636.27 "Participation à Idéesport", a été ouverte. Par ailleurs, les activités Idéesport (Midnight Sport et

Culture, Open Sunday et MiniMove) sont appelées à se développer, dès 2022, dans d'autres quartiers que ceux de la Vignettaz et du Schönberg actuellement, en fonction des disponibilités des halles de sports. Le montant passe ainsi de CHF 59'000.- à CHF 86'100.-.

8. Aide sociale

AIDE SOCIALE

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1110.3637.08	Forfaits d'entretien LASoc	3'600'000.00	4'540'000.00	-940'000.00

Cette baisse s'explique essentiellement par le changement de système informatique du Service en janvier 2020. D'une part, certaines composantes du forfait d'entretien sont dorénavant comptabilisées dans d'autres rubriques, notamment dans la rubrique 1110.3637.05 « Prestations circonstanciées LASoc ». D'autre part, le système crédite maintenant la totalité des ressources courantes du bénéficiaire sur la rubrique « forfait d'entretien LASoc » et l'éventuel excédent sur d'autres rubriques, alors que l'ancien système répartissait les ressources au prorata dans toutes les rubriques. Ainsi, le poids relatif de cette rubrique est réduit dès l'exercice 2020. Il faut relever que cet effet n'avait pas pu être prévu lors de la préparation du budget 2021, la différence de budget à budget apparaissant ainsi entre 2021 et 2022.

CONTRIBUTIONS SELON DISPOSITIONS LEGALES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1120.3612.01	Frais immobiliers/financiers EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 16)	4'249'167.05	3'667'835.60	581'331.45

Ces chiffres sont issus des projections réalisées par le Réseau Santé de la Sarine (RSS).

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1120.3631.04	Avances pensions alimentaires (Arrêté BURAPA RSF 212.0.22)	326'660.05	201'429.40	125'230.65

Ces chiffres sont issus des projections réalisées par la Direction de la Santé et des Affaires sociales (DSAS).

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1120.3631.05	Contribution aux coûts résiduels des soins (RSF 820.6)	140'000.65	80'548.05	59'452.60

Ces chiffres sont issus des projections réalisées par le Réseau Santé de la Sarine (RSS).

AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1130.3636.20	Institutions à caractère social	472'000.00	377'000.00	95'000.00

Cette rubrique intègre de nouvelles subventions pour un total de CHF 90'000.-. La différence de CHF 5'000.- s'explique par une imprécision du budget 2021, qui omettait une part de subvention de CHF 5'000.- pour une association locale.

9. Ressources humaines

RESSOURCES HUMAINES

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1300.3101.08	Sécurité au travail : matériel et actions diverses	64'635.00	20'000.00	44'635.00

Suite à l'approbation du nouveau concept de sécurité et santé au travail (SST), l'adaptation du budget concerné est impérative afin d'assurer la mise en œuvre de la systématique élaborée (adhésion à l'organisation faîtière, formation externe, formation 1^{er} secours, utilisation des défibrillateurs et mesures de réanimations de base (AED/BLS), sensibilisation feu, achat de défibrillateurs et entretien).

PERSONNEL COMMUNAL

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1310.3064.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	226'500.00	305'345.90	-78'845.90

Pour 2022, une baisse des demandes de pont AVS (pré-retraites) est constatée.

10. Agglomération

		Budget 2022	Budget 2021	Ecart
1520.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	7'743'996.00	6'748'018.00	995'978.00
1530.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	385'203.00	314'701.00	70'502.00

La facturation de l'Agglo pour la mobilité augmente de CHF 1.0 mio. 2022 est l'année de la première grande étape de la mise en œuvre du PA3 avec des renforcements significatifs de l'offre des TPF (de plus de 15%). La rubrique « aménagement et environnement », avec une hausse de CHF 70'502.-, contient les montants supplémentaires pour l'attribution d'un mandat d'accompagnement chargé de la mise en œuvre d'une mesure du PA4 visant la création d'une boîte à outils en matière d'énergie pour les communes, ainsi que ceux pour l'organisation d'un Prix à l'Energie (CHF 10'000.-) et une étude ainsi que la mise en œuvre d'une action de sensibilisation relative à la problématique de la pollution lumineuse.

CHAPITRE V

Politique du personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la révision du Règlement du personnel (RPers) a permis d'atteindre plus de transparence et de s'adapter aux besoins du personnel en constante évolution. Cette révision a contribué à une grande amélioration de la gestion des ressources humaines, notamment par la mise en place d'outils accroissant sa responsabilisation et facilitant le dialogue avec les supérieur-e-s. Les compétences de conduite ont été renforcées et les devoirs des supérieur-e-s redéfinis. D'autre part, le nouveau système de gestion du temps et l'introduction de nouveaux congés spéciaux permettent au personnel de mieux concilier vie privée et professionnelle.

A. Effectif du personnel et dotation

Chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler. Chaque demande de création de poste fait l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, même si la croissance importante des tâches à réaliser entraîne de nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples : les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissants de la population ou du tissu économique impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement dans les Services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas lier plus de charges qu'il n'en faut.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé

implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le Service ou Secteur concerné. Pour les Services en surcharge, le renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques, notamment touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du taux de rotation, de déficit d'image et de difficultés de recrutement, etc.

1. Dotation du personnel

La présentation de la dotation du personnel de la Ville a été optimisée. En effet, certains postes, financés par des tiers, font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville mais ne concernent pas la gestion du personnel. Le personnel en charge de projets importants est engagé sur la base de contrats de droit public à durée déterminée ou indéterminée et les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets.

Afin d'illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel fait la distinction entre le personnel dans ou hors du budget de fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparaît ainsi clairement de façon séparée.

Cette façon de procéder améliore la lisibilité des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque Service. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxxx.xx. Par exemple la rubrique 609.3010.00 regroupe les salaires du personnel du Service d'urbanisme et architecture (UA), personnel dont le salaire est imputé sur les projets d'investissements.

2. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2022.

- 100% **AG Chef-fe du Secteur développement durable, marketing urbain et projets** Ce nouveau poste est nécessaire afin de pouvoir gérer les nouveaux thèmes attribués à l'Administration générale (marketing urbain et développement durable) et assister le Secrétaire de Ville dans les tâches institutionnelles ainsi que dans les dossiers/projets confiés. Il s'agira également d'assurer la fonction de suppléant du Chef de service.
- 60% **AG Spécialiste seniors** Pour la mise en œuvre obligatoire du concept Senior, un nouveau poste "Spécialiste Seniors" devra être créé à la Cohésion sociale en 2022. De plus, cette personne s'occupera également de la thématique des personnes en situation de handicap, qui pour des raisons de manque de ressources n'a pas pu être traitée jusqu'à présent.
- 80% **AG Spécialiste domaine développement durable** Ce nouveau poste permettra le déploiement du développement durable au sein de la Ville. Actuellement, seulement 0.6 EPT sont dédiés à cette thématique. Une augmentation à 1.4 EPT au total permettra un maintien des activités en cours, la création et le déploiement de la feuille de route et des outils d'analyse des politiques et projets en matière de développement durable. Ce poste permettra également d'assurer la suppléance de la Déléguée au développement durable.
- 30% **AG Spécialiste en communication** Ce pourcentage de poste est destiné à renforcer le Secteur de la communication dans ses tâches toujours plus nombreuses (notamment rédaction des rapports de gestion, accompagnement du processus du programme de législation, soutien transversal aux autres Services, etc.).
- 75% **AG Spécialiste inclusion et diversité** Suite au prolongement de la convention de collaboration entre l'Etat et la Ville dans le cadre du programme d'intégration PIF bis (2022-2023), le Secteur de la cohésion sociale a besoin d'un ou d'une spécialiste dans les questions d'inclusion et de diversité. Il s'agit d'un poste de durée déterminée sur 2 ans (droit public), financé en partie par une participation financière de l'Etat (programme PIF bis). Ce poste est nécessaire pour la mise en œuvre du

programme d'intégration de la Ville de Fribourg (PIF bis) et le déploiement de la stratégie visant à lutter contre le harcèlement de rue.

- 100% **RH Gestionnaire RH** Une personne occupe actuellement un poste de gestionnaire RH temporaire. Au vu de la charge de travail actuelle et future au sein du Service RH et en particulier au sein du Secteur administration RH et salaires, ce poste temporaire doit impérativement être pérennisé afin de garantir le bon déroulement des processus RH prioritaires liés notamment à l'établissement des salaires, aux décompte des assurances sociales, à la gestion administrative du personnel, à la gestion du temps ainsi qu'au Portail RH nouvellement déployé au sein de l'Administration communale.
- 100% **FI Chef-fe de projet** L'introduction d'un Contrôle des finances (CFI) dans l'administration communale suite à la mise en place du Système de contrôle interne (SCI) et l'élaboration de son concept de fonctionnement, basé sur les normes suisses d'audit qui sont en vigueur, nécessite la mise en place d'une cellule de deux personnes au minimum, garantissant l'indépendance requise et la validité des contrôles qui seront à effectuer. Un règlement de fonctionnement du CFI a été validé dans le courant de l'année 2021. La coordinatrice de l'implémentation du projet SCI est appelée à reprendre la conduite de la cellule et une seconde personne est à engager en tant que chef-fe de projet. Comme indiqué lors de son implantation, la responsabilité de l'utilisation du SCI (responsabilité de contenu et de mise à jour) incombe aux Services.
- 100% **EC Apprenti-e employé-e de commerce** Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale souhaite former un-e apprenti-e supplémentaire au sein de son Secteur de l'administration scolaire tant primaire que secondaire.
- 80% **EC Spécialiste (SCEPM)** Le Secteur de contact école-parents migrants a pour mission de promouvoir la rencontre et la communication entre les familles issues de la migration et le milieu scolaire et extrascolaire. L'objectif est de garantir l'égalité des chances entre les familles de la Ville de Fribourg et de favoriser le vivre-ensemble. Le Secteur joue un rôle de bureau d'information et de conseil pour les parents et l'ensemble des partenaires du monde scolaire et extrascolaire.

- 50% **EC Maître-sse d'éducation physique** Les maîtres d'éducation physique et sportive (MEPS) soutiennent les enseignants pour la pratique du sport pour les 3H à 8H alors que les élèves de 2H ont des cours de piscine avec les MEPS. Le souhait par l'engagement d'une personne supplémentaire est d'accompagner les élèves et les enseignants dès la 1H. Une collaboration avec la psychomotricité sera également favorisée pour stimuler le mouvement dès l'entrée à l'école et ainsi diminuer autant que possible les signalements en psychomotricité.
- 20% **EC Spécialiste Activités culturelles** La programmation culturelle germanophone est actuellement organisée par la Gustav Manufactur, sous mandat. Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale souhaite rapatrier cette tâche afin de garantir l'offre culturelle de la même manière pour les deux parties linguistiques. La collaboration avec la Gustav Manufactur sera maintenue au même titre qu'avec les autres prestataires. Ce pourcentage sera repris par la collaboratrice germanophone en charge de l'Ecole des P'tits artistes.
- 60% **EC Animateur-trice certifié-e (Secteur AEF)** Suite à l'augmentation des inscriptions à l'accueil de Pérolles et à l'agrandissement de celui-ci (2^{ème} étage à partir de la rentrée 2021), l'équipe de Pérolles doit être renforcée afin d'assurer le niveau de service et de sécurité, de répondre à la demande ainsi qu'aux normes d'encadrement du SEJ.
- 40% **EC Collaborateur-trice administratif-ve (Secteur AEF)** Le domaine de la petite enfance, au cœur de l'agenda politique, est en pleine croissance. L'engagement d'un 0.4 EPT, venant compléter le 0.4 obtenu au budget 2021, est essentiel pour soutenir le développement du Secteur et répondre aux attentes des parents et des professionnels mais surtout aux tâches communales.
- 80% **EC Coordinateur-trice petite enfance (Secteur AEF)** Il est nécessaire de renforcer le Secteur de l'accueil extrafamilial pour la partie préscolaire afin de répondre aux enjeux actuels et à venir. Au vu de la recrudescence de situations d'enfants à besoins particuliers, l'encouragement précoce vise à mettre en place des mesures dès le plus jeune âge pour favoriser l'égalité des chances en terme de développement et d'intégration de l'enfant et ainsi éviter des complications et coûts ultérieurs. Le ou la coordinateur-trice AEF petite enfance sera le pont entre la Ville, les structures subventionnées et les acteurs de la petite enfance.

- 100% **EC Apprenti-e (AES Pérolles)** Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale souhaite former un-e apprenti-e au sein de son Secteur AEF, soit un par accueil.
- 100% **EC Apprenti-e (AES Schönberg)** Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale souhaite former un-e apprenti-e au sein de son Secteur AEF, soit un par accueil.
- 100% **EC Apprenti-e (AES Vignettaz)** Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale souhaite former un-e apprenti-e au sein de son Secteur AEF, soit un par accueil.
- 100% **GC Spécialiste supérieur-e (Secteur de la voirie)** Dès le 1^{er} janvier 2022, l'organisation du Secteur de la voirie sera adaptée. Afin d'assurer le bon fonctionnement du Secteur, l'engagement d'un-e spécialiste supérieur-e est impératif. Cette personne sera en charge de superviser les équipes des ateliers.
- 50% **GC Collaborateur-trice scientifique climat** L'objectif de ce poste est dans un premier temps de piloter l'élaboration du plan climat communal, puis dans un second temps de coordonner son déploiement. L'engagement politique de se lancer dans un plan climat a été pris début 2021 dans le cadre de la réponse au postulat n°124. Cette personne sera engagée dans un premier temps en CDD de droit public (2 ans).
- 80% **UA Chef-fe de projet architecte** Ce poste permettra d'assumer la demande d'assainissement des bâtiments selon Stratus pour les 25 prochaines années. Ce nouveau poste de chef de projet sera financé entièrement par les investissements liés aux projets du Secteur ABAT.
- 80% **UA Chef-fe de projet H2Léo** Ce nouveau poste de chef de projet lié au projet de piscine à Saint-Léonard sera financé entièrement par les investissements liés aux projets du Secteur ABAT.
- 80% **UA Collaborateur-trice scientifique habitat et logement** La politique foncière active comprend différents champs d'action, tels que l'action foncière à proprement dit, le développement économique et la politique du logement. Un grand nombre de défis sociodémographiques, technologiques et environnementaux affecteront le monde du logement dans un proche avenir. Ils nécessiteront une adaptation de l'offre à des nouvelles conditions. C'est pourquoi le Service UA a besoin d'un-e

spécialiste avec de solides compétences en matière de logement sous tous ses aspects. Un travail transversal entre les Services communaux est indispensable.

- 80% **UA Collaborateur-trice technique supérieur-e** Jusqu'en 2020, les nouvelles installations de chauffage et le changement du système de ces dernières étaient soumises à un permis de construire. L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'énergie rend également obligatoire le remplacement de ces installations, même avec un système identique. En fonction des données de l'Inspectorat des constructions, le Secteur de la transition écologique a fait ce constat : demandes de permis enregistrées pour remplacement de chauffage 31 (2019) et 54 (2020). Partant du constat suivant, à savoir que la ville compte environ 4000 chaudières avec durée de vie de 20 ans, on peut estimer qu'il y aura environ 150 à 200 demandes de permis pour le remplacement de ces dernières les prochaines années. Il n'est pas tenu compte des autres installations devant être remplacées (PAC géothermie, électrique, etc.). Actuellement l'Inspectorat des constructions traite environ 340 demandes de permis pour les Communes de Fribourg, Givisiez et Corminboeuf. Ceci équivaut à 3 EPT. Le nombre de demandes de permis supplémentaires pour les chauffages (entre 100 et 150) nécessite donc 0.8 EPT supplémentaire.
- 50% **UA Nettoyeur-se AES Jura** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES du Jura (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 66% **UA Nettoyeur-se AES Schönberg** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES du Schönberg (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 35% **UA Nettoyeur-se AES Bourg** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES du Bourg (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).

- 50% **UA Nettoyeur-se AES Auge-Neuveville** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES de l'Auge-Neuveville (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 50% **UA Nettoyeur-se AES Pérolles** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES de Pérolles (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 50% **UA Nettoyeur-se AES Vignettaz** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES de la Vignettaz (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 50% **UA Nettoyeur-se AES Vignettaz (2)** Le résultat d'une analyse externe a démontré un manque de ressource. Ce nouveau poste permettra d'assurer les nettoyages au sein de l'AES de la Vignettaz (Rubrique fonctionnement rattachée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale - 350).
- 80% **CT Chef-fe de projet** Une collaboratrice a œuvré par différents biais au développement de la culture de la Ville, via un mandat externe en 2018 puis à travers 2 contrats de durée déterminée en 2019 puis en 2020-2021. Collaboratrice très précieuse, elle s'est rendue indispensable au bon fonctionnement du Service de la culture, dont la Promotion culturelle repose en grande partie sur des contrats de durée déterminée. Le know how se perd, et l'image de la Ville de Fribourg est écornée car l'interlocuteur-trice du Service de la culture change constamment. Ce CDD se terminant au 31.12.21, la pérennisation de ce poste est impérative afin d'assurer le suivi et la réalisation d'importants projets (la Schubertiade, la St-Nicolas, un grand projet avec Pro Helvetia, etc.). S'agissant de la transformation d'un CDD, ce nouveau poste ne génère que peu de nouvelles charges. De plus, il sera financé par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (rubrique 322.301).
- 10% **CT Collaboratrice administrative (Secteur bibliothèque)** La récente stratégie RH de MEMO répond à la vision de devenir une bibliothèque mixte (mission scolaire) pour se mettre en conformité avec la Loi scolaire et à développer ses services auprès des publics scolaires. L'augmentation du taux d'activité de 10% d'une collaboratrice de ce Secteur permettra de développer les animations auprès des classes germanophones.
- 100% **SP ouvrier-ère spécialisé-e SSSL** Davantage de tâches administratives (40% au lieu de 20% estimés initialement) sont reportées sur la responsabilité du chef d'équipe qui ne peut plus participer aux tâches d'exploitation qu'à 60% au maximum. Les horaires du personnel ont également dû être adaptés selon le RPers (la gestion des horaires du Service ainsi que les nouvelles dispositions en lien avec la mise en application des majorations induit une augmentation nécessaire d'EPT.).
- 100% **SP Gardien-ne de bains** Davantage de tâches administratives (40% au lieu de 20% estimés initialement) sont reportées sur la responsabilité du chef d'équipe qui ne peut plus participer aux tâches d'exploitation qu'à 60% au maximum. Les horaires du personnel ont également dû être adaptés selon le RPers (La gestion des horaires du Service ainsi que les nouvelles dispositions en lien avec la mise en application des majorations induit une augmentation nécessaire d'EPT.).
- 100% **AS Collaborateur-trice administratif-ve** Ce poste supplémentaire d'une durée déterminée de 2 ans (droit public) est demandé pour renforcer le Secteur administration en raison d'une augmentation des demandes d'aide sociale attendue en 2022 selon les prévisions du CSIAS due aux effets du covid-19 et à la fin probable des mesures fédérales (RHT, assurance-chômage et APG indépendants). D'autre part, le passage au dossier social numérique a pour incidence une hausse des tâches administratives. 20% de ce poste sera financé par la CCC (agence AVS). L'agence AVS a été créée en juillet 2021 et un-e collaborateur-trice du Secteur administration et comptabilité se verra cette tâche confiée.

3. Réductions ou suppressions de postes

Il n'y a eu aucune réduction ou suppression de poste en 2021.

4. Transfert de postes ou de dotation

Le Développement durable a été transféré à l'Administration générale le 1^{er} octobre 2021 (0.6 EPT); le Secteur énergie et développement durable a été rebaptisé « Secteur de la transition écologique ». Le Service des écoles est renommé le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Le Secteur de la cohésion sociale sera rattaché au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale dès le 1^{er} janvier 2022. Un nouveau Secteur « Infrastructures et Gastronomie scolaire » verra également le jour dans ce Service dès le 1^{er} janvier 2022. La structure comptable sera finalisée lorsque les derniers détails organisationnels auront été définis, ce qui n'est pas encore le cas à la clôture de la rédaction du présent Message.

5. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore des fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps (contrats de droit privé, de durée déterminée), tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

6. Dotation

La dotation du personnel, qui était de 565.5 EPT dans le budget 2021, se porte à 592.0 EPT pour le budget 2022, soit une augmentation de 26.5 EPT. Le tableau de la dotation du personnel par Services figure en annexe.

7. Stagiaires et apprenti-es

Les Services de la Ville promeuvent la formation des jeunes en créant quatre nouvelles places d'apprentissage en 2022, ce qui porte leur nombre à 23. L'apprentissage est donc fortement encouragé puisque la formation des professionnels de demain est plus importante que jamais. Au budget 2022, dix postes de stagiaire pérennes sont inscrits.

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

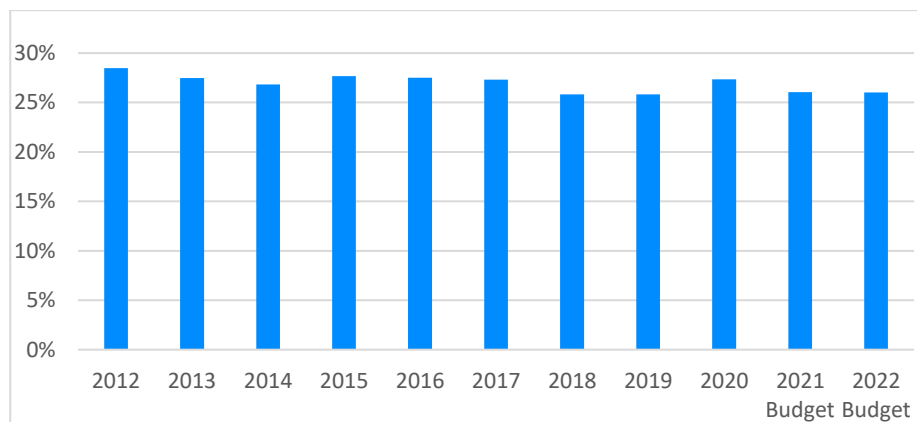
L'évolution des prix qui a eu lieu depuis la dernière adaptation lors du budget 2011 (base = indice des prix à la consommation) montre une tendance à la baisse de - 0.2%. Par conséquent, aucune indexation des salaires n'est prévue en 2021.

2. Evolution des charges du personnel

Jusqu'ici, le Conseil communal s'était donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel, limitée à 1.5% par année. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 1.0 mio pour 2022.

Les charges du personnel évoluent de CHF 67.5 mio en 2021 à CHF 70.2 mio, soit une progression de CHF 2.7 mio, au-delà de l'objectif de 1.5%. Cependant, si on considère le fait que cette progression englobe également un certain nombre de postes associés à des investissements ou financés par des tiers, cette progression est plus basse. Depuis 2020, cette rubrique contient l'augmentation de la cotisation de l'employeur pour la CPPVF et les coûts du changement du système salarial.

Les charges du personnel représentent en 2022 le 27.8% (2021 : 27.9%) des charges totales (sans les imputations internes).



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des dix dernières années.

Le tableau des EPT par Service figure en annexe de ce document.

CHAPITRE VI

Situation financière de la Commune

Le budget 2022 est déficitaire pour la deuxième fois consécutive depuis 2014. Cette situation est encore due à la situation de pandémie, mais surtout en raison de l'évolution moins importante des recettes fiscales et de l'augmentation qui était attendue, mais dans des proportions bien moindres, des charges liées, de péréquation financière notamment, ainsi que de l'augmentation constatée depuis plusieurs années des charges internes dans plusieurs Services. La politique d'activation des investissements, la gestion transparente des finances et le développement d'outils de gestion, ainsi que les futurs Plans financiers permettent désormais au Conseil communal de piloter le ménage communal de façon proactive en identifiant les risques et les incertitudes (en termes de recettes, d'évolution des charges et de rapidité de reprise) tout en tenant compte des opportunités. A noter que le niveau actuel des taux d'intérêt conforte le Conseil communal dans sa volonté d'investir de manière importante, mais son évolution reste à surveiller activement.

En fonction des données actuelles, le Plan financier 2022-2026 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années et un équilibre financier qui sera plus difficile à atteindre. Cela reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la ville sont à promouvoir. Les nouveaux indicateurs financiers fixeront de nouvelles limites à respecter.

S'ajoutent à la problématique de gestion des effets de la crise sanitaire les questions liées à l'obtention des subventions des projets d'agglomération, au projet fiscal PF 17 et ses effets sur la péréquation des ressources, à l'assainissement du site de la Pila et des falaises, aux investissements très importants prévus au Réseau Santé Sarine ainsi qu'à la maîtrise du niveau d'endettement. Tous ces éléments auront des impacts financiers importants durant les cinq à dix prochaines années. La constitution de provisions durant les cinq années passées sera d'une aide certaine pour neutraliser leurs effets sur le compte de fonctionnement.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2022 :

- ✦ la pérennisation du système de contrôle interne (SCI) et le développement du Contrôle des finances ;
- ✦ L'introduction d'une gestion électronique des dossiers (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents et processus de l'administration et à diminuer les besoins en papier ;
- ✦ L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adultes et finances, y compris la gestion des créanciers ;
- ✦ La poursuite du développement de plans directeurs dans les domaines de l'énergie, du sport, des bâtiments, des routes, de la culture ;
- ✦ La poursuite de la réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives.
- ✦ La mise en place d'un groupe de travail sur la recherche de nouvelles recettes et de pistes d'économies.

CHAPITRE VII

Budget des investissements

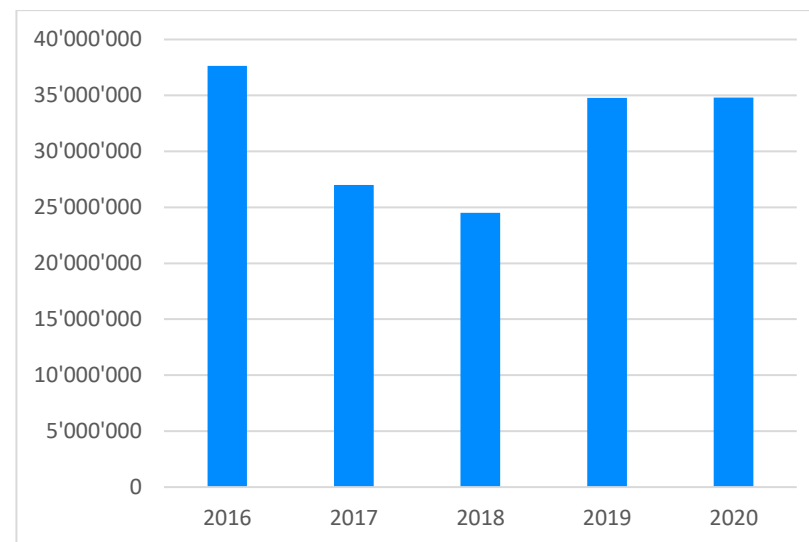
L'ensemble des dépenses brutes d'investissements communales, votées ou prévues au vote d'ici à fin 2022 et qui seront dépensées ces prochaines années, porte sur un montant de CHF 137.4 mio qui se répartit ainsi :

Solde des investissements déjà votés (Cat. I)*	CHF	77 728 160.00
Investissements à voter au budget (Cat. II)	CHF	18 129 620.00
Investissements à voter ultérieurement (Cat. III)	CHF	41 567 000.00
Total	CHF	137 424 780.00

**solde calculé par rapport aux dépenses d'investissement effectives au 30 septembre ainsi que par rapport aux dépenses estimées pour la période du 1er octobre au 31 décembre*

A titre d'information, voici les dépenses brutes annuelles d'investissements des comptes des cinq dernières années, de 2016 à 2020 :

2016	CHF	37 638 883
2017	CHF	26 987 128
2018	CHF	24 500 888
2019	CHF	34 776 430
2020	CHF	34 799 873
	CHF	158 703 202



A. Explications détaillées des investissements

1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit des soldes sur les crédits d'engagement des investissements déjà votés et encore ouverts avant la séance du Conseil général de décembre 2021. Il s'agit dès lors du solde encore ouvert sur les investissements votés hors catégorie II et III.

Les montants de la catégorie I dépendent des dépenses effectives au 30.09.2021 ainsi que de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées du 01.10.2021 jusqu'au 31.12.2021. A noter qu'avec MCH2, les investissements votés sur lesquels aucune dépense n'aura été comptabilisée durant cinq ans devront faire l'objet d'un nouveau vote du Conseil général ou être sortis du Plan financier.

2. Investissements à voter lors du budget 2022 (Catégorie II)

Liste des objets² à décider dans le cadre du présent budget :

Ecoles

300.5060.181	Renouvellement matériel informatique 2022	CHF	300'000.-
--------------	---	-----	-----------

Police locale et mobilité

401.5090.224	Achat nouveau parcomètres 2022	CHF	150'000.-
430.5010.096	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2022	CHF	200'000.-
430.5090.184	Compartimentage quartier de Gambach	CHF	324'000.-
430.5090.242	Vélostation Gare secteur Sud	CHF	350'000.-

Génie civil, environnement et énergie

520.5010.110	Entretien des chaussées et trottoirs 2022	CHF	1'100'000.-
520.5010.115	Mise en conformité Lhand des arrêts de bus 2022	CHF	1'750'000.-
520.5030.100	Passage supérieur à l'avenue du Général Guisan -E-	CHF	100'000.-
520.5030.101	Dangers naturels : assainissement falaises 2022	CHF	300'000.-
520.5030.166	Rénovation complète du mur du Gottéron -R-	CHF	100'000.-
520.5060.191	Remplacement véhicules 2022	CHF	450'000.-
530.5060.249	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2022	CHF	310'000.-
530.5060.254	Remplacement camion poubelle 2022	CHF	800'000.-

532.5032.051	Collecteurs évacuation des eaux 2022	CHF	1'500'000.-
532.5032.062	STEP: Etude renforcement des normes de rejet NH4 (Lac de Schiffenen)	CHF	120'000.-
532.5032.063	STEP: Remplacement d'installations 2022	CHF	776'000.-
560.5060.248	Assainissement éclairage halogène métal 2022	CHF	300'000.-
560.5290.042	Développement énergétique 2022	CHF	500'000.-

Urbanisme et architecture

611.5040.020	Joseph Piller : transformation intérieure complément III (ascenseur et exigence AEAI)	CHF	350'000.-
611.5040.021	Maison de Ville: transformation appt concierge (soubassement)	CHF	300'000.-
611.5040.159	Maison de justice réfection enveloppe et combles -A-	CHF	124'000.-
611.5090.191	Assainissements énergétiques : installation technique 2022	CHF	200'000.-
611.5090.211	Sécurité et normes incendies, électricité, sirènes et DI 2022	CHF	200'000.-
611.5999.056	FRI-ART réfection fenêtre et aménagement combles -A-	CHF	124'000.-
612.5040.013	CO Jolimont 1970 rénovation globale salles de classe et halle de gym -A/C-	CHF	606'000.-
612.5040.016	Ecole du Schoenberg - rénovation globale bât A-B-C -A-	CHF	174'000.-
612.5040.023	Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -A-	CHF	124'000.-
612.5040.025	Ecole Neuveville: réfection façades et toiture -A-	CHF	224'000.-
612.5040.038	Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl. Standard bât. -E-	CHF	236'000.-

² Les libellés des investissements se terminant par les lettres « A, E et R » indiquent le stade d'avancement du projet, à savoir **avant-projet**, **étude** ou **réalisation**.

612.5060.251	Ecole de l'Auge: réfection enveloppe et technique -A-	CHF	124'000.-
615.5090.231	Abris bus "kiosque Vignettaz"	CHF	100'000.-
619.5060.250	Machines et équipements de base - 2022	CHF	210'620.-
620.5010.139	Stationnement gare routière -E-	CHF	169'000.-
620.5010.150	Réaménagement de la rue de l'Hôpital -E-	CHF	503'500.-
620.5010.153	Route de l'Aurore -E-	CHF	108'500.-
620.5030.162	Plan fontaines -E-	CHF	80'000.-
620.5030.163	Restauration fontaines historiques -R-	CHF	200'000.-
620.5030.164	Passerelle provisoire Bluefactory -R-	CHF	328'500.-
620.5030.167	Réaménagement passage Cardinal -E-	CHF	447'500.-
620.5030.168	Esplanade de la Poste - E -	CHF	278'500.-
620.5040.181	Pont de Berne : études complémentaires - E-	CHF	50'000.-
620.5040.184	Remparts VdF : travaux d'entretien et d'assainissement	CHF	604'000.-
620.5290.054	Plan directeur mobilier urbain 2022 -R-	CHF	78'500.-
620.5290.060	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2022 -E-	CHF	80'000.-
620.5290.065	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2022 -E-	CHF	160'000.-
620.5290.077	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2022 -E-	CHF	160'000.-
620.5290.078	PAL révision générale : mandat juriste oppositions au PAL	CHF	160'000.-
621.5060.168	Remplacement véhicules 2022	CHF	220'000.-
621.5060.252	Remplacement machines à essence par machines électrique -R-	CHF	190'000.-
622.5030.165	Cimetière St-Léonard - Création de surfaces pour de grandes concessions -R-	CHF	175'000.-
622.5090.220	Cimetière: portiques : étude	CHF	50'000.-
623.5090.286	Remplacement voile d'ombrage thermique de 4 serres -R-	CHF	75'000.-

Informatique

700.5060.183	Fibre optique FriNet 2022 + redondance	CHF	70'000.-
700.5060.253	IN CIMP : machine de mise sous pli	CHF	85'000.-
700.5200.029	ERP : renouvellement étape I	CHF	400'000.-

Sports

911.5090.102	Guintzet : Eclairages complémentaires terrains	CHF	200'000.-
911.5090.179	Guintzet : Stockage matériel Container	CHF	50'000.-
911.5090.253	Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2022	CHF	140'000.-
911.5090.287	Guintzet - Arrosage automatique terrains no 1 et no 2	CHF	100'000.-
913.5040.011	Patinoire 2 - Assainissement du réseau d'eau sanitaire - adapt. aux normes	CHF	100'000.-
917.5040.039	Halle omnisports : étanchéité et sécurisation toiture	CHF	110'000.-
917.5060.215	Halle omnisports : Assainissement éclairage sportif	CHF	130'000.-
917.5090.177	Halle omnisports : stores obscurcissants	CHF	100'000.-

Total de la catégorie II

CHF 18'129'620.-

Explications par objet :

300.5060.181 Renouvellement matériel informatique 2022 CHF 300'000.-

Cet investissement de CHF 300'000.- est destiné à l'achat et au renouvellement de matériel informatique dans les trois CO de la Ville. L'achat de nouveau matériel permettra d'équiper chaque enseignant-e titulaire ou travaillant à un taux d'au moins 80% d'un ordinateur portable. Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

401.5090.224 Achat nouveaux parcomètres 2022**CHF 150'000.-**

La digitalisation du stationnement se poursuit. Une partie des parcomètres doit être remplacée pour permettre un meilleur suivi de cette évolution (mode de paiement sans monnaie, connectivité avec les appareils de contrôle des agents de surveillance et la centrale de gestion, libération de l'obligation de présentation du ticket derrière le pare-brise, facilité d'usage par les automobilistes, etc.).

La réglementation du stationnement au centre de la ville et dans de nombreux autres quartiers a pour conséquence un déplacement des problèmes de parage dans les zones périphériques et les quartiers où des places non réglementées subsistent encore. Les habitants, confrontés aux difficultés de stationnement dues à la présence des véhicules de pendulaires, interviennent de plus en plus pour qu'une limitation de la durée de parage soit introduite dans leur quartier et que la vignette-habitant y soit mise en vigueur. C'est notamment le cas des quartiers de Grandfey/Palatinat et de Bourguillon où des places « blanches » subsistent. Aucune rue de ce quartier ne connaît encore de réglementation du stationnement par parcomètre et des habitants se plaignent de la présence parfois massive de pendulaires. Cette situation péjore les conditions d'accessibilité des visiteurs/clients et des habitants eux-mêmes et induit un trafic évitable sur les routes. Après l'introduction de la vignette-habitant dans ces quartiers, l'ensemble du territoire de la Ville de Fribourg sera traité. Il ne sera donc plus nécessaire de requérir d'autres investissements pour ces extensions.

L'introduction de ces mesures implique un crédit de CHF 150'000.-.

430.5010.096 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics 2022**CHF 200'000.-**

Le montant alloué aux mesures de modération vise la réalisation de projets en faveur de la mobilité douce, de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite) et de la qualité de vie sur les espaces publics de circulation en conformité avec le PA2/PA3 (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2. du PA2 et 3M07.13 du PA3) et le PAL.

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées par des habitants, des associations

ou des commerçants auprès du Secteur de la mobilité. En 2022, le montant de cet investissement est principalement prévu pour la réalisation de l'extension de la zone piétonne du centre-ville (ruelle des Tonneliers, rue de l'Abbé-Bovet, rue du Temple, rue du Criblet). Des mesures seront aussi prises au profit de la zone 30 du quartier du Jura.

En plus des dispositions communes à toutes les zones 30 (portes d'entrée, marquage, signalisation, trottoirs traversants), ce projet prévoit le traitement de certains carrefours ainsi que la mise en place de modérateurs végétalisés. Les conditions de circulation des transports publics sont également améliorées (arrêts et priorisation).

En 2022, il est prévu de réaliser un aménagement routier améliorant la sécurité à la route de la Heitera et le bon déroulement du marché. De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes seront nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après un an dans la nouvelle zone 30 du quartier des Cliniques.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. L'accent particulier mis sur la continuité du réseau cyclable sera poursuivi. Enfin, des mesures ponctuelles liées à la mise en œuvre des plans de mobilité scolaire sont prévues en particulier dans le secteur de l'école du Jura et des Neigles.

Les exigences cantonales en matière d'assainissement au bruit dans les secteurs routiers connaissant des dépassements des valeurs limite d'immissions vont également générer des coûts importants ces prochaines années pour la mise en place de limitations de vitesse (30 km/h). De plus, la Ville profite des chantiers pour améliorer la situation sécuritaire des usagers et la prise en compte de la mobilité douce.

430.5090.184 Compartimentage quartier de Gambach CHF 324'000.-

Le quartier de Gambach est situé entre deux axes routiers importants : l'avenue de Beauregard et la route du Jura. En raison de cette situation, les routes du quartier de Gambach (avenue du Moléson, avenue Jean-Gambach et rue des Ecoles) supportent un trafic de transit important. Or ces rues ne sont pas appropriées à recevoir ce type de trafic. Ce trafic péjore la qualité de vie des riverains et pose de sérieux problèmes de cohabitation et de sécurité, notamment à proximité des nombreuses écoles du périmètre.

Ce compartimentage constitue également une mesure d'accompagnement du projet de requalification de la Gare et de ses abords. En effet, en matière de trafic, la fermeture complète de l'avenue de la Gare au trafic individuel motorisé (TIM) pourrait inciter des automobilistes à transiter par les rues du quartier de Gambach.

Ce compartimentage sera réalisé à l'aide d'une borne rétractable et d'une adaptation de la géométrie du carrefour giratoire fonctionnant aux heures de pointe selon le modèle déjà en fonction ailleurs en ville (route de la Broye, route Ste-Agnès, chemin de Lorette, route de la Vignettaz).

Le projet a été planifié dans le Plan d'aménagement local (PAL) et le Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3), sous la mesure 3M.03.02 «Compartimentage du quartier Gambach». Cette mesure est subventionnable à 50%. Elle est soutenue par l'Association des habitants du quartier. Elle a été publiée en janvier 2021 et un seul recours a été enregistré et retiré par la suite. Ainsi, cette mesure peut être réalisée en 2022.

430.5090.242 Vélostation Gare secteur sud CHF 350'000.-

Le vélo est une composante importante de la mobilité douce (MD), aussi bien comme moyen de transport autonome qu'en combinaison avec d'autres. Des réseaux de chemins attrayants, sûrs et continus sont autant de critères donnant envie d'utiliser le vélo. Or les possibilités de stationnement sont tout aussi importantes dans le choix du vélo comme moyen de déplacement. A quoi sert-il d'avoir un bon réseau s'il n'y a pas, à destination, suffisamment d'emplacements pour stationner, où le vélo peut être laissé à l'abri des intempéries et du vol ? En moyenne 5 à 8% des passagers des CFF se rendent à la gare à vélo, soit environ

1'500-2'400 personnes dans le cas de Fribourg. Les passagers des transports publics garent leurs vélos le plus souvent à longue durée, la journée ou la nuit.

Les stations pour vélos sont des installations verrouillables qui protègent contre le vol, les intempéries, les dommages, le vandalisme et les agressions. L'entrée est contrôlée par un système de contrôle d'accès. Les stations pour vélos offrent du confort et contribuent à augmenter l'attrait des transports publics et des centres-villes. Fribourg est l'une des seules villes de Suisse disposant d'une gare et d'un centre-ville de cette importance à ne pas encore disposer de vélos-stations. Il est prévu de combler ce retard par la réalisation de plusieurs installations à proximité de la gare et du centre-ville. Diverses solutions échelonnées dans le temps sont possibles tant au sud de la Gare (secteur Ancienne-Gare) qu'au nord (secteur Tivoli).

Initialement, une vélo-station était projetée dans le PAD Ancienne-Gare. L'abandon du projet exige que d'autres solutions intermédiaires et/ou définitives et localisées tant au nord qu'au sud de la gare soient réalisées. Selon l'avancement des projets et les accords en cours de discussion avec les partenaires (CFF, La Poste, TPF), ce premier montant doit permettre la réalisation d'une vélo-station équipée d'un accès sûr, de systèmes de supports, d'une bonne protection contre le vol, d'un toit, de casiers et d'une station de gonflage et de petites réparations. La capacité de parcage devrait avoisiner les 200 places pour cette première étape.

Les vélos-stations ainsi que les places de parc situées à proximité des grands générateurs de trafic sont planifiées tant dans le PA2 que le PA3. Ainsi, ces mesures peuvent faire l'objet d'une subvention allant jusqu'à 50%. L'installation de vélos-stations est subventionnable par l'Agglo à raison de 50%. Toutefois une adaptation de la fiche PA2 23.3 est nécessaire (réalisation d'une vélo-station à la gare de Fribourg dans le cadre du PAD Ancienne-Gare).

520.5010.110 Entretien des chaussées et trottoirs 2022 CHF 1'100'000.-

Le réseau de chauffage à distance (CAD) est en cours de déploiement sur le territoire de la Ville. Durant les prochaines années, l'ouverture d'importants chantiers situés principalement sur le domaine public et en particulier sur le réseau routier se poursuivra. Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire un montant cadre dans le crédit d'entretien du réseau routier dès 2017 permettant de garantir les réfections complémentaires des chaussées touchées par l'extension du CAD, des

services techniques en général et ainsi d'assurer les travaux nécessaires au maintien de l'état des chaussées.

Ces dernières années, un nombre important de chantiers en coordination avec le CAD ont pris du retard ou sont reportés pour la période 2022-2024. Les estimations des coûts, à charge de la Ville, sont effectuées sur la base d'un constat visuel d'état des chaussées et de surfaces estimatives de réfection complémentaires.

TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC TRAVAUX TIERS - CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance, et de l'assainissement de différents services sur les secteurs avenue de Tivoli, rue Frédéric-Chaillet/Joseph-Reichlen, route Alexandre Daguët, Beau-Chemin et chemin de la Lorette, en collaboration avec Groupe-E Celsius et SINEF SA, il s'agit de la remise en état des chaussées et trottoirs en complément des réfections de fouille à charge des services techniques.

Le devis de ces différents travaux s'élève à CHF 209'500.-.

TRAVAUX EN COLLABORATION AVEC LE CANTON

Participation financière édilitaire de la construction de la voie de bus et des mesures Agglo sur la route de Marly.

Le devis de pour les différentes études et la coordination s'élève à CHF 210'000.-.

TRAVAUX D'ENTRETIEN AVEC ASSAINISSEMENT PONCTUEL DES RESEAUX

Ces travaux consistent en la réfection de la superstructure bitumineuse sur les zones non touchées par les fouilles des services techniques sur la route de la Broye (étape 3) et la rue du Tilleul.

Le devis des travaux s'élève à CHF 448'500.-.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Une inspection de l'état des trottoirs est en cours en collaboration avec le Secteur de la voirie. Ce montant permettra d'intervenir sur les réparations urgentes ainsi que sur la réfection du trottoir de la route du Jura du côté de l'étang.

L'estimation de ces travaux s'élève à CHF 232'000.-.

520.5010.115 Mise en conformité LHand des arrêts de bus 2022

CHF 1'750'000.-

Dès le 1^{er} janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). La Ville poursuit donc son processus d'assainissement. Le droit suisse sur l'égalité pour les handicapés attribue une grande importance à l'utilisation autonome des transports publics et donc à l'accès de plain-pied aux véhicules. L'embarquement et le débarquement des personnes en chaise roulante dans les bus doivent être garantis moyennant, entre le quai et le plancher des bus, une différence verticale de 50 mm au maximum et une différence horizontale de 75 mm au maximum.

Depuis de nombreuses années, la Ville assainit ses arrêts de bus en appliquant la règle édictée par le Service cantonal des ponts et chaussées prescrivant notamment une hauteur de quai de 16 cm. Or, depuis le 8 décembre 2020, le Canton a émis une nouvelle directive imposant dorénavant des bordures de 22 cm. Cette nouvelle exigence a nécessité de revoir complètement et dans l'urgence cet assainissement. Le Secteur de la mobilité, chargé de cette planification, a passé au crible l'ensemble des arrêts de la ville à l'exception de ceux situés dans les périmètres de requalification (Bourg – Gare – St-Léonard – Voie Verte – PAD Fri-Glâne – place du Petit-St-Jean – place du Pertuis). Ainsi sur un total de 124 arrêts inventoriés, 97 sont concernés et 87 seront assainis d'ici décembre 2023. Pour chacun d'entre eux, une fiche de projet a été établie et un coût évalué. Ainsi, un montant total de CHF 3'500'000.- échelonné sur deux ans est nécessaire en tenant compte de la prise en charge par le canton des arrêts situés sur le réseau routier cantonal. Une part de 10% est également subventionnable par les TPF.

520.5030.100 Passage supérieur à l'avenue du Général Guisan – E -
CHF 100'000.–

Le passage supérieur se trouve à l'avenue du Général-Guisan et surplombe les voies ferrées des CFF. L'ouvrage nécessite une étude de projet dans le but de réaliser son futur assainissement.

Les joints de chaussée subissent des déplacements, le garde du corps, pour l'instant provisoire ne remplit pas sa fonction sécuritaire. Un contrôle détaillé de la qualité du coffrage du béton datant des années 70 est nécessaire.

Les coûts de l'étude pour la vérification structurale ainsi que l'étude de remise en état du passage supérieur s'élèvent à CHF 100'000.–.

520.5030.101 Dangers naturels : Assainissement des falaises 2022
CHF 300'000.–

Dans le cadre de la gestion des dangers naturels, des travaux doivent être effectués afin de garantir la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Ces travaux comprennent des mesures préventives, de surveillance et de protection contre les dangers naturels (chutes de pierres, effondrements de falaises et glissements de terrain) avec notamment :

- la surveillance et l'inspection d'ouvrages construits en tête de falaise ;
- l'installation d'instruments de mesure et de surveillance d'instabilités ;
- des purges et des assainissements de falaises suite à des chutes de pierres et de blocs ;
- la réalisation d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de stabilisation des terrains instables ;
- la réfection de mesures de protection existantes ;
- le projet de réalisation d'ouvrage de protection contre les chutes de pierres pour l'ensemble de la zone Karrweg/Oelberg en collaboration avec Groupe E.

520.5030.166 Rénovation complète du mur du Gottéron **CHF 100'000.–**

Le mur à l'entrée de la vallée du Gottéron nécessite une rénovation complète pour maintenir son aptitude au service et son aspect esthétique en relation avec le respect des contraintes de la protection du patrimoine.

Les travaux suivants doivent être entrepris :

- nettoyage complet des surfaces en molasse;
- remplacement des couvertines qui n'assurent plus leur fonction sécuritaire ;
- remplacement de pièces massives de molasse avec une grande perte de section qui peut influencer à terme la sécurité structurale du mur.

Les devis estimatifs pour ces travaux se montent à CHF 100'000.–.

520.5060.191 Remplacement véhicules 2022 **CHF 450'000.–**

Depuis 2018, un groupe de travail composé de représentants des domaines de l'énergie, du développement durable, de l'atelier mécanique, des équipes de nettoyage et de gestion des déchets applique une stratégie de remplacement des véhicules de la Voirie.

La demande de budget 2022 intègre trois véhicules électriques sur les quatre véhicules faisant l'objet de la demande de crédit. Le choix d'un véhicule au diesel s'impose faute de solutions alternatives efficaces sur le marché. La stratégie de renouvellement s'adaptera aux avancées technologiques en matière de mobilité durable.

VEHICULE UTILITAIRE PONY ELECTRIQUE

- ✎ Caractéristiques
Immatriculation : 2003
Kilométrage : 375'000 km
- ✎ Utilisation : Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse, etc.
Divers transports
- ✎ Etat actuel : Fortement corrodé
Mécanique usée
Aucune norme antipollution
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne ainsi que 2 agrégats pour le service d'hiver.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 310'000.-.

FOURGON – SIGNALISATION MOBILE

- ✎ Caractéristiques
Immatriculation : 2008
Kilométrage : 180'000 km
- ✎ Utilisation : Récolte des parcomètres en ville
- ✎ Etat actuel : Sans fiabilité mécanique
Très forte usure générale
Normes antipollution Euro 4
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule diesel plus écologique. Seul un véhicule à moteur thermique peut actuellement faire fonctionner la plaque élévatrice arrière. Motorisation répondant aux normes antipollution en vigueur euro 6c, gestion de l'énergie plus efficiente et diminution de la consommation de carburant.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 50'000.-

KANGOO - SERRURERIE

- ✎ Caractéristiques
Immatriculation : 2003
Kilométrage : 160'000 km
- ✎ Utilisation : Utilisé par la serrurerie
- ✎ Etat actuel : Fortement corrodé et mécanique usée.
Norme antipollution Euro 3
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne, y compris installation de charge.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 45'000.-

KANGOO ENTRETIEN DOMAINE PUBLIC

- ✎ Caractéristiques
Immatriculation : 2004
Kilométrage : 200'000 km
- ✎ Utilisation : Voiture de service pour l'équipe du nettoyage en ville
- ✎ Etat actuel : Fortement corrodé
Mécanique usée
Norme antipollution Euro 3
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne, y compris installation de charge.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 45'000.-

530.5060.249 Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2022 CHF 310'000.-

Etudes relatives à la refonte du plan de gestion des déchets (CHF 150'000.-)

Suite à l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion des déchets, diverses thématiques doivent être approfondies avant d'envisager des premiers déploiements techniques. Ces études traiteront des thématiques ponctuelles telles que les déchets biogènes (évaluation des filières, étude de faisabilité, définition des potentiels, etc.) ou les conteneurs enterrés (enjeux de génie civil, d'urbanisme, etc.).

Véhicule équipe nettoyage en ville (CHF 160'000.-)

Dans le cadre de l'analyse de l'organisation fonctionnelle des cantonniers, il ressort qu'une motorisation est nécessaire. En effet, seul le responsable dispose d'une voiture deux places. Il est prévu de créer une équipe ayant besoin d'un utilitaire (type GOUPLYL) permettant le transport de marchandises (déchets, feuilles, etc.), de les aspirer et de laver les poubelles. Cette équipe a également besoin de deux voitures cinq places pour transporter le personnel et du matériel.

1x véhicules électriques type GOUPLYL :	CHF	65'000.-
2x voitures électriques :	CHF	65'000.-
3x bornes de charge :	CHF	30'000.-

530.5060.254 Remplacement camion poubelle 2022 CHF 800'000.-

Caractéristiques	
Immatriculation :	2002
Kilométrage :	213'892 km
Utilisation :	Récolte des ordures ménagères
Etat actuel :	Fortement corrodé Mécanique usée Normes antipollution Euro 3
Achat :	Remplacement par un véhicule électrique ou fonctionnant à l'hydrogène.
Coût :	Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 800'000.-

532.5032.051 Collecteur évacuation des eaux 2022 CHF 1'500'000.-

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux et des installations y relatives.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés, de capacité hydraulique insuffisante ou sur une opportunité de mise en séparatif, tout

en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CAD etc.) ou des réfections de chaussées.

MISE EN SEPARATIF DU SECTEUR STADTBERG ETAPE 2

Cette étape est la suite de la mise en séparatif entreprise dans le cadre de la première étape. Elle s'étend de la route du Stadtberg jusqu'à l'exutoire de la Sarine.

Le montant nécessaire à leur réalisation est estimé à CHF 350'000.-.

TRAVAUX PLANIFIES EN COORDINATION AVEC LE CAD

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance, sur les secteurs route du Levant, route de la Veveyse, route du Grand-Pré et rue de l'Hôpital, en collaboration avec Groupe-E Celsius, il s'agit de remplacer des couvercles et des grilles ainsi que certains tronçons de canalisations.

Les devis estimatifs pour ces travaux se montent à CHF 590'000.-.

ENTRETIEN COURANT

Des travaux d'entretien courant ainsi que des contrôles sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 300'000.-.

ETUDE

Gestion du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) : Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études et imputations salariales pour les projets hydrauliques.

Le montant pour ces crédits d'étude s'élève à CHF 260'000.-.

532.5032.062 STEP: Etude renforcement des normes de rejet NH4 (Lac de Schiffenen) CHF 120'000.-

De nouvelles normes viennent renforcer les exigences relatives au rejet du phosphore et à l'ammonium pour la protection du lac de Schiffenen. Le traitement du phosphore sera appréhendé dans le cadre du projet de traitement des micropolluants avec la mise en place d'un filtre bicouche pour atteindre les seuils exigés. Par contre, en ce qui concerne le renforcement des exigences pour l'ammonium, une synergie avec le projet micropolluant n'est pas possible car celui-ci doit être abattu en amont de l'étape de traitement des micropolluants pour des raisons principalement économiques. Une étude permettra d'évaluer la meilleure variante de manière à optimiser les interventions et se conformer aux nouvelles normes.

532.5032.063 STEP: Remplacement d'installations 2022 CHF 776'000.-

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau) et la coordination des nouvelles installations projetées, la STEP doit entreprendre plusieurs renouvellements d'installations. Ces mesures ont pour objectif d'optimiser le fonctionnement, la consommation et d'assurer un suivi des analyses et des dosages afin d'améliorer la qualité de rejet des eaux épurées. En effet, suite à une étude du Service de l'environnement de l'Etat de Fribourg, il s'avère que le lac de Schiffenen présente un défaut d'oxygénation qui demande une amélioration du traitement des eaux par la STEP. L'investissement nécessaire concerne :

- Disjoncteur Master PAC CHF 150'000.-
- Appareil de chromatographie ionique CHF 150'000.-
- Sondes de mesures en continu CHF 476'000.-

560.5060.248 Assainissement éclairage halogène métal CHF 300'000.-

Dans le but de minimiser les coûts d'entretien et de diminuer la consommation énergétique, il est prévu de :

- poursuivre le changement des lampes en halogénure métallique ainsi que des lampes au sodium vers des sources LED ;
- mettre en place progressivement un système de gestion de l'éclairage public ;
- installer de l'éclairage dynamique.

560.5290.042 Développement énergétique 2022 CHF 500'000.-

Dans le cadre de sa politique énergétique territoriale, la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement de la transition énergétique. Ces engagements, qui sont décrits en détail dans le catalogue de mesures publié en 2019, répondent à différents défis de la transition énergétique pouvant être classés selon les chapitres suivantes :

- développement des réseaux de chauffage à distance ;
- outils de financement de la transition énergétique (y compris subventions) ;
- grands projets de production d'énergie renouvelable ;
- projets pilotes pour l'exemplarité énergétique ;
- plan de déploiement des technologies solaires sur le territoire ;
- communication, sensibilisation et monitoring ;
- transition du parc véhicules vers des technologies plus propres ;
- assainissement énergétique du patrimoine immobilier ;
- optimisation de la gestion des déchets.

Cette rubrique budgétaire permet de participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique en soutenant les investissements liés à la production d'énergies renouvelables, tels que des installations solaires photovoltaïques, la production de gaz renouvelable ou encore de chaleur. Selon les modèles de financement retenus, cette rubrique permettra de réaliser soit un financement direct total d'un ou plusieurs projets, soit, selon les opportunités, un financement indirect partiel dans le cadre d'une levée de fonds plus importante, cela afin de réaliser un ou plusieurs projets de plus grande ampleur.

611.5040.020 Joseph-Piller 7 : transformations intérieures complément III **CHF 350'000.-**

Le bâtiment administratif de la Direction de l'Edilité héberge le Service d'urbanisme et d'architecture, le Service du génie civil, environnement et énergie ainsi que le Service juridique. Dans le cadre des demandes d'autorisations pour transformer le bâtiment pour répondre aux besoins administratifs croissants, différents organes et services cantonaux ont exigé la mise en conformité de ce bâtiment public notamment en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et en matière de protection incendie. Les préavis négatifs émis ne permettent pas l'octroi du permis de construire autorisant les transformations initialement prévues (modifications et création de nouvelles surfaces administratives).

Afin de répondre aux différentes normes et exigences légales y relatives, s'agissant d'un bâtiment administratif d'une collectivité publique, des travaux complémentaires sont nécessaires pour rénover le monte-escaliers arrière existant, créer une nouvelle liaison verticale avec un ascenseur reliant tous les niveaux principaux et compartimenter la cage d'escaliers principale du bâtiment avec un exutoire de fumée, des parois et porte coupe-feu, ainsi que l'adaptation de la signalétique.

Les travaux prévus sont les suivants :

✱ installations de chantier et parois provisoires	CHF	10'000.-
✱ terrassements, fondations fosse ascenseur, sciage garde-corps sur paliers	CHF	20'000.-
✱ structure gaine ascenseur, cabine et installations	CHF	235'000.-
✱ attique ascenseur dans galetas /adaptation charpente bois	CHF	10'000.-
✱ installations électriques	CHF	5'000.-
✱ compartimentage, portes coupe-feu, exutoire de fumée en toiture et signalétique	CHF	50'000.-
✱ honoraires ingénieur-civil et spécialisés	CHF	6'000.-
✱ autorisations et taxes	CHF	4'000.-
✱ divers et imprévus	CHF	10'000.-

611.5040.021 Maison de Ville : transformation appartement concierge **(soubassement) CHF 300'000.-**

Suite au déménagement du concierge de son appartement de service, les Services présents à la Maison de Ville ont démontré leurs besoins en termes de postes de travail complémentaires et de réorganisation interne afin de répondre au mieux aux possibilités d'augmenter les postes sans délocalisation.

Ces travaux estimés à CHF 200'000.- comprennent le changement d'affectation de l'appartement en surface administrative, l'adaptation des espaces communs comme la cafétéria et la création d'une zone de vestiaire-douche dans les espaces sanitaires existants.

Lors de déménagement de meubles, le Secteur de l'intendance a constaté des détériorations de parquet au niveau du rez-de-chaussée, après l'inspection d'un spécialiste et l'ouverture de parquets, la présence de vrillettes et surtout de champignons (poria) a été constatée et a occasionné des détériorations jusqu'à la structure porteuse. Ce champignon se développe lorsqu'une forte humidité est présente pendant un certain temps. Afin d'éviter toute propagation du champignon par dissémination, les meubles déménagés ont été nettoyés et la zone fermée. Les travaux estimés à CHF 50'000.- sont l'arrachage complet, pose d'une nouvelle structure, nouveaux parquets et peinture des murs.

De plus, il est nécessaire de remplacer et d'assainir les introductions gaz et eau, cette ouverture du soubassement le long de la façade principale permettra de libérer cette humidité et de créer des pentes qui permettront l'évacuation des eaux de pluie vers l'extérieur de la façade. Ces travaux sont estimés à CHF 50'000.-.

611.5040.159 Maison de justice réfection enveloppe et combles -A- **CHF 124'000.-**

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

Le montant demandé de CHF 124'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur la réfection de l'enveloppe (remplacement des fenêtres) et de la toiture du bâtiment en intégrant les questions énergétiques et de protection patrimoniale, sachant que cet édifice du début du XIX^{ème} siècle est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques. L'assainissement des combles pourra offrir un nouvel espace pour répondre aux besoins du Secteur des archives. Ces assainissements estimés à CHF 5'307'000.- (sans programme) sont prévus entre 2023-2026.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 24'000.-.

611.5090.191 Assainissements énergétiques : installations techniques 2022 **CHF 200'000.-**

Le parc immobilier communal est composé de plus de 250 bâtiments qui génèrent une consommation énergétique de près de 20 GWh thermiques et 12 GWh électriques. La Ville souhaite diminuer l'impact énergétique et environnemental de l'exploitation de ses bâtiments.

En parallèle à la planification des assainissements du parc prévus par la méthode Stratus, il est prévu d'intervenir sur les installations techniques existantes en vue d'atteindre la transition aux énergies renouvelables ainsi que l'optimisation de l'efficacité de l'exploitation des bâtiments. Une analyse de l'état des installations techniques est actuellement menée qui aboutira à la planification des interventions sur l'ensemble du parc. L'enveloppe budgétaire prévoit ainsi les mesures pour mettre en œuvre ces objectifs.

En 2022, les projets sélectionnés sont:

✱ 512.46 - Site du Jura - Modernisation du chauffage et du MCR (en complément de l'investissement 612.5090.170)	CHF	100'000
✱ 513.33 - Grandes-Rames 36 - Centralisation et modernisation de la production d'eau chaude sanitaire (ECS)	CHF	40'000
✱ 512.37 - Jolimont 1970 - Rafraîchissement des installations de ventilations (interventions de maintenance ponctuelles nécessaires avant rénovation globale du bâtiment)	CHF	30'000
✱ Divers et imprévus	CHF	30'000

611.5090.211 Sécurité et normes incendies, électricité, sirènes et détections incendie (DI) **CHF 200'000.-**

La Confédération a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2002 (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT, RS 734.27) des contrôles des installations électriques qui ont une périodicité de cinq ou dix ans selon le type de construction et d'utilisation. Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriciens agréés et mandatés pour mettre ces installations en conformité.

Des inspections des installations de détections incendie ont eu lieu en 2021, des adaptations de signalétique incendie doivent être entrepris ainsi que le changement des têtes de détections d'incendie (DI) dans plusieurs bâtiments. De plus et suite à des contrôles des inspecteurs du feu de la Ville, il est prévu de mettre en place des sirènes dans certaines écoles.

Les portes automatiques des bâtiments administratifs de la Ville doivent être adaptées selon de nouvelles exigences sécuritaires par le remplacement des fermettes automatiques et l'installation de détecteurs de mouvement complémentaires.

✱ Contrôle OIBT	CHF	75'000.-
✱ Signalétiques et changement de têtes de détections incendie (DI)	CHF	60'000.-
✱ Sirènes et détecteurs des écoles	CHF	52'000.-
✱ Adaptation automatiser de portes	CHF	13'000.-
✱ Total des travaux	CHF	200'000.-

611.5999.056 Fri Art : réfection fenêtre et aménagement combles -A- **CHF 124'000.-**

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été

établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'assainissement du bâtiment de Fri Art concerne la réfection des fenêtres et de la toiture en y intégrant l'aménagement des combles. Cet assainissement estimé à CHF 1'394'000.- (sans programme) est prévu entre 2023-2025.

Le montant demandé de CHF 124'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur la réfection des fenêtres, qui contribuent au langage architectural particulier de la façade principale du bâtiment, en y intégrant les questions énergétiques et les questions de protection patrimoniale, sachant que cet édifice datant de 1880 est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques. Il s'agit également d'étudier le potentiel d'aménagement et d'accessibilité des combles suite à la réfection de la toiture.

Une imputation salariale de CHF 24'000.- est incluse au montant.

612.5040.013 CO Jolimont 1970 rénovation globale salles de classe et halle de gym -A/C- CHF 606'000.-

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'intervention minimale concernant le bâtiment de liaison (conservation du bâtiment de liaison existant tout en le transformant) a permis de servir de laboratoire en vue d'une intervention à moyen terme sur l'ensemble du bâtiment 1970. À ce titre, il avait été demandé aux mandataires de Jolimont 1905 de répertorier sur le bâtiment 1970, les éléments déterminants qui devraient permettre d'orienter une solution technique adaptée aux normes en vigueur et d'en traduire les exigences par des pistes architecturales respectant la qualité originelle du bâtiment. Cet état des lieux actualisé doit être suivi d'une phase d'approfondissement visant à explorer les solutions aux problèmes identifiés par l'étude.

La rénovation complète du bâtiment de Jolimont 1970 prévue entre 2025-2027 est estimée à CHF 21'843'000.- (sans programme). Le montant demandé de CHF 606'000.- doit permettre d'une part de financer, à hauteur d'environ CHF 100'000.- la poursuite de l'étude de faisabilité (assainissement bâtiment, piscine et besoins scolaires), et d'autre part de lancer, à hauteur de CHF 450'000.- le processus de mise en concurrence de la meilleure solution architecturale et la sélection des principaux mandataires.

Une imputation salariale de CHF 56'000.- est incluse au montant.

612.5040.016 Ecole du Schoenberg - rénovation globale bât A-B-C -A- CHF 174'000.-

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'assainissement concerne la réfection globale du bâtiment A et B de l'école primaire du Schoenberg qui contient les salles de classe francophones et germanophones et la rénovation partielle du bâtiment C qui accueille les salles de sport. Ces assainissements estimés à CHF 9'589'000.- (sans programme) sont prévus entre 2023-2026.

Le montant demandé de CHF 174'000.- doit permettre de financer les études de faisabilité qui portent sur la réfection globale du bâtiment A et B, en respectant la typologie du bâtiment qui contribue à la volumétrie et à la qualité architecturale des façades en béton apparent, en y intégrant les questions énergétiques, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que les questions de protection patrimoniale, sachant que cet édifice datant de 1968 est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques.

L'étude sur le bâtiment C des salles de sport portera principalement sur la réfection de sa toiture, et de ses façades en béton apparent, les principaux vitrages ayant déjà été changés récemment. Elle traitera également les thèmes d'accessibilité aux

personnes à mobilité réduite et réfection des vestiaires et sanitaires liés aux salles de sport. Une étude structurale et parasismique devra également être menée pour les deux bâtiments.

Une imputation salariale de CHF 24'000.- est incluse au montant.

612.5040.023 Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -A- CHF 124'000.-

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'assainissement concerne la réfection de l'enveloppe du bâtiment B1 de l'école primaire du Jura qui contient les salles de classe et la réfection du toit et des fenêtres du bâtiment B2 qui accueille les salles de sport. Ces assainissements estimés à CHF 4'091'000.- (sans programme) sont prévus entre 2023-2025.

Le montant demandé de CHF 124'000.- doit permettre de financer les études de faisabilité qui portent sur la réfection de l'enveloppe du bâtiment B1, en respectant le langage architecturale et particularité des façades en béton apparent et fenêtres métalliques tout en intégrant les questions énergétiques liées à la ventilation contrôlée et à la protection solaire. Elles traiteront également la toiture et les fenêtres du bâtiment des salles de sports.

Une imputation salariale de CHF 24'000.- est incluse au montant.

612.5040.025 Ecole Neuveville: réfection façades et toiture -A- CHF 224'000.-

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'école existante de la Neuveville nécessite des travaux d'entretien de l'enveloppe, notamment l'assainissement de la charpente et de la couverture du toit ainsi que des éléments de la façade d'origine en molasse. Ces assainissements estimés à CHF 2'588'000.- (sans programme) sont prévus pour 2026.

Le montant demandé de CHF 224'000.- doit permettre de financer les études de faisabilité qui portent sur la réfection de la façade et de la toiture de cette école en intégrant les questions énergétiques et de protection patrimoniale, sachant que cet édifice datant de 1901 et réalisé par l'architecte Jungo est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques.

Une imputation salariale de CHF 24'000.- est incluse au montant.

612.5040.038 Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl. Standard bât. -E- CHF 236'000.-

L'estimation des coûts de l'assainissement et de la rénovation du bâtiment B de la Vignettaz qui avait servi de base aux demandes de crédit d'étude en catégorie II en 2018 et en 2020 était basée sur des prix au m³ qui ne tenaient pas compte de plusieurs éléments précisés dans l'intervalle.

Le premier élément est le statut d'objet-test donné au projet de la rénovation du bâtiment B de la Vignettaz en vue de l'adoption du label Standard Bâtiments. Ce label contribue à l'application plus sévère de mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'à un climat intérieur sain. Il traite de l'aspect écologique des constructions et se base notamment sur les labels Minergie, Minergie-P/-A et -ECO. Si les contraintes patrimoniales, techniques ou économiques s'avèrent trop importantes pour un projet, il est possible de s'écarter du Standard Bâtiments au moyen d'une argumentation justifiée. La plus-value en terme d'étude et de construction pour l'adoption du Standard Bâtiments est évaluée à environ 20% par rapport à une rénovation qui ne tiendrait compte de l'adoption d'aucune labélisation. Le montant de cette plus-value se chiffre à CHF 80'000.-.

Un second élément concerne l'analyse approfondie du bâtiment existant : sa structure, sa substance et les surfaces et volumes du bâtiment avec la réalisation de son relevé. Le coût estimé pour ces trois volets d'analyse se monte à CHF 60'000.-

Le montant demandé complètera le crédit d'étude qui atteindra ainsi CHF 840'000.-. Une imputation salariale de CHF 96'000.- est incluse dans ce montant.

612.5060.251 Ecole de l'Auge: réfection enveloppe et technique -A- CHF 124'000.-

Les principaux bâtiments du parc immobilier communal ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus développée par Basler & Hofmann afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

L'assainissement concerne la réfection de l'enveloppe et de la technique du bâtiment de l'école primaire de l'Auge qui contient une filière scolaire Harmos et le logement du concierge. Cet assainissement estimé à CHF 4'303'000.- (sans programme) est prévu entre 2023-2026.

Le montant demandé de CHF 124'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur la technique et réfection de l'enveloppe du bâtiment, en respectant le langage architectural de grande qualité de la façade en béton apparent, en y intégrant les questions énergétiques ainsi que les questions de protection patrimoniale, sachant que cet édifice du début du XX^{ème} siècle est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques.

Une imputation salariale de CHF 24'000.- est comprise dans le montant.

615.5090.231 Abris bus « kiosque Vignettaz » CHF 100'000.-

L'actuel abribus est éloigné de la route et peu visible par les conducteurs TPF. La mise sur chaussée de l'arrêt a amplifié ce phénomène suite aux derniers travaux de génie-civil sur la route de Villars, éloignant encore plus les bus de l'attente couverte actuelle.

Le maintien d'un abribus se justifie du fait de la grande part des montées, respectivement d'attentes, des voyageurs dans les statistiques-utilisateurs pour cet emplacement. Le futur arrêt est prévu sur le trottoir, le long de la route de Villars.

Enfin, la réalisation de ce nouvel abribus permettra par la suite la finalisation en deuxième étape de la transformation du restant du bâtiment du kiosque avec création d'un espace extérieur couvert polyvalent en lien avec le projet participatif. Cette transformation est déjà prévue sur le budget d'investissement cat. II 2020/613.5090.245 pour la réaffectation du Kiosque de la Vignettaz.

En attendant l'étude de requalification de la place Vignettaz-Daler dont le projet et le planning restent encore à définir, ces différentes interventions et étapes précitées pourront être exécutées au préalable.

Les travaux prévus sont les suivants :

✦ Terrassements, fondations, canalisations et raccordements	CHF	20'000.-
✦ Constructions métalliques abri et parois vitrées	CHF	55'000.-
✦ Installations électriques et luminaires	CHF	8'000.-
✦ Mobilier urbain (banc, poubelle)	CHF	5'000.-
✦ Autorisations et taxes	CHF	3'500.-
✦ Divers et imprévus	CHF	8'500.-
✦ Total des travaux	CHF	100'000.-

619.5060.250 Machines et équipements de base - 2022 CHF 210'620.-

Cet investissement a été élaboré spécifiquement pour la mise en place du nouveau Secteur Facility Management qui a été créé le 1^{er} janvier 2021. Il couvre d'une part l'achat de machines qui permettront l'optimisation des travaux, pour un montant de CHF 189'620.- et d'autre part l'achat d'équipements pour la sécurité du personnel pour un montant de CHF 21'000.-.

L'investissement sert à améliorer la qualité et le suivi de l'entretien afin de garantir une efficacité accrue ainsi que de supprimer les prestations externes.

620.5010.139 Stationnement gare routière -E-**CHF 169'000.-**

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la Gare et de ses abords, il est prévu de relocaliser les places de stationnement actuellement situées en surface, afin de pouvoir requalifier l'espace public. Cette relocalisation doit se faire entre autres au niveau -2 de la gare routière, qu'il conviendra de réaménager à cet effet.

Les études et les travaux relatifs à ce futur parking seront pilotés par les TPF, propriétaires du bâtiment, en étroite collaboration avec la Ville de Fribourg. Un comité de pilotage ainsi qu'une commission technique ont été mis en place dans le but de mener à bien ce projet d'importance.

Le montant sollicité de CHF 169'000.- permettra en premier lieu d'étudier le fonctionnement (génération de trafic automobile et piéton, liaisons verticales piétonnes et fonctionnement de la rampe et du carrefour Tivoli), l'équipement, ainsi que l'exploitation du parking. Dans un second temps, une étude technique portant sur les mesures constructives sera menée. Un montant de CHF 1'559'500.- est prévu dans le plan d'investissement pour la réalisation.

Une imputation salariale de CHF 19'000.- est comprise dans le montant.

620.5010.150 Réaménagement de la rue de l'Hôpital -E-**CHF 503'500.-**

L'opportunité de l'intégration du chauffage à distance offre la possibilité de revoir l'aménagement de la rue de l'Hôpital. Ce réaménagement permettra également d'inscrire une voie de bus dans ce secteur soumis à un trafic important. Cette mesure permettra également de sécuriser la TransAgglo au carrefour entre la rue de l'Hôpital et la rue Joseph-Piller dans ce secteur très fréquenté par la mobilité douce notamment avec la présence de l'Université.

Dans le cadre des projets d'agglomération de 2^e génération (PA2), la mesure 11.5 prévoit l'aménagement d'une voie de bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller en direction de Givisiez. Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'attractivité des lignes de bus, la mesure prévoit l'insertion d'une voie de bus en approche du giratoire de Joseph-Piller par la suppression du stationnement longitudinal existant. A noter que la suppression des places de parc

permettant la mise en place du couloir de bus à la rue de l'Hôpital a déjà fait l'objet d'une procédure.

Dans le cadre des projets d'agglomération de 3^e génération (PA3), la mesure 11.5 du PA2 est reprise dans la mesure 3M.04.02 en priorité C. Celle-ci prévoit la requalification du secteur de la rue de l'Hôpital et des rues adjacentes tenant compte des objectifs d'amélioration suivants :

- conditions de circulation des bus ;
- confort et sécurité des usagers de mobilité douce ;
- qualité de l'espace public.

Enfin, dans le cadre du PA4, la mesure a été reprise en priorité A, avec en plus l'objectif de sécurisation de la TransAgglo au carrefour (jonction rue de l'Hôpital et rue Joseph-Piller). Afin d'impliquer au mieux les riverains, il est prévu d'organiser une démarche participative.

Le présent montant de CHF 503'500.- correspond aux études du périmètre concerné et permettra de préparer le dossier d'enquête avant d'établir le message pour le crédit d'ouvrage.

Une imputation salariale de CHF 114'000.- est incluse dans ce montant.

620.5010.153 Route de l'Aurore -E-**CHF 108'500.-**

Ce projet d'arborisation a pour but d'accompagner la mise en zone 30 de cette desserte de quartier. En effet, la réduction des gabarits routiers liée à ce nouveau régime de vitesse permet d'implanter des alignements d'arbres sur le trottoir nord puis sud de la route de l'Aurore. Les places de stationnement sont maintenues pour la plupart et intercalées entre les futurs arbres. Cet aménagement permet de garantir une continuité végétale depuis le carrefour avec l'avenue Jean-Bourgknecht jusqu'au bout de la route, au nord.

Le présent montant de CHF 108'500.- correspond à l'étude technique et à la demande d'autorisation. Il intègre une imputation salariale de CHF 28'500.-. Le montant pour les travaux, estimé aujourd'hui à CHF 609'000.-, sera affiné lors de la phase d'étude. Il fera l'objet d'une demande pour le budget 2023.

620.5030.162 Plan fontaines -E-

CHF 80'000.-

La Ville de Fribourg est propriétaire de plus d'une vingtaine de fontaines historiques qui font partie du paysage de la ville tout comme de son histoire.

Les interventions liées à l'entretien des fontaines historiques sont complexes par nature, et ce d'autant plus en raison de leur exposition intensive et durable à l'eau. Jusqu'à ce jour, l'entretien des fontaines a été programmé en fonction d'une nécessité avérée, sans programme de suivi, ce qui a mené à des situations d'urgence.

La Ville de Fribourg souhaite anticiper ces situations en mettant sur pied une directive interne concernant l'entretien de ces objets. Le but est d'anticiper et de prendre en compte le processus de détérioration auxquelles les fontaines sont exposées et surtout d'établir une stratégie d'entretien régulier.

Pour ce faire, le montant de CHF 80'000.- est nécessaire pour réaliser ce plan d'entretien basé sur un diagnostic, des objectifs et des mesures.

620.5030.163 Restauration fontaines historiques -R-

CHF 200'000.-

La fontaine de Saint-Jean est une fontaine historique située sur la Planche supérieure. La première attestation date de 1403. Le bassin octogonal fut réalisé en pierre en 1547.

L'état de détérioration de l'étanchéité du bassin et le degré d'érosion des faces requièrent une intervention de remise en état relativement lourde dans la perspective de la conservation durable de cette fontaine. Les fissures constatées sur la colonne et le groupe sculpté seront assainis par la même occasion.

Le Service d'urbanisme et d'architecture effectuera les travaux d'assainissement et de remontage de la fontaine en collaboration avec des experts en matière et le Service cantonal des biens culturels.

Les travaux suivant seront notamment entrepris pour restaurer la fontaine :

- ✱ restauration et reconstruction du fond ;
- ✱ entretien de la plomberie ;
- ✱ prise des empreintes des bas-reliefs ;
- ✱ réfection des joints ;
- ✱ repose du bassin et de sa superstructure.

620.5030.164 Passerelle provisoire Bluefactory

CHF 328'500.-

L'accès actuel au site Bluefactory pour les usagers piétons et cyclistes en provenance de la Gare se fait par la traversée du carrefour Cardinal. Cette situation est problématique en terme de confort et de sécurité.

La mise en place d'une passerelle permettant de franchir le passage du Cardinal à l'ouest de voies CFF permettrait de garantir un accès confortable et sécurisé au site Bluefactory dans un premier temps. Dans un deuxième temps, cet ouvrage serait un élément de liaison dans un réseau de mobilité nord-sud à plus grande échelle.

Les points d'accroche de cette passerelle seraient l'angle nord-est de la parcelle Bluefactory (bien-fonds 7042) ainsi que l'angle sud-ouest de la parcelle CFF (bien-fonds 8238). La mise en place de cet ouvrage se ferait en coordination avec les CFF et Bluefactory.

Le présent montant de CHF 328'500.- correspond à l'étude technique et à la mise en place de cette passerelle.

Il intègre une imputation salariale de CHF 28'500.-.

620.5030.167 Réaménagement passage Cardinal**CHF 447'500.-**

La mesure 41.6 du projet d'agglomération PA2, repris par la mesure 3M.03.03 du PA3, prévoit le réaménagement du passage du Cardinal entre les carrefours du Midi et des Arsenaux.

Les objectifs sont l'amélioration du réseau de bus et des conditions de circulation de la ligne de bus 5, l'amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce et la limitation de l'effet de coupure de la voie ferrée.

Le passage du Cardinal n'est pas seulement voué à devenir la porte d'entrée du site BlueFactory, mais aussi un axe important entre le centre du plateau de Pérolles et le secteur au nord des voies CFF (FriGlâne, Beaumont, etc.) où se croisent aussi bien piétons et cyclistes, la mobilité individuelle motorisée et les transports publics.

Un montant de CHF 400'000.- avait été adopté en décembre 2016 dans le but d'organiser une procédure de mise en concurrence ainsi que l'estimation sommaire des coûts en vue de la demande de crédit d'études.

Ce montant n'ayant pas été utilisé depuis 5 ans et le vote intégré dans le budget 2017, il s'agit ici d'une demande de prolongation du délai d'utilisation du budget de CHF 400'000.- déjà voté, et ce, dans le but de commencer les études dès 2022.

Une imputation salariale de CHF 47'500.- vient s'ajouter à ce montant.

620.5030.168 Esplanade de la Poste -- E -**CHF 278'500.-**

Dans le cadre du concours de la place de la Gare et de ses abords, organisé en 2015, une partie au sud-est de la parcelle 16226, propriété de la Poste, était concernée par le périmètre d'étude. Les frais d'organisation de cette mise en concurrence avaient alors été partagés avec la Poste au prorata de la superficie pour laquelle elle était propriétaire. Ensuite, lors des études menées par le lauréat du concours pour la place de la Gare, cette partie n'avait pas été incluse dans le projet, et la réflexion sur cette partie du site est restée au stade d'esquisse de concours.

Aujourd'hui, la Poste projette une réaffectation du rez-de-chaussée de son bâtiment à des fins commerciales et serait d'accord de vendre une partie importante de cette

surface à la Ville de Fribourg qui souhaite profiter de cette opportunité pour lancer l'étude de projet avec les mandataires du projet de la Gare sur la base de leur projet lauréat.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 3M.03.09, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'espace public, qui consiste notamment au réaménagement de l'avenue Tivoli. Un montant de CHF 1'028'500.- est inscrit au plan financier pour la réalisation en 2023-2024.

Le montant demandé de CHF 278'500.- permet de mener les études du projet d'aménagement jusqu'à l'obtention du permis de construire. Une imputation salariale de CHF 28'500.- est incluse au montant.

620.5040.181 Pont de Berne, études complémentaires**CHF 50'000.-**

Le pont de Berne fut mis en service en 1250 et il reste l'un des plus anciens ponts couverts de la ville de Fribourg et de Suisse ; il fait partie des Biens culturels d'importance nationale dans le canton de Fribourg.

Cet investissement complémentaire permettra de consolider les études sur les aspects sécuritaires et de protection du feu, ainsi que les aspects patrimoniaux par des investigations historiques qui permettront aux mandataires de coordonner ces deux exigences pour une réfection globale de l'ouvrage en respectant l'historique, mais également les défis sécuritaires actuels.

Ce montant vient en complément du crédit 520.501.39 Pont de Berne : étude du projet voté en 2019 pour un montant de CHF 150'000.-.

620.5040.184 Remparts VdF : travaux d'entretien et d'assainissement -R-**CHF 604'000.-**

La présente demande de budget s'inscrit dans le cadre du projet de pérennisation de l'ouverture au public des enceintes de la ville de Fribourg initiée en 2018 en collaboration avec l'Etat de Fribourg et Fribourg Tourisme. Une analyse de l'état des remparts listés ci-dessous a été requise afin d'établir la viabilité des ouvrages, pour des raisons sécuritaires, notamment.

Bien que la majeure partie des remparts médiévaux situés sur le territoire communal appartienne à l'Etat de Fribourg, la Ville demeure propriétaire des tronçons suivants :

- a) les escaliers couverts du chemin de la tour des chats ;
- b) les escaliers couverts du funiculaire ;
- c) le segment de muraille faisant front à la Sarine situé aux Petites Rames ;
- d) le tronçon de muraille situé dans le quartier des Forgerons, au lieu-dit de la ruelle des Poletz.

Dans ce contexte, il est apparu que ces ouvrages dont l'entretien régulier n'était pas assuré, faute de budget de fonctionnement et de ressources humaines prévues à cet effet, nécessitaient la mise en œuvre de travaux d'assainissement à exécuter entre 2022 et 2023, en fonction du niveau de dégradation.

En l'état, des travaux de première urgence concernant les escaliers couverts qui longent le tronçon de muraille situé entre la tour des chats et la porte de Berne ont été réalisés en 2021 (a).

L'estimation des montants requis pour les parties restantes (b – d) a été confiée au bureau d'architecture mandaté par l'Etat pour la gestion des travaux d'assainissement des remparts. Elle a été établie sur la base d'un cahier des charges rédigé en collaboration avec le Service des biens culturels et du Service d'archéologie de l'Etat. Le montant requis inclut les prestations de taille de pierre, de maçonnerie, de charpente bois, de serrurerie, de ferblanterie, de pose d'échafaudages et des honoraires d'architecte et d'ingénieur, notamment.

620.5290.054 Plan directeur mobilier urbain -R- CHF 78'500.-

Un montant de CHF 80'000.- a été inscrit au budget 2018 pour l'étude et la mise en forme d'un plan directeur du mobilier urbain. Cette inscription relevait notamment du postulat n° 15 déposé au Conseil général le 20 septembre 2016. Dans sa réponse, le Conseil communal a proposé de se doter d'un catalogue de mobilier standard à utiliser systématiquement en ville pour requalifier l'espace public.

L'objectif de l'établissement d'une ligne directrice claire et fédératrice pour l'ensemble de la ville permet une valorisation du domaine public. En effet, un

mobilier urbain cohérent participe de manière active à la qualité du cadre de vie en offrant confort, sécurité et sociabilité.

Le plan directeur du mobilier urbain (renommé directive interne du mobilier urbain) a été réalisé entre 2019 et 2020. Il a été préavisé par la Commission du patrimoine et validé par la suite par le Conseil communal.

Le présent montant de CHF 78'500.- correspond quant à lui à la poursuite de la valorisation du domaine public avec l'implantation de premières séries de mobiliers urbains en ville de Fribourg. Un montant similaire sera encore demandé pour 2023 afin de permettre la requalification de l'espace public par ce déploiement visible du mobilier urbain.

Une imputation salariale de CHF 28'500.- est incluse dans ce montant.

620.5290.060 Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2022 -E- CHF 80'000.-

Le Plan d'aménagement local (PAL) s'inscrit dans des planifications supérieures : plans directeurs régionaux, plan directeur cantonal et plans directeurs fédéraux. Le PAL est en cours de révision et devrait être déposé auprès de la DAEC fin 2022. Il devra encore faire l'objet d'adaptations aux bases légales cantonales et fédérales dont la date de mise en vigueur est inconnue. Des études ou mandats d'experts seraient nécessaires.

Certains recensements ou inventaires sont en cours d'élaboration. Il s'agit par exemple de l'inventaire des paysages d'importance cantonale, de la définition de l'espace réservé aux cours d'eau, de l'intégration d'éléments de la Loi sur la protection de la nature (LPNat).

D'autres recensements ou inventaires sont en cours d'élaboration au niveau du canton et seront à intégrer dans la planification communale.

620.5290.065 Stratégie urbaine post-PAL 2018 : 2022 -E- CHF 160'000.-

Toutes les thématiques n'ont pu être abordées pendant la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Le PAL a été mis à l'enquête publique à la fin de l'année 2018. Des modifications au PAL ont été mises à l'enquête en septembre 2020. Certaines thématiques d'aménagements stratégiques du PAL ont fait l'objet d'oppositions, parfois à juste titre, certains éléments n'ayant pu être intégrés dans l'outil de base de la planification communale. Le PAL peut être complété par l'avancée de certaines études ou mandats complémentaires comme par exemple l'élaboration de base de données statistiques et projections (démographie, logement, densité, etc.) ou des études en lien avec la protection du patrimoine ou la protection environnementale.

Par ailleurs, le PAL comprend l'obligation de réalisation de plans d'aménagement de détails (PAD). La commune est l'autorité en charge de cette planification.

Le montant sollicité de CHF 160'000.- se compose de CHF 80'000.- pour compléter les études et de CHF 80'000.- d'imputations salariales.

620.5290.077 Participation communale à l'élaboration des PAD - 2022 -E- CHF 160'000.-

Le plan d'aménagement local (PAL) révisé en 2018 et 2020 prévoit de nouveaux plans d'aménagement de détails (PAD). Afin d'accompagner au mieux ces planifications, la Ville prévoit des études de précision sur diverses thématiques en fonction des localisations. Il s'agit de financer des études sur des enjeux majeurs même à proximité ou dans un périmètre plus large que le seul PAD. Il peut s'agir d'une étude spécifique sur le bruit, sur la mobilité, sur l'aménagement des espaces à usage public à proximité ou dans le PAD, sur des points à fournir pour l'élaboration d'une convention avec les propriétaires privés, etc.

Le montant sollicité de CHF 160'000.- se compose de CHF 80'000.- pour compléter les études et de CHF 80'000.- d'imputations salariales.

620.5290.078 PAL révision générale : Mandat juriste oppositions au PAL CHF 160'000.-

Trois enquêtes publiques du plan d'aménagement local ont été effectuées depuis le début de la révision générale. Une quatrième enquête publique est prévue au printemps 2022.

La 4^{ème} enquête publique suscitera des oppositions qui devront être traitées conformément à la procédure prévue par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC ; RSF 710.1) et son règlement d'exécution (ReLATeC ; RSF 710.11), via des séances de conciliations et des procès-verbaux.

Par ailleurs, il est prévu que le dossier soit transmis en 2022 au Conseil communal pour adoption en vue de la transmission du dossier au canton pour examen final puis approbation. Un rapport juridique complet sur le traitement de l'ensemble des oppositions des quatre enquêtes publiques sera obligatoire et impliquera un travail conséquent.

Afin de répondre à cette procédure légale et compte tenu du volume de travail supplémentaire attendu, il est nécessaire de se doter de ressources complémentaires pour analyser et traiter les questions juridiques de recevabilité et de fonds.

Pour ce faire, un/une juriste sera engagé en soutien au Service d'architecture et d'urbanisme et au Service juridique. Cela représente un montant de CHF 160'000.- sur un an à 100% .

621.5060.168 Remplacement véhicules 2022 CHF 220'000.-

Fourgon IVECO FR1122 / SECT. III / Année 2006

Première immatriculation en 2006, le fourgon a parcouru 103'600 km uniquement en ville et ne correspond plus à la norme antipollution (Euro 4). Après 15 années de service, le fourgon présente de la corrosion sur l'ensemble du châssis. Le fourgon est utilisé pour le transport du personnel et matériaux, les transports de plantes et bacs pour décorer les manifestations et les locaux administratifs. Avec sa double cabine, quatre à six personnes peuvent être transportées en même temps. Le coût de remplacement de ce fourgon par un modèle similaire s'élève à CHF 65'000.-.

Tracteur Yanmar / Hako EF2, FR241486 / Année 2011

Première immatriculation en 2011, le tracteur a actuellement 3'000 heures. Ce tracteur sans norme antipollution, équipé d'un bac de ramassage, est utilisé pour la tonte des terrains de sport et grandes surfaces engazonnées dans les parcs et jardins, le ramassage des feuilles en automne, les régénérations des terrains, les sablages et le passage de la grille sur les terrains. Le tracteur est dans un état moyen. L'usure des agrégats porte-outils (barre de coupe et bac de ramassage) nécessite aussi leur remplacement.

Le coût de remplacement de ce tracteur par un modèle similaire s'élève à CHF 90'000.-.

Broyeur à branches sur chenilles

Les jardiniers de la Ville effectuent chaque année diverses tailles de haies, haies vives, élagage d'arbres, taille des arbres d'avenue, etc. Actuellement, ces branches sont stockées au cimetière Saint-Léonard (env. 50 m³ broyés chaque année). Les branches sont broyées par une entreprise tierce et envoyées par camion semi-remorque en Italie (bilan CO2 améliorable). L'achat d'un broyeur à branches sur chenilles permettrait d'éviter des transports aller-retour dans l'enceinte de la ville, de recycler les déchets et de les revaloriser. Le bois broyé sera utilisé directement pour les plates-bandes (paillis de couverture), les chemins en forêt, les fonds de fosse au cimetière, etc. Le coût d'achat d'un broyeur sur chenilles est de CHF 65'000.-.

621.5060.252 Remplacement machines à essence par machines électrique -R- CHF 190'000.-

Remplacement du parc de petites machines thermiques par des appareils électriques (débrousailluses, souffleuses, etc.). Cette transition écologique s'inscrit dans une vision à long terme et réduira fortement les énergies fossiles, ainsi que les décibels (confort des citoyens et de l'employé). Les machines actuelles ont une durée de vie de 8 à 10 ans et elles sont remplacées au fur et à mesure de leur état. Le coût pour une reconversion des petites machines est de CHF 190'000.-.

622.5030.165 Cimetière St-Léonard - Création de surfaces pour de grandes concessions -R- CHF 175'000.-

Le cimetière Saint-Léonard est un cimetière laïque. Les différentes communautés religieuses (israélites, musulmanes, congrégations, etc.) ont été intégrées dans les travaux visant la révision du règlement du cimetière. Une demande pour la création d'un nouveau secteur a été formulée par l'Union des associations musulmanes de Fribourg (UAMF, 31 janvier 2020).

Afin de pouvoir répondre à cette demande, un secteur du cimetière doit être réaménagé pour des grandes concessions d'ici à l'été 2022.

Le montant estimatif pour la création des surfaces pour de grandes concessions est de CHF 175'000.-.

622.5090.220 Cimetière portiques, études CHF 50'000.-

Le cimetière St-Léonard construit en 1904 est délimité par des murs d'enceintes et par trois portiques d'entrée. L'entrée principale du cimetière est munie d'une tour et de deux annexes secondaires servant d'une part à une salle d'attente et d'autre part à des WC publics. Au Nord se dresse une porte donnant accès au jardin de souvenirs et au Sud un portique donne accès au secteur israélite.

Des signes d'usure sont visibles sur la couverture des toitures et les avant-toits en recouvrement de plâtre sont également dans un état de détérioration avancé. Des travaux de peinture des façades seront également prévus afin de retrouver leurs couleurs originelles.

Cette demande de crédit d'études permettra de mandater des spécialistes de la conservation de l'art pour permettre de consolider un projet de remise en état pour un crédit d'assainissement futur. L'intervention d'entreprises spécialisées sur les éléments constructifs garantiront la préservation qualitative de ces édifices protégés.

623.5090.286 Remplacement voile d'ombrage thermique de 4 serres -R- CHF 75'000.-

Les serres sont équipées de voiles d'ombrage thermiques, qui permettent de mieux maîtriser les conditions climatiques pour les cultures et de réaliser des économies d'énergie pendant la nuit et les périodes de fortes chaleurs.

D'une durée de vie estimée à 10 ans, les voiles d'ombrage thermiques des serres communales ont été changées pour la dernière fois il y a 15 ans et présentent d'importantes détériorations.

Le coût de remplacement des voiles d'ombrages thermiques pour les quatre serres s'élève à CHF 75'000.-.

700.5060.183 Fibre optique FriNet1 2022 + redondance CHF 70'000.-

FriNet est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR). FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

Les objectifs restent inchangés, à savoir la connexion des sites tant pour la partie informatique que pour la partie télécommunication (incluant la téléphonie All IP) :

Objets	Domaine	Etat
Nouveau site du Contrôle de l'habitant	IT-Telecom	Terminé
Sites : AES Pérolles, Villa Thérèse	IT-Telecom	Terminé
Sites propres à la Police locale et à la Mobilité	IT-Telecom	En cours
Redondance générale du réseau	IT-Telecom	En cours
Nouveau en termes d'importance : requalifications et transformations de plusieurs sites impliquant le redéploiement des infrastructures de télécommunication : quartier du Bourg en plusieurs étapes, rénovation Hôtel Cantonal, site sportif St-Léonard, etc.	IT-Telecom	En cours

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification établie et de disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions à moindre coût, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

700.5060.253 IN CIMP : Machine de mise sous pli CHF 85'000.-

Le montant est prévu pour la réalisation.

La Centrale d'impression dispose d'une machine pour la mise sous pli du courrier : brochures, factures, matériel de vote, etc. C'est une étape du processus caractérisée par : le respect strict des délais légaux, le volume à traiter, le caractère confidentiel de certaines informations contenues. Il s'agit d'un remplacement périodique selon le cycle de vie. Pour répondre à la complexité de l'exercice, l'équipement retenu présente toutes les fonctionnalités nécessaires, la sophistication requise pour traiter des combinaisons variées, les performances pour garantir le respect des délais. La transformation numérique est en cours, mais l'envoi du courrier va demeurer une réalité pour assurer la transition vers d'autres formes de transmission sécurisée et authentifiée des documents ainsi que pour garantir à toute la population la bonne réception des documents sous format papier.

700.5200.029 ERP : renouvellement étape 1 CHF 400'000.-

Le montant est prévu pour l'étude et la réalisation.

La Ville de Fribourg a fait l'acquisition à la fin des années 90 d'un ERP : solution de gestion intégrée (adresses, registres des habitants et des électeurs, finances, comptabilité, créanciers, facturations dont les impôts ordinaires, cadastre administratif, etc.). L'évolution informatique dans les domaines du trafic des paiements, des normes eCH et MCH2, de la transformation numérique in fine exige de disposer d'outils de gestion performants, à jour et ouverts (interfaces de programmation API) et d'un partenaire visionnaire dans les domaines traités et

surtout, très réactif. Toutes ces qualités ne sont pas reconnues actuellement et sont la cause, auprès des différents Services communaux, de surcharge de travail, de traitements alourdis, de perte de confiance, etc. Cette situation avait été décrite en 2013 déjà et les améliorations sont lentes.

Fort d'une étude interne conduite entre 2018 et 2019, les Services communaux concernés souhaitent procéder à une étude approfondie (analyse des besoins, objectifs, périmètres), évaluer les solutions actuelles sur le marché, procéder à une évaluation précise des coûts pour une telle opération (changement total ou partiel par domaine d'activité, migration, formation, adaptations, etc.).

L'administration de la Ville de Fribourg se doit de disposer d'outils performants pour répondre aux exigences toujours plus élevées et répondre aux standards d'échange, ceci avec une qualité et une réactivité accrues.

911.5090.102 Guintzet : Eclairages complémentaires terrains CHF 200'000.-

En 2019, la Ville de Fribourg a confié une étude à des bureaux d'ingénieurs afin de procéder à une analyse des infrastructures et des terrains consacrés à la pratique du football, et des besoins des clubs sportifs.

Les résultats de l'étude mettent en évidence une surutilisation de la plupart des terrains de la Ville. Sur la base de ce constat, la Ville souhaite poursuivre les réflexions en matière de planification des besoins en demandant de dresser une stratégie « terrains de football » dont les résultats seront intégrés au futur plan directeur communal des infrastructures sportives, document actuellement en cours d'élaboration.

A la suite de cette première analyse, un plan d'actions permettant de concrétiser une vision stratégique a été projetée. Elle propose notamment et entre autres mesures à mettre en œuvre à court terme, d'installer des éclairages complémentaires sur le site sportif du Guintzet, en particulier en bordure du terrain n° 5 essentiellement dédié à la pratique du rugby et du football américain. La durée d'utilisation en soirée sera ainsi prolongée.

Afin de répondre aux nouvelles normes en matière d'éclairage, d'éviter au mieux la pollution lumineuse en dehors de la surface de jeu et de respecter le plan lumière de la Ville de Fribourg, il convient de l'équiper de LED.

Ce choix implique de changer également les sources lumineuses, incompatibles avec la technique LED, du terrain synthétique inauguré en 2016 et alors équipé d'éclairage halogène, la technique LED n'étant pas encore suffisamment performante et encore trop coûteuse.

Aussi, le montant proposé permettra d'assainir tant l'éclairage du terrain synthétique (terrain n° 4) que le complément demandé pour le terrain n° 5 et le terrain n° 3 (dit « communal »).

Cet investissement, sans la subvention de la LoroSport (20% du montant total) ni d'effeSPORT (CHF 350.- par changement de projecteur en faveur du la technique LED) se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	22'000.-
Installations lumineuses et lustrerie	CHF	160'000.-
Honoraires d'ingénieurs	CHF	2'000.-
(validation des fondations et lien avec la pose des mats)		
Honoraires de l'ingénieur (électricité)	CHF	11'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total TTC (sans les subventions)	CHF	200'000.-

Remarque : L'octroi de subvention effeSPORT s'éteint au 1^{er} octobre 2022.

911.5090.179 Guintzet : Stockage matériel Container CHF 50'000.-

Le site sportif du Guintzet accueille de nombreux clubs et associations aux activités multiples. Il s'agit du:

- ✱ football (deux clubs et mouvement junior)
- ✱ football américain (un club et mouvement junior)
- ✱ rugby (deux équipes et mouvement junior)
- ✱ tir à l'arc (un club)
- ✱ beachvolley (activité non organisée)

Potentiellement, cela représente env. 34 équipes et 750 joueurs-es qui utilisent ces installations.

Le développement des méthodes d'entraînement et d'apprentissage des activités mentionnées ci-dessus requiert l'appel à de nombreuses aides pédagogiques et ludiques tels que piquets, cônes, ballons, accessoires divers comme chasubles de sport, mannequins de coup franc, ballons de différentes tailles et poids divers, haies de vélocité, échelles de rythme, etc.

Tout ce matériel prend énormément de place, sans compter les équipements individuels des joueurs de rugby. Les capacités de rangement font cruellement défaut malgré la bonne volonté des utilisateurs.

Un container est déjà en place. Il ne suffit par contre pas à stocker tout le matériel rangé pêle-mêle sans qu'il ne puisse toujours sécher. Aussi, le container demandé permettra de répondre à cette importante demande dans l'attente de l'agrandissement des vestiaires.

Une étude concernant l'amélioration des capacités d'accueil dans les vestiaires du Guintzet est en cours. La souplesse d'utilisation de ce container permettra son déplacement vers d'autres endroits de la ville ou une revente le moment venu.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

Achat du container	CHF	22'000.-
Génie civil (fondations et accès)	CHF	10'000.-
Electricité	CHF	5'000.-
Honoraires	CHF	8'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total TTC (sous réserve de subvention LoroSport 20% du total)	CHF	50'000.-

911.5090.253 Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2022 **CHF 140'000.-**

Dans le cadre de la stratégie concernant l'assainissement et la sécurisation de l'état des mats d'éclairage des terrains de football, des éléments se trouvant sur le terrain d'entraînement du Grabensaal et sur la partie loisirs des bains de la Motta (parcelle

n° 16350 appartenant à la Ville de Fribourg) demeurent encore à évaluer, respectivement changer.

Le produit choisi correspondra notamment au « Plan lumière » de la Ville de Fribourg. L'éclairage LED limitera de manière optimale la pollution lumineuse en dehors du terrain de jeu. Faune et flore seront ainsi préservées de toute nuisance.

A l'image des adaptations réalisées jusque-là, les nouveaux mats seront vissés sur leur fondation, et non pas fixés dans une fouille, technique permettant de constater facilement, notamment par un contrôle visuel, l'état général de leur base (présence éventuelle de corrosion) et, si nécessaire, de les déplacer aisément.

En fonction de leur état voire de leur situation, il ne sera peut-être pas nécessaire de procéder à certains assainissements.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	22'000.-
Installations lumineuses et lustrerie	CHF	100'000.-
Honoraires d'ingénieurs	CHF	2'000.-
(validation des fondations et lien avec la pose des mats)		
Honoraires de l'ingénieur (électricité)	CHF	11'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total TTC (sans les subventions)	CHF	140'000.-

911.5090.287 Guintzet - Arrosage automatique terrains n° 1 et n° 2 **CHF 100'000.-**

Au cours des dernières années, des installations d'arrosage automatique ont été aménagées sur différents terrains de la Ville de Fribourg.

Comme annoncé dans les demandes d'investissements précédentes, il convient de changer les anciens systèmes qui arrivent en fin de vie. C'est notamment le cas des terrains n° 1 et 2 du Guintzet.

A la suite de la pose d'installations d'arrosage automatique, les résultats en matière d'engagement du personnel pour l'entretien des terrains démontrent une

diminution des heures supplémentaires. L'arrosage automatique permet d'éviter d'arroser les terrains durant des périodes très ensoleillées et/ou trop chaudes (fortes évaporations) en privilégiant les soirées et les nuits.

En outre, des arroseurs adaptés à l'environnement urbain atténuent le peu de nuisances sonores éventuelles. De tels éléments ont été implantés avec succès sur le terrain de Derrière-les-Jardins.

Cet investissement permettra d'économiser du temps de travail et de l'eau. L'automatisation permet de mieux cibler les horaires d'arrosage et éviter les heures où l'évaporation est la plus importante.

Enfin, le fournisseur annonce le fait que, si nécessaire, près des 90% du matériel installé pourrait être récupéré et utilisé sur un autre terrain.

Le coût d'investissement, moyen et par terrain, se présente de la manière suivante :

Programmation – Coffret Perrot Watercontrol	CHF	7'500.–
Installation d'arrosage automatique	CHF	20'000.–
Location machine de fouille	CHF	2'000.–
Fourniture station de pompage	CHF	3'000.–
Conduites sanitaires	CHF	4'000.–
Isolation conduites	CHF	500.–
Electricité, génie civil	CHF	1'500.–
Génie civil	CHF	4'000.–
Divers et imprévus	CHF	5'000.–
Honoraires	CHF	2'500.–
Total TTC, par terrain	CHF	50'000.–

913.5040.011 Patinoire 2 - Assainissement du réseau d'eau sanitaire - adapt. aux normes **CHF 100'000.–**

La P2 a été inaugurée en janvier 2010. Sa construction se réfère, de manière générale, aux normes et directives de cette époque.

La norme SIA 385/1 remaniée « Installations d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments – Bases générales et exigences » est en vigueur depuis novembre 2020.

Cette nouvelle version remplace l'édition de 2011. Il est nécessaire d'adapter le réseau d'eau sanitaire à cette nouvelle norme remaniée.

Les nouveautés portent en particulier sur les exigences en matière d'hygiène, qui ont été adaptées aux dernières connaissances scientifiques. D'autres changements concernent le circuit hydraulique et la stratification dans l'accumulateur, les prescriptions sur l'isolation thermique des accumulateurs, l'isolation thermique des conduites, les siphons thermiques et la préparation de l'eau chaude sanitaire à l'aide de pompes à chaleur.

La nouvelle norme comprend par ailleurs quelques précisions par rapport aux températures qui doivent au moins respecter 55°C pour toutes les alimentations d'eau chaude, donc aussi pour les systèmes de pompes à chaleur et les stations de production d'eau chaude sanitaire. La température de l'accumulateur doit être calculée par le projeteur en raison des pertes de chaleur des conduites maintenues en température. Enfin, la prise en compte du préchauffage (installations solaires ou récupération de chaleur) constitue une autre nouveauté.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

Démontage	CHF	10'000.–
Colonnes de douches	CHF	55'000.–
Eau froide – Eau adoucie	CHF	10'000.–
Eau chaude	CHF	7'000.–
Calorifugeage sanitaire	CHF	4'500.–
Honoraires	CHF	10'000.–
Divers et imprévus	CHF	3'500.–
Total TTC	CHF	100'000.–

917.5040.039 Halle omnisports : étanchéité et sécurisation toiture **CHF 110'000.–**

Dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement 2021, le Service des sports avait sollicité un montant de CHF 40'000.– (rubrique 917.3144.00) afin de vérifier l'étanchéité de la toiture de la halle omnisports en coordination de Groupe E/Greenwatt SA qui souhaitait, de son côté, contrôler, à ses frais, les

fixations des panneaux photovoltaïques installés lors de la construction du bâtiment. Cette coordination était une excellente opportunité.

Ces travaux n'ont cependant pas pu se dérouler selon le calendrier prévu, les mesures de sécurité liés à ce type d'intervention n'ayant pas été prises en compte par l'architecte mandaté. Le montant budgété n'a donc été utilisé que partiellement.

Il convient dès lors de réaliser ces travaux indispensables en 2022, en intégrant les nouveaux devis (intervention de l'entreprise d'étanchéité et installation de sécurisation).

Cet investissement se présente de la manière suivante :

Travaux d'étanchéité	CHF	40'000.-
Pose dépose échafaudage	CHF	50'000.-
Honoraires architecte	CHF	10'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-
Total TTC (sous réserve de l'obtention d'éventuelle-s subvention-s)	CHF	110'000.-

917.5060.215 Halle omnisports : Assainissement éclairage sportif **CHF 130'000.-**

La halle omnisport Saint-Léonard a été inaugurée en juillet 2010. L'éclairage qui l'équipe nécessite un changement, indépendamment du fait que la Ville de Fribourg doit se montrer exemplaire en matière de consommation énergétique.

La solution préconisée consiste à changer les luminaires (111) et rails (640) existants et de les remplacer, aux mêmes endroits, par des luminaires LED affichant une consommation totale estimée de 38'200 KWH/an au lieu de 88'200 actuels, d'où un gain estimé de 50'000 KWH/an. L'économie en énergie et entretien est estimée à CHF 8'000.-/an.

L'assainissement souhaité s'avère donc pertinent. A noter que les éventuelles subventions ne sont pas comptabilisées dans le montant mentionné ci-dessous qui est donc un montant maximal.

L'investissement se présente de la manière suivante :

Démontage de l'installation (lustrerie) existante	CHF	5'000.-
Fourniture et pose nouvelle lustrerie	CHF	55'000.-
Support de fixation pour luminaires	CHF	14'000.-
Courant fort	CHF	41'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Honoraires ingénieurs	CHF	10'000.-
Total TTC (sous réserve de l'obtention d'éventuelle-s subvention-s)	CHF	130'000.-

917.5090.177 Halle omnisports : stores obscurcissants **CHF 100'000.-**

Les organisateurs de manifestations sportives ou culturelles qui se déroulent à la halle omnisports Saint-Léonard bénéficient d'un « outil de travail » performant, du point de vue sportif, technique, structurel et en terme de capacité d'accueil.

Cependant, lors d'événements qui ont lieu l'après-midi et en début de soirée par exemple, il s'avère que la luminosité extérieure génère des gênes qui troublent le bon déroulement de manifestations, jusqu'à perturber les personnes qui s'y trouvent confrontées voire menacer l'équité sportive.

C'est également le cas des Rencontres de Folklore Internationales (RFI) qui a établi ses quartiers au Site Sportif Saint-Léonard, en particulier dans la halle omnisports moyennant paiement d'une location. Les spectacles proposés aux spectateurs-trices sont essentiellement basés sur des effets sonores et lumineux. Sans obscurcissement optimal, le rendu de ces derniers perd de sa qualité ce qui est dommageable.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

Travaux de préparation	CHF	2'000.-
Matériel et pose	CHF	90'000.-
Honoraires	CHF	3'000.-
Divers	CHF	5'000.-
Total TTC	CHF	100'000.-

3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)

Les projets d'investissements qui suivent, totalisant CHF 41'567'000.-, feront l'objet d'un Message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

Finances

200.5999.057	Achats en lien avec la PFA	CHF	5'200'000.-
--------------	----------------------------	-----	-------------

Génie civil, environnement et énergie

520.5030.127	Ouvrage d'art : Pont de Zähringen - Réalisation phase 1 -R-	CHF	8'000'000.-
520.5090.187	Dispositif anti-suicide sur pont de Zähringen (réalisation)	CHF	700'000.-
531.5033.013	Décharge de Châtillon étapes 6 mixtes	CHF	6'500'000.-
531.5033.015	Décharge de Châtillon: local machines	CHF	550'000.-

Urbanisme et architecture

620.5010.120	Rue Pierre Aeby -R-	CHF	3'013'500.-
620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	CHF	6'448'500.-
620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	CHF	2'234'000.-
620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	CHF	1'455'000.-
620.5030.081	AGGLO 44.4 Réaménagement place Petit-St-Jean	CHF	4'604'500.-
620.5030.121	Réaménagement place du Pertuis et rue Neuveville -R-	CHF	2'861'500.-

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

Selon le budget établi, le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO) va atteindre CHF -0.3 mio en 2022, ce qui est un niveau particulièrement bas pour un indice qui devrait rester positif. Un manque de recettes monétaires implique un recours plus important à des capitaux de tiers (banques ou investisseurs), à niveau équivalent d'investissements. Cette valeur négative est un signe à prendre au sérieux, sachant qu'elle signifie que la Ville doit s'endetter pour CHF 0.3 mio pour couvrir ses activités usuelles opérationnelles. L'indicateur est acceptable s'il est unique et s'il ne cache pas un déficit structurel, ce dont on peut s'assurer à la lecture du Plan financier. Cet indicateur reste à surveiller de très près au de l'augmentation programmée des investissements et des charges liées ainsi que le risque lié à la volatilité intrinsèque des recettes fiscales des personnes morales.

2. Financement des investissements

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 80.6 mio, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves et provisions, du retraitement selon MCH2, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 0.5% sur une moyenne de 6 mois.

CHAPITRE VIII

Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2022

FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de francs	Budget 2022
Résultat du compte de résultats (+) Bénéfice / (-) Perte	-3.1
+ Amortissements du PA et des contributions d'investissement	17.0
+ Réévaluations des prêts et participations PA	0.0
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	0.0
- Augmentation / + diminution des marchandises, achats et travaux en cours	0.0
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	0.0
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	0.0
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	0.0
+ Augmentation / - diminution des provisions	-10.1
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	0.0
+ Attributions / - prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements et divers comptes de réserve du capital propre	-4.0
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	-0.3
+ Remboursement de prêts et de participations	0.0
+ Contributions acquises	0.0
+ Contributions à redistribuer	0.0
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	0.0
- Immobilisations corporelles	-80.6
- Prêts et participations	0.0
- Propres contributions d'investissement	0.0
- Contributions d'investissement redistribuées	0.0
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-80.6
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-80.6
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à court terme)	0.0
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à long terme)	-16.4
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	-16.4
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI + P)	-97.0
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	96.5
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	0.0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	96.5
Variation des liquidités et placement à court terme (FTO) + (FTI+P) + (FTF)	-0.8

Le besoin de trésorerie supplémentaire, selon le tableau de flux de trésorerie ci-dessus et en fonction des investissements prévus, se montera en 2022 à CHF 80.6 mio.

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie. Le montant maximal de CHF 20.0 mio au cours de l'année 2022 est sollicité.

LE CONSEIL COMMUNAL propose au Conseil général l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2022, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville



David Stulz

Annexes : 2 projets d'arrêté

(Projet)

Fribourg, le

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ✚ la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC ; RSF 140.11) ;
- ✚ la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFC ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFC ; RSF 140.61) ;
- ✚ le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- ✚ le Message n° 9 du Conseil communal du 2 novembre 2021 ;
- ✚ le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2022 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	285'225'798.08
Total des revenus :	CHF	282'138'975.58
Résultat (excédent de charges) :	CHF	3'086'822.50

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à dissoudre le fonds de secours du personnel à hauteur de CHF 251'668.80.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

David Aebischer

Mathieu Maridor

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC ; RSF 140.11) ;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61) ;
- le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- le Message n° 9 du Conseil communal du 2 novembre 2021 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

300.5060.181	Renouvellement matériel informatique 2022	CHF	300'000.-
401.5090.224	Achat nouveau parcomètres 2022	CHF	150'000.-
430.5010.096	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2022	CHF	200'000.-
430.5090.184	Compartimentage quartier de Gambach	CHF	324'000.-
430.5090.242	Vélostation Gare secteur Sud	CHF	350'000.-
520.5010.110	Entretien des chaussées et trottoirs 2022	CHF	1'100'000.-
520.5010.115	Mise en conformité Lhand des arrêts de bus 2022	CHF	1'750'000.-
520.5030.100	Passage supérieur à l'avenue du Général Guisan -E-	CHF	100'000.-

520.5030.101	Dangers naturels : assainissement falaises 2022	CHF	300'000.-
520.5030.166	Rénovation complète du mur du Gottéron -R-	CHF	100'000.-
520.5060.191	Remplacement véhicules 2022	CHF	450'000.-
530.5060.249	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2022	CHF	310'000.-
530.5060.254	Remplacement camion poubelle 2022	CHF	800'000.-
532.5032.051	Collecteurs évacuation des eaux 2022	CHF	1'500'000.-
532.5032.062	STEP: Etude renforcement des normes de rejet NH4 (Lac de Schiffenen)	CHF	120'000.-
532.5032.063	STEP: Remplacement d'installations 2022	CHF	776'000.-
560.5060.248	Assainissement éclairage halogène métal 2022	CHF	300'000.-
560.5290.042	Développement énergétique 2022	CHF	500'000.-
611.5040.020	Joseph Piller : transformation intérieure complément III (ascenseur et exigence AEAI)	CHF	350'000.-
611.5040.021	Maison de Ville: transformation appt concierge (soubassement)	CHF	300'000.-
611.5040.159	Maison de justice réfection enveloppe et combles -A-	CHF	124'000.-
611.5090.191	Assainissements énergétiques : installation technique 2022	CHF	200'000.-
611.5090.211	Sécurité et normes incendies, électricité, sirènes et DI 2022	CHF	200'000.-
611.5999.056	FRI-ART réfection fenêtre et aménagement combles -A-	CHF	124'000.-
612.5040.013	CO Jolimont 1970 rénovation globale salles de classe et halle de gym -A/C-	CHF	606'000.-
612.5040.016	Ecole du Schoenberg - rénovation globale bât A-B-C -A-	CHF	174'000.-
612.5040.023	Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -A-	CHF	124'000.-
612.5040.025	Ecole Neuveville: réfection façades et toiture -A-	CHF	224'000.-

612.5040.038	Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl. Standard bât. - E-	CHF	236'000.-
612.5060.251	Ecole de l'Auge: réfection enveloppe et technique -A-	CHF	124'000.-
615.5090.231	Abris bus "kiosque Vignettaz"	CHF	100'000.-
619.5060.250	Machines et équipements de base - 2022	CHF	210'620.-
620.5010.139	Stationnement gare routière -E-	CHF	169'000.-
620.5010.150	Réaménagement de la rue de l'Hôpital -E-	CHF	503'500.-
620.5010.153	Route de l'Aurore -E-	CHF	108'500.-
620.5030.162	Plan fontaines -E-	CHF	80'000.-
620.5030.163	Restauration fontaines historiques -R-	CHF	200'000.-
620.5030.164	Passerelle provisoire Bluefactory -R-	CHF	328'500.-
620.5030.167	Réaménagement passage Cardinal -E-	CHF	447'500.-
620.5030.168	Esplanade de la Poste - E -	CHF	278'500.-
620.5040.181	Pont de Berne : études complémentaires - E-	CHF	50'000.-
620.5040.184	Remparts VdF : travaux d'entretien et d'assainissement	CHF	604'000.-
620.5290.054	Plan directeur mobilier urbain 2022 -R-	CHF	78'500.-
620.5290.060	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2022 -E-	CHF	80'000.-
620.5290.065	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2022 -E-	CHF	160'000.-
620.5290.077	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2022 -E-	CHF	160'000.-
620.5290.078	PAL révision générale : mandat juriste oppositions au PAL	CHF	160'000.-
621.5060.168	Remplacement véhicules 2022	CHF	220'000.-
621.5060.252	Remplacement machines à essence par machines électrique -R-	CHF	190'000.-
622.5030.165	Cimetière St-Léonard - Création de surfaces pour de grandes concessions -R-	CHF	175'000.-
622.5090.220	Cimetière: portiques : étude	CHF	50'000.-
623.5090.286	Remplacement voile d'ombrage thermique de 4 serres -R-	CHF	75'000.-

700.5060.183	Fibre optique FriNet 2022 + redondance	CHF	70'000.-
700.5060.253	IN CIMP : machine de mise sous pli	CHF	85'000.-
700.5200.029	ERP : renouvellement étape I	CHF	400'000.-
911.5090.102	Guinzet : Eclairages complémentaires terrains	CHF	200'000.-
911.5090.179	Guinzet : Stockage matériel Container	CHF	50'000.-
911.5090.253	Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2022	CHF	140'000.-
911.5090.287	Guinzet - Arrosage automatique terrains no 1 et no 2	CHF	100'000.-
913.5040.011	Patinoire 2 - Assainissement du réseau d'eau sanitaire - adapt. aux normes	CHF	100'000.-
917.5040.039	Halle omnisports : étanchéité et sécurisation toiture	CHF	110'000.-
917.5060.215	Halle omnisports : Assainissement éclairage sportif	CHF	130'000.-
917.5090.177	Halle omnisports : stores obscurcissants	CHF	100'000.-

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 2

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 18'129'620.- est approuvé.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2022, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.

Article 5

Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2.0 mio peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'art. 69 LFCo et l'art. 11 RFin.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (Catégorie III), pour CHF 41'567'000.-, qui pourront faire l'objet d'un Message au cours de l'année 2022.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

David Aebischer

Mathieu Maridor

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	ADMINISTRATION GENERALE	9'671'754.30	947'465.95	10'601'812.95	952'496.65	11'942'171.56	901'973.98
02	FINANCES	32'205'093.38	186'549'051.73	26'128'215.35	173'862'140.65	34'386'591.59	180'119'931.76
03	ENFANCE, ÉCOLES ET COHÉSION SOCIALE	80'464'518.80	13'156'553.45	76'901'576.30	12'208'337.10	74'612'695.57	10'889'323.75
04	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'048'444.05	13'608'498.55	10'672'576.20	14'748'929.50	9'523'941.76	12'609'005.27
05	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	40'810'827.75	27'420'570.55	44'253'212.20	30'228'757.60	36'295'114.67	25'327'017.38
06	URBANISME ET ARCHITECTURE	25'618'375.80	23'185'335.85	24'467'962.70	22'987'347.20	22'878'452.85	22'726'317.10
07	INFORMATIQUE	6'047'693.90	5'266'961.30	5'161'508.40	4'425'429.95	4'278'287.65	3'430'615.46
08	CULTURE	8'367'413.65	1'455'178.85	6'277'907.35	914'418.05	6'229'541.42	601'183.39
09	SPORTS	6'944'382.40	2'147'627.70	6'675'249.50	2'385'439.85	5'796'644.98	1'593'662.55
11	AIDE SOCIALE	46'092'189.10	6'768'119.25	45'128'154.15	7'354'000.00	42'222'008.30	7'062'924.38
12	CURATELLES D'ADULTES	4'457'408.00	1'278'000.00	4'376'873.50	878'000.00	4'157'705.42	1'013'398.00
13	RESSOURCES HUMAINES	2'909'541.75	271'668.80	2'813'078.65	20'000.00	2'515'943.44	73'933.00
14	SERVICE JURIDIQUE	1'236'704.20	83'943.60	1'205'692.55	83'144.15	1'039'104.80	
15	AGGLOMERATION	10'351'451.00		9'225'277.00		8'975'375.11	
TOTALISATION		285'225'798.08	282'138'975.58	273'889'096.80	271'048'440.70	264'853'579.12	266'349'286.02
Résultat			3'086'822.50		2'840'656.10	1'495'706.90	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	ADMINISTRATION GENERALE	9'671'754.30	947'465.95	10'601'812.95	952'496.65	11'942'171.56	901'973.98
010	AUTORITES	3'836'980.00	445'465.95	3'961'444.55	433'496.65	5'862'875.73	572'532.45
100	CONSEIL COMMUNAL	3'422'514.05	300'500.00	3'575'097.90	299'650.00	5'369'190.53	295'167.90
100.3000.00	Traitements membres d'autorité	1'068'717.00		1'042'128.00		1'042'128.00	
100.3000.01	Jetons de présence	4'000.00		4'000.00		1'080.00	
100.3040.00	Allocations enfants et formation	3'600.00		1'050.00		1'800.00	
100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	65'079.60		60'395.40		92'605.15	
100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	56'595.60		28'852.20		28'916.10	
100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'164.00		801.00		801.00	
100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	28'401.60		29'045.40			
100.3060.00	Pensions aux retraités	967'945.80		908'960.40		908'960.40	
100.3101.01	Dépenses internes liées au Coronavirus	20'000.00		50'000.00		244'058.96	
100.3102.00	Publications, journaux, documentation	6'000.00		6'000.00		5'126.80	
100.3103.01	Bulletin d'information "1700"	210'000.00		210'000.00		189'126.56	
100.3105.01	Vins d'honneur	20'000.00		20'000.00		3'659.05	
100.3130.01	Frais de réception	70'000.00		50'000.00		22'865.20	
100.3130.04	Frais de télécommunication	5'800.00		5'800.00		5'812.43	
100.3131.00	Etudes et projets	30'000.00		30'000.00		16'004.95	
100.3131.01	Projets de cohésion sociale	417'230.00		349'700.00		279'615.30	
100.3131.02	Fusion du Grand Fribourg	20'000.00		100'000.00		13'979.95	
100.3131.03	Narrentreffen 2020					87'178.75	
100.3131.05	Projet bilinguisme	20'000.00					
100.3131.08	Politique d'information et communication	150'000.00		160'000.00		139'632.40	
100.3170.00	Frais de déplacement et débours	25'000.00		25'000.00		20'942.20	
100.3170.01	Frais de jumelage	15'000.00		8'000.00		1'665.00	
100.3199.00	Autres charges d'exploitation	6'000.00		2'000.00		111.45	
100.3199.01	Dépenses non spécifiées	60'000.00		100'000.00		41'250.00	
100.3199.03	Cadeaux et dons	30'000.00		30'000.00		22'065.90	
100.3601.02	Travaux Assemblée Constitutive Grand Fribourg	10'000.00		150'000.00		90'596.20	
100.3631.01	Association régionale de la Sarine (ARS)	53'207.65		11'000.00			
100.3636.02	Subventions partis politiques : élections communales			26'000.00			
100.3636.10	Dépenses externes liées au Coronavirus			100'000.00		2'063'756.25	
100.3910.01	Informatique - imputation interne	62'772.80		66'365.50		45'452.53	
100.4250.00	Ventes		2'000.00		2'000.00		-1'896.25
100.4260.01	Honoraires et jetons de présence récupérés		210'000.00		210'000.00		207'091.50
100.4309.00	Autres revenus d'exploitation		25'000.00		25'000.00		28'923.65
100.4472.00	Locations d'infrastructures		2'000.00		2'000.00		400.00
100.4631.00	Subventions cantonales		61'500.00		60'650.00		60'649.00
101	CONSEIL GENERAL	269'500.00		252'500.00		216'320.65	
101.3000.01	Jetons de présence	160'000.00		160'000.00		117'800.00	
101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	17'000.00		17'000.00		14'320.25	
101.3102.00	Publications, journaux, documentation	8'000.00		6'000.00		8'820.10	
101.3130.16	Equipements et prestations pour les séances du CG	80'000.00		65'000.00		70'591.25	
101.3199.00	Autres charges d'exploitation	4'500.00		4'500.00		4'789.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
109	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	144'965.95	144'965.95	133'846.65	133'846.65	277'364.55	277'364.55
109.3010.00	Traitements	117'524.55		105'366.30		230'133.90	
109.3040.00	Allocations enfants et formation	360.00				2'640.00	
109.3043.00	Allocation de résidence	2'280.00		2'760.00			
109.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	7'831.90		7'042.00		21'828.70	
109.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	13'546.80		11'407.80		22'477.05	
109.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	187.70		169.40		250.70	
109.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'235.00		3'114.00			
109.3170.00	Frais de déplacement et débours					34.20	
109.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			3'987.15			
109.4310.00	Activation prestations propres		144'965.95		133'846.65		277'364.55
011	ADMINISTRATION	5'834'774.30	502'000.00	6'640'368.40	519'000.00	6'079'295.83	329'441.53
110	SECRETARIAT DE VILLE	3'722'634.75	117'500.00	5'071'779.80	161'500.00	4'833'749.72	137'284.15
110.3010.00	Traitements	1'848'217.15		2'189'322.85		2'115'414.10	
110.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					26'607.50	
110.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
110.3040.00	Allocations enfants et formation	17'295.00		27'345.00		55'722.50	
110.3043.00	Allocation de résidence	23'280.00		24'960.00			
110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	121'967.80		143'677.50		206'178.35	
110.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	215'836.95		256'498.50		245'168.65	
110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'519.75		2'297.10		2'377.55	
110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	50'530.85		63'772.10			
110.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		4'000.00		2'417.90	
110.3100.01	Numérisation et photographie			2'000.00		1'916.10	
110.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	5'000.00		2'000.00			
110.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		10'000.00		9'072.80	
110.3119.01	Achat d'oeuvre d'art			10'000.00		5'000.00	
110.3130.01	Frais de réception	4'000.00		4'000.00		2'133.40	
110.3130.02	Cotisations	75'000.00		75'000.00		48'612.45	
110.3130.03	Affranchissements	250'000.00		250'000.00		291'803.60	
110.3130.04	Frais de télécommunication	3'900.00		3'900.00		3'970.58	
110.3130.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	130'000.00		110'000.00		110'679.30	
110.3130.07	Taxes bancaires	500.00					
110.3130.09	Téléphones remboursements	-100.00		-100.00			18.65
110.3131.06	Valorisation Ville de Fribourg	165'000.00		80'000.00			
110.3131.10	Projets développement durable	195'000.00					
110.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	60'000.00		80'000.00		35'292.90	
110.3159.01	Conservation et restauration d'archives			60'000.00		114'435.65	
110.3159.02	Conservation et restauration des oeuvres d'art			70'000.00		69'296.90	
110.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		5'000.00		1'670.65	
110.3300.00	Amortissement des investissements	11'400.00		25'097.35		17'100.00	
110.3636.03	Centres d'animation socioculturelle			1'128'700.00		1'088'700.00	
110.3900.00	Economat central - imputation interne	75'100.00		57'350.00		47'572.40	
110.3910.01	Informatique - imputation interne	380'698.10		299'689.10		205'205.34	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
110.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	72'489.15		87'270.30		123'401.10	
110.4210.00	Emoluments administratifs		11'500.00		11'500.00		5'657.00
110.4210.01	Emoluments de droit de cité		100'000.00		100'000.00		59'000.00
110.4250.00	Ventes		1'000.00				
110.4260.00	Remboursements et participations de tiers				50'000.00		50'143.10
110.4310.00	Activation prestations propres						22'465.40
110.4635.01	Crowdfunding développement durable		5'000.00				
111	CONTROLE DES HABITANTS	1'214'289.90	330'000.00	1'276'269.35	353'000.00	1'126'956.28	183'346.38
111.3010.00	Traitements	719'479.15		747'909.50		763'721.20	
111.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					12'894.20	
111.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					15'000.00	
111.3040.00	Allocations enfants et formation	2'160.00		3'870.00		11'380.00	
111.3043.00	Allocation de résidence	4'120.00		6'000.00			
111.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	47'308.15		49'095.20		73'462.85	
111.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	70'045.85		77'616.60		75'703.75	
111.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'136.65		813.40		844.90	
111.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	19'537.85		21'712.50			
111.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	8'000.00		8'000.00		3'966.90	
111.3101.16	Achat cartes journalières CFF	140'000.00		140'000.00			
111.3102.00	Publications, journaux, documentation	100.00		100.00		87.00	
111.3130.00	Prestations de services de tiers	300.00		300.00		128.00	
111.3130.02	Cotisations	70.00		70.00		70.00	
111.3130.04	Frais de télécommunication	1'200.00		1'200.00		1'422.94	
111.3130.07	Taxes bancaires	2'000.00		1'300.00		1'806.05	
111.3160.00	Locations	65'000.00		70'000.00		60'603.00	
111.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00		202.10	
111.3910.01	Informatique - imputation interne	109'307.25		120'874.10		67'559.29	
111.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	23'525.00		26'408.05		38'104.10	
111.4210.00	Emoluments administratifs		200'000.00		200'000.00		177'116.38
111.4250.00	Ventes		10'000.00		13'000.00		6'230.00
111.4250.01	Ventes cartes journalières CFF		120'000.00		140'000.00		
112	VOTATIONS ET ELECTIONS	178'114.15	4'500.00	292'319.25	4'500.00	118'589.83	8'811.00
112.3000.02	Rémunération des scrutateurs	20'000.00		75'000.00		13'627.00	
112.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					450.00	
112.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	1'030.00		1'030.00		877.10	
112.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					0.45	
112.3100.00	Matériel de bureau	10'000.00		10'000.00		24'798.05	
112.3130.00	Prestations de services de tiers	20'000.00		20'000.00			
112.3130.03	Affranchissements	90'000.00		150'000.00		57'517.30	
112.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00					
112.3900.00	Economat central - imputation interne	5'250.00		5'050.00			
112.3910.01	Informatique - imputation interne	29'834.15		31'239.25		21'319.93	
112.4611.02	Elections fédérales pour les suisses de l'étranger		4'500.00		4'500.00		8'811.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	FINANCES	32'205'093.38	186'549'051.73	26'128'215.35	173'862'140.65	34'386'591.59	180'119'931.76
20	SERVICES GENERAUX	3'482'048.65	10'000.00	3'932'994.70	10'000.00	3'677'462.46	10'000.00
200	PERSONNEL	2'792'048.65	10'000.00	2'781'994.70	10'000.00	2'770'147.48	10'000.00
200.3010.00	Traitements	1'926'773.80		1'883'637.20		1'777'226.35	
200.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					23'649.45	
200.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					5'000.00	
200.3040.00	Allocations enfants et formation	26'835.00		25'080.00		37'910.00	
200.3043.00	Allocation de résidence	6'000.00		6'000.00			
200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	126'180.00		122'745.80		169'172.25	
200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	212'914.50		204'553.50		196'149.85	
200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'771.25		2'791.00		2'683.60	
200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	52'185.45		54'420.80			
200.3099.00	Autres charges de personnel	2'000.00		2'000.00		630.00	
200.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	200.00		200.00			
200.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'000.00		3'000.00		3'175.35	
200.3130.02	Cotisations	4'400.00		6'000.00		4'390.00	
200.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		2'500.00		2'550.47	
200.3130.22	Mandat révision des comptes	57'000.00		57'000.00		55'835.75	
200.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		5'000.00		2'598.30	
200.3900.00	Economat central - imputation interne	19'450.00		32'000.00		9'286.50	
200.3910.01	Informatique - imputation interne	273'358.00		305'469.70		227'513.31	
200.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	71'480.65		69'596.70		98'728.40	
200.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		10'000.00		10'000.00
203	ASSURANCES, LOCAUX, DIVERS	690'000.00		1'151'000.00		907'314.98	
203.3119.03	Achat de terrain			200'000.00			
203.3130.07	Taxes bancaires	100'000.00		110'000.00		97'808.45	
203.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	20'000.00		80'000.00		67'479.60	
203.3134.00	Assurances choses	260'000.00		340'000.00		219'739.38	
203.3134.02	Casco et franchises	20'000.00		30'000.00		13'255.00	
203.3134.09	Assurances choses remboursements	-15'000.00		-15'000.00			
203.3137.05	Redevance radio-TV	5'000.00		6'000.00			
203.3180.00	Ducroire sur débiteurs	100'000.00		200'000.00		509'032.55	
203.3181.00	Pertes sur débiteurs irrécouvrables	200'000.00		200'000.00			
21	IMPOTS ET TAXES	2'969'000.00	165'257'000.00	3'035'000.00	160'089'000.00	3'240'260.39	167'609'641.01
210	IMPOTS	2'969'000.00	165'257'000.00	3'035'000.00	160'089'000.00	3'240'260.39	167'609'641.01
210.3130.24	Frais de contentieux	650'000.00		700'000.00		662'392.49	
210.3130.29	Frais de contentieux remboursements	-250'000.00		-200'000.00			246'106.15
210.3180.01	Ducroire sur impôts	500'000.00		500'000.00		1'139'433.10	
210.3181.01	Pertes sur impôts irrécouvrables	1'400'000.00		1'300'000.00			
210.3499.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	500'000.00		600'000.00		1'079'114.75	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210.3611.01	Commission cantonale encaissement d'impôts spéciaux	169'000.00		135'000.00		177'255.55	
210.4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		78'150'000.00		76'000'000.00		74'455'376.35
210.4000.60	Part au remboursement de l'imputation forfaitaire d'impôt		-200'000.00		-200'000.00	182'064.50	
210.4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		6'150'000.00		7'500'000.00		8'077'352.25
210.4002.00	Impôts à la source personnes physiques		4'500'000.00		7'000'000.00		7'300'308.33
210.4010.00	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		46'550'000.00		43'000'000.00		45'940'949.40
210.4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'250'000.00		900'000.00		3'031'186.95
210.4021.00	Contribution immobilière		17'500'000.00		16'600'000.00		17'653'461.90
210.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers		1'600'000.00		1'600'000.00		1'484'804.90
210.4022.01	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital		1'900'000.00		1'400'000.00		2'072'509.20
210.4023.00	Droits de mutations immobilières		2'700'000.00		2'800'000.00		2'505'399.95
210.4024.00	Impôt sur les successions		1'000'000.00		600'000.00		1'694'151.15
210.4033.00	Impôt sur les chiens		115'000.00		100'000.00		115'320.00
210.4210.02	Impôts sur les divertissements		3'000.00		10'000.00		2'800.00
210.4240.00	Prestations de services à des tiers		4'000.00		4'000.00		10'202.05
210.4290.01	Récupérations actes de défaut de biens		500'000.00		500'000.00		479'869.84
210.4401.00	Pénalités et intérêts de retard		900'000.00		600'000.00		938'010.29
210.4601.02	Impôt sur véhicules et cycles		1'635'000.00		1'675'000.00		1'601'832.30
22	REVENUS DES BIENS	10'000.00	1'242'125.00	10'000.00	1'278'000.00	8'754.40	1'211'833.30
220	INTERETS ACTIFS	10'000.00	1'242'125.00	10'000.00	1'278'000.00	8'754.40	1'211'833.30
220.3137.01	Droits de garde et de timbres fédéraux	10'000.00		10'000.00		8'754.40	
220.4400.00	Intérêts des liquidités		3'000.00		2'000.00		2'655.00
220.4402.00	Intérêts des placements financiers		23'125.00		40'000.00		35'358.30
220.4420.00	Dividendes		1'215'000.00		1'215'000.00		1'152'820.00
220.4451.00	Revenus de participations		1'000.00		1'000.00		1'000.00
220.4940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne				20'000.00		20'000.00
23	PARTICIPATIONS ET AUTRES RECETTES		1'597'000.00		2'204'000.00		6'674'864.31
230	PARTICIPATIONS		184'000.00		200'000.00		184'000.00
230.4240.00	Prestations de services à des tiers		184'000.00		200'000.00		184'000.00
231	AUTRES RECETTES		1'413'000.00		2'004'000.00		6'490'864.31
231.4309.01	Remboursement de frais de rappel		60'000.00		60'000.00		64'132.26
231.4390.00	Autres revenus divers		5'000.00		5'000.00		61.10
231.4411.00	Ventes de terrains		30'000.00		605'000.00		
231.4430.01	Droits de superficie (PF)		1'205'000.00		1'231'000.00		993'277.35
231.4430.09	Subvention DDP à titre gratuit		-117'000.00		-117'000.00		
231.4612.11	Redevances de perception des impôts paroissiaux		180'000.00		170'000.00		183'393.60
231.4910.00	Indemnité d'administration - imputation interne		50'000.00		50'000.00		50'000.00
331.4390.02	Agio de dissolution CIG						5'200'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
24	CHARGE DE LA DETTE	4'591'967.25	2'131'967.25	4'805'175.65	2'156'275.65	4'405'417.54	1'871'872.59
240	INTERETS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNT	4'591'967.25	2'131'967.25	4'805'175.65	2'156'275.65	4'405'417.54	1'871'872.59
240.3130.06	Frais d'emprunts	4'000.00		4'000.00		2'055.55	
240.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	1'000.00		1'000.00		23'298.70	
240.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	2'800'000.00		2'983'900.00		2'535'674.04	
240.3401.01	Intérêts du prêt recapitalisation Caisse de prévoyance	1'786'967.25		1'816'275.65		1'844'389.25	
240.4499.00	Intérêts négatifs sur prêt		30'000.00		30'000.00		27'483.34
240.4940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne		315'000.00		310'000.00		
240.4980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		1'786'967.25		1'816'275.65		1'844'389.25
25	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	21'152'077.48	16'310'959.48	14'345'045.00	8'124'865.00	22'393'201.00	2'080'224.75
256	CONSTRUCTIONS H.L.M.	55'000.00		180'500.00		169'385.00	
256.3631.00	Subventions versées au Canton	55'000.00		160'500.00		149'385.00	
256.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne			20'000.00		20'000.00	
257	ASSAINISSEMENT D'IMMEUBLES	13'000.00		18'000.00			
257.3637.00	Subventions communales versées aux privés	15'000.00		20'000.00			
257.3637.09	Remboursements subventions aux privés	-2'000.00		-2'000.00			
259	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS	21'084'077.48	16'310'959.48	14'146'545.00	8'124'865.00	22'223'816.00	2'080'224.75
259.3131.00	Etudes et projets	90'000.00		150'000.00		103'647.90	
259.3131.04	Projets participatifs			50'000.00		50'000.00	
259.3131.06	Valorisation Ville de Fribourg	40'000.00		120'000.00			
259.3131.09	Remboursement NPR VVV	-30'000.00					
259.3510.01	Attribution à la politique foncière active			575'000.00			
259.3510.05	Provision pour la Pila : attribution					9'000'000.00	
259.3510.06	Provision pour assainissement des falaises					3'300'000.00	
259.3604.02	Participation au trafic régional	5'244'962.00		4'672'568.00		4'427'213.00	
259.3611.10	Participation communale aux mesures transitoires CPPEF	4'073'742.48					
259.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	11'337'803.00		8'232'842.00		5'176'304.00	
259.3630.01	Participation fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	277'570.00		296'135.00		270'299.00	
259.3636.04	Actions d'entraide	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
259.4510.03	Dissolution de provision CPPVF						48'298.75
259.4510.05	Dissolution de provision PF17		6'000'000.00		6'000'000.00		
259.4510.08	Dissolution de provision CPPEF		4'073'742.48				
259.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		2'197'217.00		2'124'865.00		2'031'926.00
259.4896.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PF		4'040'000.00				
29	FINANCEMENTS ET AMORTISSEMENTS					661'495.80	661'495.80
290	AMORTISSEMENTS					661'495.80	661'495.80
290.3300.00	Amortissement des investissements					661'495.80	
290.4980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne						661'495.80

[illegible]

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	ENSEIGNEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION	24'135'999.30	9'836'766.95	23'607'289.20	8'993'274.50	21'915'046.88	7'674'273.75
310	ECOLE DU BELLUARD	7'931'741.35	2'991'977.25	7'862'124.10	2'771'917.25	7'689'206.41	2'560'434.10
310.3010.00	Traitements	505'021.85		488'989.05		447'885.10	
310.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					39'662.80	
310.3040.00	Allocations enfants et formation	225.00		1'406.25		8'150.00	
310.3043.00	Allocation de résidence	5'970.00		6'090.00			
310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'124.40		32'239.70		44'347.60	
310.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	28'660.20		24'174.00		23'050.30	
310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'932.80		4'909.60		4'821.35	
310.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'680.00		14'258.20			
310.3099.00	Autres charges de personnel	21'860.00		20'215.00		3'446.70	
310.3100.00	Matériel de bureau	10'300.00		19'500.00		15'226.67	
310.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'100.00		1'233.80	
310.3102.01	Imprimés	7'660.00		7'500.00		7'927.35	
310.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	4'710.00		4'600.00		1'591.20	
310.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	83'512.00		91'950.00		137'751.84	
310.3109.01	Orientation professionnelle	9'192.00		9'000.00		10'964.85	
310.3130.00	Prestations de services de tiers	13'800.00		13'800.00		12'735.70	
310.3130.02	Cotisations	200.00		200.00		35.00	
310.3130.03	Affranchissements	5'150.00		5'150.00		8'969.33	
310.3130.04	Frais de télécommunication	2'400.00		2'400.00		2'869.91	
310.3130.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	7'000.00					
310.3130.07	Taxes bancaires	650.00		650.00			
310.3130.21	Transport des élèves	178'000.00		172'000.00		177'816.00	
310.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		955.30	
310.3170.03	Frais de réunion	5'000.00		4'850.00		2'049.50	
310.3171.00	Activités scolaires	92'590.00		90'750.00		45'755.65	
310.3171.02	Formation culturelle	22'980.00		22'500.00		20'579.00	
310.3300.00	Amortissement des investissements	332'791.85		282'683.40		272'321.70	
310.3510.00	Attribution à la réserve	50'530.70		52'699.00		52'530.71	
310.3601.00	Frais facturés par le Canton	4'436'925.00		4'441'385.00		4'330'615.30	
310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		-2'090.65	
310.3900.00	Economat central - imputation interne	3'350.00				15'002.35	
310.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	22'300.00		20'800.00			
310.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	1'000.00		1'000.00		1'859.90	
310.3920.00	Valeur locative - imputation interne	1'827'000.00		1'827'000.00		1'827'000.00	
310.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne					39'000.00	
310.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	177'500.00		177'500.00		120'453.75	
310.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	8'100.00		8'100.00		3'086.45	
310.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	9'625.55		8'224.90		11'601.95	
310.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		2'895'000.00		2'700'000.00		2'456'684.10
310.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		18'000.00		18'000.00		41'500.00
310.4631.00	Subventions cantonales		32'560.00		7'500.00		62'250.00
310.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		46'417.25		46'417.25		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
311	ECOLE DE JOLIMONT	9'503'887.00	4'656'700.80	9'087'729.05	4'292'735.35	8'105'662.37	3'684'811.05
311.3010.00	Traitements	466'320.40		546'254.80		478'791.85	
311.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			1'122.00		29'436.05	
311.3040.00	Allocations enfants et formation	6'300.00		5'670.00		10'950.00	
311.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		9'840.00			
311.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	30'803.20		36'291.50		45'841.70	
311.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	36'345.00		35'937.60		34'995.75	
311.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'976.10		5'070.80		4'780.85	
311.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'721.10		16'048.80			
311.3099.00	Autres charges de personnel	24'825.00		22'900.00		13'241.85	
311.3100.00	Matériel de bureau	10'740.00		21'335.00		38'346.84	
311.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'000.00		2'000.00		2'959.55	
311.3102.01	Imprimés	8'600.00		8'520.00			
311.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	5'360.00		5'260.00		1'977.55	
311.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	97'212.00		105'956.00		-194'683.41	
311.3105.02	Frais de repas préparés			20'000.00			
311.3109.01	Orientation professionnelle	10'320.00		10'224.00		4'986.69	
311.3130.00	Prestations de services de tiers	13'800.00		44'800.00		31'908.90	
311.3130.02	Cotisations	200.00		200.00			
311.3130.03	Affranchissements	7'000.00		7'000.00		8'330.80	
311.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		2'514.24	
311.3130.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	7'000.00					
311.3130.07	Taxes bancaires	1'800.00		1'800.00			
311.3130.21	Transport des élèves	135'000.00		146'000.00		134'487.00	
311.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		849.40	
311.3170.03	Frais de réunion	5'900.00		5'600.00		32'646.75	
311.3171.00	Activités scolaires	111'800.00		110'760.00		-7'347.63	
311.3171.02	Formation culturelle	25'800.00		25'560.00		21'232.18	
311.3300.00	Amortissement des investissements	923'704.80		387'918.25		259'795.45	
311.3510.00	Attribution à la réserve	177'217.90		41'458.00		41'457.91	
311.3601.00	Frais facturés par le Canton	4'833'285.00		4'931'975.00		4'593'919.65	
311.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		1'170.00	
311.3900.00	Economat central - imputation interne	3'800.00				35'253.40	
311.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	27'850.00		22'800.00			
311.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	6'000.00		6'000.00		7'493.20	
311.3920.00	Valeur locative - imputation interne	2'231'900.00		2'231'900.00		2'231'900.00	
311.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	240'200.00		240'200.00		204'124.85	
311.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	13'000.00		13'000.00		16'686.55	
311.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	12'206.50		12'227.30		17'614.45	
311.4260.02	Contributions des parents				18'000.00		24'038.50
311.4472.00	Locations d'infrastructures		6'000.00		6'000.00		225.00
311.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		4'537'400.00		4'200'000.00		3'552'924.50
311.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		24'000.00		24'000.00		35'500.00
311.4631.00	Subventions cantonales		41'500.00		8'520.00		72'123.05
311.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		47'800.80		36'215.35		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312	ECOLE DE LANGUE ALLEMANDE	5'738'370.95	2'188'088.90	5'719'436.05	1'928'621.90	5'179'317.10	1'429'028.60
312.3010.00	Traitements	334'636.90		332'404.60		350'384.30	
312.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					10'215.95	
312.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
312.3040.00	Allocations enfants et formation	1'800.00				6'775.00	
312.3043.00	Allocation de résidence	7'830.00		7'400.00			
312.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	22'391.10		22'128.85		34'319.30	
312.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	27'151.80		26'876.40		28'251.25	
312.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'970.80		3'037.20		3'330.85	
312.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'246.80		9'786.65			
312.3099.00	Autres charges de personnel	11'005.00		10'365.00			
312.3100.00	Matériel de bureau	13'060.00		15'060.00		3'962.07	
312.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'050.00		2'050.00		1'682.55	
312.3102.01	Imprimés	3'720.00		3'510.00			
312.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	2'330.00		2'205.00		-26'243.22	
312.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	50'204.00		61'532.00		60'641.56	
312.3109.01	Orientation professionnelle	4'464.00		4'212.00		-42'927.93	
312.3130.00	Prestations de services de tiers	14'000.00		14'000.00		1'401.25	
312.3130.02	Cotisations	200.00		200.00			
312.3130.03	Affranchissements	3'300.00		3'300.00		2'995.61	
312.3130.04	Frais de télécommunication	1'200.00		1'200.00		1'373.81	
312.3130.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	2'000.00					
312.3130.07	Taxes bancaires	600.00		600.00			
312.3130.21	Transport des élèves	87'000.00		75'000.00		86'444.00	
312.3160.00	Locations	14'000.00		14'000.00		8'640.00	
312.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00			
312.3170.03	Frais de réunion	2'950.00		2'850.00		649.50	
312.3171.00	Activités scolaires	42'780.00		40'365.00		-29'204.65	
312.3171.02	Formation culturelle	11'160.00		10'530.00		-8'582.67	
312.3300.00	Amortissement des investissements	1'565'282.75		1'552'117.00		1'295'669.10	
312.3510.00	Attribution à la réserve	448'434.80		438'642.00		448'434.82	
312.3601.00	Frais facturés par le Canton	2'239'235.00		2'261'720.00		2'066'675.80	
312.3637.00	Subventions communales versées aux privés	1'000.00		1'000.00		1'713.00	
312.3900.00	Economat central - imputation interne	7'900.00				19'479.00	
312.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	16'450.00		15'250.00			
312.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	2'000.00		2'000.00		2'458.95	
312.3920.00	Valeur locative - imputation interne	702'500.00		702'500.00		702'500.00	
312.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	71'250.00		71'250.00		130'917.80	
312.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	1'700.00		1'700.00		1'140.35	
312.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	9'068.00		9'144.35		14'219.75	
312.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		1'622'700.00		1'400'000.00		1'209'907.60
312.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		236'300.00		200'000.00		192'726.00
312.4631.00	Subventions cantonales		3'977.00		3'510.00		26'395.00
312.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		325'111.90		325'111.90		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
313	ECOLE DE PEROLLES	962'000.00		938'000.00		940'861.00	
313.3130.21	Transport des élèves	37'000.00		37'000.00		38'097.00	
313.3611.02	Frais facturés par l'Association des CO Sarine-Campagne	924'000.00		900'000.00		902'764.00	
313.3637.00	Subventions communales versées aux privés	1'000.00		1'000.00			
32	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	32'425'126.95	678'140.50	33'260'168.55	840'481.45	33'637'809.18	1'138'064.45
320	ECOLES PRIMAIRES	26'042'021.00	127'040.50	26'748'612.65	170'981.45	27'340'272.36	305'927.90
320.3010.00	Traitements	1'483'464.45		1'611'617.90		1'832'391.50	
320.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			1'680.00		71'303.45	
320.3010.04	Indemnités RI et intervenants externes			16'100.00		38'850.00	
320.3040.00	Allocations enfants et formation	10'875.00		8'193.75		38'120.00	
320.3043.00	Allocation de résidence	23'700.00		28'980.00			
320.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	98'543.40		106'953.00		189'528.30	
320.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	111'429.60		116'081.40		123'353.70	
320.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	17'886.70		19'489.70		22'003.45	
320.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	40'696.40		47'294.80			
320.3099.00	Autres charges de personnel	3'000.00		3'000.00		308.90	
320.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils			18'000.00			
320.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		881.80	
320.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	110'000.00		110'000.00		31'337.62	
320.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	16'100.00		71'150.00		52'744.55	
320.3111.00	Machines, installations et appareils			22'000.00			
320.3113.00	Matériel informatique			63'180.00		76'764.40	
320.3130.00	Prestations de services de tiers	10'000.00		10'400.00		6'152.65	
320.3130.04	Frais de télécommunication	16'500.00		16'500.00		14'355.30	
320.3130.07	Taxes bancaires	500.00		500.00		435.79	
320.3130.21	Transport des élèves	900'000.00		900'000.00		830'756.70	
320.3138.01	Séances et cours d'informations	20'000.00		20'000.00		10'538.00	
320.3151.00	Entretien de machines et appareils			30'000.00		12'064.70	
320.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00		737.90	
320.3170.02	Activités des établissements	28'250.00		28'870.00			
320.3171.00	Activités scolaires	116'000.00		116'000.00		13'966.70	
320.3300.00	Amortissement des investissements	214'866.80		419'020.65		170'976.15	
320.3611.00	Dédommagements au Canton	14'661'784.85		14'787'787.25		15'594'115.75	
320.3636.23	Mobilité scolaire, prestations de tiers	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
320.3900.00	Economat central - imputation interne	75'400.00		89'650.00		163'521.20	
320.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	76'300.00		69'650.00			
320.3920.00	Valeur locative - imputation interne	7'152'300.00		7'152'300.00		7'152'300.00	
320.3920.02	Véhicules - imputation interne	17'200.00		22'919.00		22'120.80	
320.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	767'300.00		767'300.00		778'555.25	
320.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	37'423.80		39'495.20		62'087.80	
320.4250.00	Ventes						650.00
320.4390.00	Autres revenus divers		200.00		200.00		40.00
320.4612.10	Dédommagements d'autres communes		57'000.00		99'000.00		42'815.00
320.4631.00	Subventions cantonales		68'870.00		68'870.00		262'422.90
320.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		970.50		2'911.45		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
321	GYMNASTIQUE ET SPORTS	3'048'157.95	270'000.00	3'133'241.95	301'000.00	3'115'203.34	302'152.25
321.3010.00	Traitements	1'891'709.65		1'955'745.20		1'983'687.15	
321.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'234.60		3'278.40		918.10	
321.3040.00	Allocations enfants et formation	22'875.85		20'818.75		25'783.85	
321.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	122'579.15		126'343.60		188'123.45	
321.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	207'101.70		217'567.15		218'287.05	
321.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'976.05		2'116.10		2'145.25	
321.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	50'925.55		56'178.30			
321.3099.00	Autres charges de personnel	900.00		900.00		640.35	
321.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		400.00		245.00	
321.3104.01	Matériel gymnastique et sports	26'100.00		26'100.00		24'398.40	
321.3130.04	Frais de télécommunication	100.00		100.00		92.04	
321.3130.21	Transport des élèves	170'000.00		170'000.00		143'997.20	
321.3159.04	Entretien matériel sportif	1'800.00		1'800.00		1'800.00	
321.3160.00	Locations	9'075.00		7'875.00		3'262.00	
321.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'450.00		1'450.00		1'450.00	
321.3171.01	Journées et camps	148'875.00		151'045.00		54'502.75	
321.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	317'500.00		317'500.00		356'000.00	
321.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	69'555.40		74'024.45		109'870.75	
321.4310.00	Activation prestations propres						2'118.60
321.4630.00	Subventions fédérales		60'000.00		60'000.00		56'370.00
321.4631.00	Subventions cantonales		210'000.00		241'000.00		243'663.65
322	ACTIVITES CULTURELLES	674'403.40	17'500.00	661'241.30	17'500.00	528'757.79	33'106.80
322.3010.00	Traitements	487'658.60		464'131.20		370'970.75	
322.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					19'277.05	
322.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-5'000.00	
322.3040.00	Allocations enfants et formation	1'320.00		2'400.00		3'120.00	
322.3043.00	Allocation de résidence	480.00					
322.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31'914.60		30'224.50		36'675.55	
322.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	17'311.80		14'112.00		17'682.75	
322.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'324.60		1'287.00		421.25	
322.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'179.60		13'366.10			
322.3099.00	Autres charges de personnel	1'200.00		1'200.00			
322.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	14'000.00		14'000.00		18'693.50	
322.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		400.00		168.49	
322.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00		30'000.00		15'508.00	
322.3130.01	Frais de réception	2'000.00		1'000.00		756.90	
322.3130.04	Frais de télécommunication	1'900.00		1'900.00		1'222.95	
322.3130.21	Transport des élèves	6'000.00		12'000.00		3'040.00	
322.3130.23	Cachets pour spectacles	68'000.00		62'000.00		35'300.00	
322.3159.03	Entretiens d'instruments	1'000.00		200.00			
322.3160.00	Locations	1'000.00		1'000.00		325.00	
322.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		759.50	
322.3170.03	Frais de réunion	2'000.00		2'000.00			
322.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'400.00		1'400.00		935.80	
322.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	5'814.20		7'120.50		8'900.30	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	SERVICES MEDICAUX SCOLAIRES	1'055'621.15	306'000.00	1'023'256.75	176'000.00	988'236.86	168'375.70
340	SERVICE MEDICAL	610'621.15	186'000.00	578'256.75	56'000.00	619'795.46	44'065.85
340.3010.00	Traitements	400'544.30		375'050.00		438'183.80	
340.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-6'000.00	
340.3040.00	Allocations enfants et formation	3'240.00		3'240.00		6'111.35	
340.3043.00	Allocation de résidence	2'880.00		2'400.00			
340.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	26'375.20		24'581.50		41'314.20	
340.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	49'435.80		43'953.60		51'361.25	
340.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	632.90		592.50		456.25	
340.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	10'892.20		10'870.60			
340.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		4'000.00		3'615.00	
340.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		616.20	
340.3106.00	Matériel médical	5'000.00		4'000.00		2'998.00	
340.3116.00	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00		53.80	
340.3130.04	Frais de télécommunication	800.00		800.00		796.73	
340.3138.01	Séances et cours d'informations	25'000.00		27'000.00		14'862.65	
340.3156.00	Entretien d'appareils et instruments médicaux	300.00		300.00		14.90	
340.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		2'000.00		370.90	
340.3910.01	Informatique - imputation interne	58'417.65		61'535.05		39'188.68	
340.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'603.10		16'433.50		25'851.75	
340.4612.10	Dédommagements d'autres communes		168'000.00		38'000.00		23'627.85
340.4631.00	Subventions cantonales		18'000.00		18'000.00		20'438.00
341	SERVICE DENTAIRE	445'000.00	120'000.00	445'000.00	120'000.00	368'441.40	124'309.85
341.3611.03	Soins donnés par le canton	385'000.00		385'000.00		326'141.00	
341.3611.04	Participation frais cabines dentaires	40'000.00		40'000.00		27'720.00	
341.3637.00	Subventions communales versées aux privés	20'000.00		20'000.00		14'580.40	
341.4260.02	Contributions des parents		120'000.00		120'000.00		124'309.85
35	ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	12'474'610.15	1'894'000.00	11'870'693.75	2'105'000.00	11'613'496.96	1'872'550.50
350	ACCUEILS EXTRASCOLAIRES	5'420'710.15	1'894'000.00	5'189'693.75	2'105'000.00	5'172'552.01	1'845'550.50
350.3010.00	Traitements	3'652'625.25		3'217'890.00		3'300'537.40	
350.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					25'359.35	
350.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					13'000.00	
350.3040.00	Allocations enfants et formation	66'465.00		56'325.00		110'286.00	
350.3043.00	Allocation de résidence	46'080.00		48'720.00			
350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	241'815.40		212'728.00		320'277.85	
350.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	360'169.65		316'944.00		325'328.55	
350.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	8'277.95		4'124.40		4'226.00	
350.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	99'863.35		94'076.20			
350.3099.00	Autres charges de personnel	1'500.00		1'500.00		506.95	
350.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	21'000.00		21'000.00		64.40	
350.3105.02	Frais de repas préparés	555'000.00		675'000.00		515'907.85	
350.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	12'000.00		32'000.00		30'158.61	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
04	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'048'444.05	13'608'498.55	10'672'576.20	14'748'929.50	9'523'941.76	12'609'005.27
40	SERVICES GENERAUX	4'532'069.05	10'071'687.60	5'287'245.65	11'240'000.80	4'646'190.49	9'032'002.61
400	POLICDE - ADMINISTRATION	1'085'574.50	1'171'500.00	976'876.55	1'143'500.00	870'118.48	712'784.50
400.3010.00	Traitements	430'101.00		426'733.30		386'087.65	
400.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'440.00	
400.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-15'000.00	
400.3040.00	Allocations enfants et formation	5'004.00		6'660.00		10'920.00	
400.3043.00	Allocation de résidence	1'920.00		2'640.00			
400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	28'199.40		27'917.90		36'530.30	
400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	51'083.40		50'260.80		45'696.30	
400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'683.80		5'008.10		4'726.50	
400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'664.50		12'365.30			
400.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures					60.85	
400.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		2'000.00		648.00	
400.3130.02	Cotisations	1'800.00		1'800.00		1'800.00	
400.3130.04	Frais de télécommunication	1'400.00		1'400.00		1'390.78	
400.3130.11	Organisations, manifestations et projets	29'950.00		28'950.00		16'598.60	
400.3137.02	TVA taux forfaitaire	30'000.00		25'000.00		31'349.49	
400.3170.00	Frais de déplacement et débours	6'500.00		6'000.00		4'390.30	
400.3900.00	Economat central - imputation interne	12'250.00		20'500.00		8'498.15	
400.3910.01	Informatique - imputation interne	452'361.95		342'540.55		311'981.16	
400.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	17'156.45		17'100.60		23'000.40	
400.4100.01	Taxes sur les taxis		15'500.00		16'000.00		2'340.00
400.4120.01	Affermage des affiches		600'000.00		550'000.00		495'150.55
400.4210.00	Emoluments administratifs		60'000.00		60'000.00		34'947.50
400.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales				45'000.00		28'903.00
400.4470.01	Location du domaine public		450'000.00		450'000.00		141'795.50
400.4470.03	Locations de places de parc		46'000.00		22'500.00		9'647.95
401	POLICE LOCALE	3'268'822.45	8'690'000.00	3'198'583.80	8'926'000.00	3'092'047.72	7'636'769.81
401.3010.00	Traitements	1'887'397.20		1'859'137.80		1'835'007.40	
401.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					12'012.75	
401.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-26'000.00	
401.3040.00	Allocations enfants et formation	24'210.00		23'970.00		55'720.00	
401.3043.00	Allocation de résidence	28'800.00		28'800.00			
401.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	125'277.40		122'945.40		175'880.20	
401.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	201'615.00		193'953.60		194'114.50	
401.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	22'739.60		22'404.90		23'199.00	
401.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	51'737.00		54'372.70			
401.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	2'000.00		2'000.00		2'460.00	
401.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	36'000.00		46'000.00		55'652.60	
401.3111.00	Machines, installations et appareils	179'000.00		152'500.00		201'418.00	
401.3112.00	Equipements du personnel	21'000.00		23'000.00		22'404.10	
401.3120.00	Electricité	19'000.00		20'000.00		14'646.55	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
401.3120.09	Electricité remboursements	-18'000.00		-8'000.00			3'710.00
401.3130.00	Prestations de services de tiers	130'000.00		105'000.00		71'635.45	
401.3130.03	Affranchissements	30'000.00		70'000.00		43'431.66	
401.3130.04	Frais de télécommunication	78'600.00		69'000.00		66'724.91	
401.3130.07	Taxes bancaires	25'000.00					
401.3130.10	Taxes traitement de données	10'000.00		9'250.00		10'086.90	
401.3130.14	Traitement de la monnaie	6'000.00		6'000.00		4'601.73	
401.3151.00	Entretien de machines et appareils	140'000.00		157'000.00		94'587.65	
401.3160.00	Locations	23'400.00		23'400.00		24'062.35	
401.3170.00	Frais de déplacement et débours					283.10	
401.3300.00	Amortissement des investissements	97'411.55		87'356.70		66'465.30	
401.3910.01	Informatique - imputation interne	79'922.00		64'502.50		45'949.62	
401.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	67'712.70		65'990.20		97'703.95	
401.4210.00	Emoluments administratifs		100'000.00		85'000.00		113'759.40
401.4240.00	Prestations de services à des tiers		85'000.00		85'000.00		71'240.60
401.4240.01	Redevances évacuation de véhicules		40'000.00		56'000.00		31'274.46
401.4240.03	Produit des parcomètres		4'300'000.00		4'700'000.00		3'812'264.87
401.4240.17	Produit des stationnement P2		250'000.00				
401.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales		2'795'000.00		2'950'000.00		2'425'300.48
401.4470.02	Produits des autorisations		1'120'000.00		1'050'000.00		1'179'220.00
402	FOIRES ET MARCHES	86'484.50	124'000.00	63'584.50	125'000.00	21'491.90	11'712.30
402.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	500.00		500.00			
402.3120.00	Electricité					1'679.60	
402.3120.09	Electricité remboursements						-2'660.00
402.3151.00	Entretien de machines et appareils	1'000.00		1'000.00		1'365.80	
402.3300.00	Amortissement des investissements	58'084.50		41'084.50			
402.3900.00	Economat central - imputation interne	5'900.00				18'446.50	
402.3910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne	21'000.00		21'000.00			
402.4120.02	Taxes des marchés au bétail		14'000.00		15'000.00		11'052.50
402.4470.04	Droits d'étalage		110'000.00		110'000.00		3'319.80
403	TAXES SUR LES SPECTACLES			956'500.00	960'000.00	585'458.89	598'049.30
403.3102.01	Imprimés			1'500.00			
403.3980.01	Taxes sur les spectacles - imputation interne			955'000.00		585'458.89	
403.4032.01	Lotos						5'600.00
403.4032.02	Cinémas				380'000.00		119'444.85
403.4032.03	Théâtres				45'000.00		23'834.17
403.4032.04	Manifestations sportives				280'000.00		261'023.45
403.4032.05	Autres spectacles				250'000.00		181'156.42
403.4250.00	Ventes				5'000.00		6'990.41
404	POLICE SANITAIRE	5'000.00		6'200.00		4'386.80	
404.3099.00	Autres charges de personnel			1'200.00			
404.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	5'000.00		5'000.00		4'386.80	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
409	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	86'187.60	86'187.60	85'500.80	85'500.80	72'686.70	72'686.70
409.3010.00	Traitements	71'024.20		68'731.00		60'082.55	
409.3040.00	Allocations enfants et formation	720.00		720.00		360.00	
409.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	4'643.10		4'475.90		5'642.90	
409.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	7'039.80		6'550.20		5'857.05	
409.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	842.50		815.70		744.20	
409.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'918.00		1'979.40			
409.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			2'228.60			
409.4310.00	Activation prestations propres		86'187.60		85'500.80		72'686.70
41	INSPECTORAT DU FEU ET PROTECTION CIVILE	606'029.70	71'120.00	565'890.95	46'120.00	480'085.56	32'990.50
410	EXPLOITATION	606'029.70	71'120.00	565'890.95	46'120.00	480'085.56	32'990.50
410.3010.00	Traitements	265'665.50		262'267.90		248'254.15	
410.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'376.60	
410.3040.00	Allocations enfants et formation	3'870.00		4'012.50		8'377.50	
410.3043.00	Allocation de résidence	2'640.00		2'700.00			
410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	17'530.50		17'245.30		23'684.10	
410.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	30'594.60		29'607.60		29'428.35	
410.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'132.40		3'123.50		3'100.65	
410.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	7'244.20		7'632.00			
410.3111.00	Machines, installations et appareils	6'000.00		6'000.00		440.55	
410.3120.00	Electricité	30'000.00		30'000.00		23'734.80	
410.3120.01	Eau	500.00		500.00		331.05	
410.3130.02	Cotisations	50.00		50.00			
410.3130.04	Frais de télécommunication	2'700.00		2'700.00		2'717.38	
410.3130.15	Frais liés à la protection de la population	3'000.00		3'000.00		1'514.73	
410.3151.00	Entretien de machines et appareils	50'000.00		9'000.00		4'155.65	
410.3160.00	Locations	900.00		900.00		900.00	
410.3170.00	Frais de déplacement et débours					21.40	
410.3190.01	Chauffage facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		4'796.20	
410.3601.04	Taxes de nuitées	5'824.00		5'824.00		629.20	
410.3631.10	Participation communale aux frais Pci	70'368.40		77'100.85		52'291.50	
410.3900.00	Economat central - imputation interne	550.00		550.00		410.70	
410.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	300.00		300.00			
410.3910.01	Informatique - imputation interne	49'384.85		42'541.70		28'024.75	
410.3920.02	Véhicules - imputation interne	35'500.00		40'762.00		31'084.10	
410.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	10'275.25		10'073.60		14'812.20	
410.4240.02	Indemnités pour hébergement		20'000.00		20'000.00		3'264.00
410.4310.00	Activation prestations propres		25'000.00				5'940.00
410.4472.00	Locations d'infrastructures		4'720.00		4'720.00		5'154.00
410.4612.10	Dédommagements d'autres communes		10'000.00		10'000.00		7'232.50
410.4630.00	Subventions fédérales		10'900.00		10'900.00		10'900.00
410.4631.00	Subventions cantonales		500.00		500.00		500.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	SERVICE DU FEU	3'093'818.60	3'407'983.30	3'082'549.75	3'405'783.30	2'748'886.57	3'489'458.56
420	EXPLOITATION	3'093'818.60	3'407'983.30	3'082'549.75	3'405'783.30	2'748'886.57	3'489'458.56
420.3010.00	Traitements	510'489.20		502'505.30		487'255.35	
420.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					150.00	
420.3010.05	Soldes et indemnités	720'000.00		760'000.00		632'170.40	
420.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
420.3040.00	Allocations enfants et formation	9'540.00		9'352.50		16'207.50	
420.3042.00	Indemnités de repas	19'000.00		20'000.00		12'281.60	
420.3043.00	Allocation de résidence	2'640.00		2'700.00			
420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'535.80		32'887.80		57'388.15	
420.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	56'076.00		53'941.20		53'017.25	
420.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'037.70		5'973.30		6'045.55	
420.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'854.60		14'549.00			
420.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	65'520.00		64'900.00		24'259.70	
420.3091.01	Mesures de recrutement des pompiers	5'000.00		10'000.00		13'406.00	
420.3099.01	Cadeaux au personnel	3'100.00		2'100.00		1'204.30	
420.3101.04	Carburants et lubrifiants	23'110.00		23'110.00		14'936.65	
420.3101.06	Matériel de lutte contre l'incendie	78'660.00		74'960.00		69'156.00	
420.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'500.00		3'500.00		1'607.35	
420.3111.00	Machines, installations et appareils	22'750.00		22'750.00		47'591.95	
420.3111.02	Appareils radio	14'200.00		14'200.00		14'036.85	
420.3112.00	Equipements du personnel	45'370.00		45'405.00		54'151.70	
420.3119.02	Matériel pour musée "Le Galetas"	3'000.00		3'000.00		2'794.70	
420.3120.00	Electricité					18'408.00	
420.3120.01	Eau					1'762.15	
420.3120.03	CAD					26'352.35	
420.3130.01	Frais de réception	10'200.00		9'000.00		6'735.25	
420.3130.02	Cotisations	3'000.00		3'000.00		1'750.00	
420.3130.04	Frais de télécommunication	80'850.00		82'300.00		72'050.47	
420.3134.00	Assurances choses	2'750.00		2'800.00		2'457.91	
420.3134.01	Primes d'assurances véhicules	12'670.00		12'670.00		9'337.95	
420.3137.04	Impôts véhicules et expertises	1'380.00		1'620.00			
420.3151.01	Entretien des véhicules et engins	56'240.00		56'640.00		56'166.45	
420.3152.00	Entretien des équipements	60'600.00		60'805.00		106'775.90	
420.3160.00	Locations	53'000.00		53'000.00		34'440.00	
420.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00			
420.3300.00	Amortissement des investissements	148'639.70		151'139.70		115'669.80	
420.3601.06	Office cantonal protection d'environnement	15'000.00		19'000.00		27'921.45	
420.3900.00	Economat central - imputation interne	3'500.00		3'550.00			
420.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	4'200.00		3'850.00		6'027.65	
420.3910.01	Informatique - imputation interne	138'054.70		110'296.05		50'845.89	
420.3920.00	Valeur locative - imputation interne	568'000.00		568'000.00		568'000.00	
420.3920.02	Véhicules - imputation interne	6'700.00		4'082.00		5'867.05	
420.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	4'300.00		4'300.00		4'630.85	
420.3930.01	Frais d'exploitation - imputation interne	269'017.70		250'810.10		97'341.20	
420.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	18'833.20		18'352.80		26'685.25	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
420.4200.01	Taxes d'exemption		2'230'000.00		2'230'000.00		2'258'529.01
420.4240.00	Prestations de services à des tiers		300'000.00		296'000.00		309'680.35
420.4250.00	Ventes		1'000.00		1'000.00		45'200.00
420.4260.06	Charges liées aux locations		27'000.00		27'000.00		20'929.65
420.4390.00	Autres revenus divers						647.70
420.4471.00	Locations appartements de service		89'000.00		89'000.00		88'992.00
420.4631.00	Subventions cantonales		58'000.00		58'000.00		59'541.00
420.4632.00	Subventions d'autres communes		440'480.00		440'480.00		440'567.00
420.4634.01	Subventions de l'ECAB		204'347.00		206'147.00		265'371.85
420.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		58'156.30		58'156.30		
43	MOBILITE	1'816'526.70	57'707.65	1'736'889.85	57'025.40	1'648'779.14	54'553.60
430	EXPLOITATION	1'816'526.70	57'707.65	1'736'889.85	57'025.40	1'648'779.14	54'553.60
430.3000.03	Commissions	1'500.00		1'500.00		420.00	
430.3010.00	Traitements	872'895.00		877'795.40		819'998.10	
430.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'100.00	
430.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
430.3040.00	Allocations enfants et formation	2'916.00		1'905.00		18'095.00	
430.3043.00	Allocation de résidence	14'400.00		14'760.00			
430.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	57'855.10		57'971.70		78'373.40	
430.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	99'781.80		99'303.60		94'350.05	
430.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'047.10		10'286.20		9'614.45	
430.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	23'957.50		25'705.80			
430.3099.00	Autres charges de personnel	4'500.00		4'500.00		2'580.00	
430.3100.00	Matériel de bureau	2'500.00		2'500.00		2'248.40	
430.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	75'000.00		70'000.00		65'039.80	
430.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'000.00		2'500.00		2'865.30	
430.3111.00	Machines, installations et appareils	100'000.00		100'000.00		128'403.90	
430.3120.00	Electricité	25'000.00		25'000.00		21'398.90	
430.3130.00	Prestations de services de tiers	100'000.00		100'000.00		89'984.45	
430.3130.02	Cotisations	5'475.00		5'325.00		4'700.00	
430.3130.04	Frais de télécommunication	1'300.00		1'300.00		1'285.38	
430.3131.00	Etudes et projets	100'000.00		100'000.00		97'665.20	
430.3151.00	Entretien de machines et appareils		2'000.00				
430.3160.00	Locations	1'700.00		1'700.00		1'680.00	
430.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		4'000.00		3'448.45	
430.3300.00	Amortissement des investissements	170'212.55		106'120.55		103'642.85	
430.3900.00	Economat central - imputation interne	3'100.00		3'250.00		2'132.50	
430.3910.01	Informatique - imputation interne	101'874.80		87'679.80		54'263.66	
430.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	33'511.85		33'786.80		47'489.35	
430.4240.00	Prestations de services à des tiers		100.00		100.00		100.00
430.4250.00	Ventes		6'000.00		12'000.00		16'191.00
430.4260.00	Remboursements et participations de tiers		30'000.00		25'000.00		38'262.60
430.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		21'607.65		19'925.40		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
05	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	40'810'827.75	27'420'570.55	44'253'212.20	30'228'757.60	36'295'114.67	25'327'017.38
50	SERVICES GENERAUX	2'638'853.85	590'591.60	2'235'590.80	536'113.40	1'671'239.22	166'144.60
500	ADMINISTRATION	512'442.30		337'742.00		231'304.32	172.50
500.3102.00	Publications, journaux, documentation	4'200.00		4'200.00		2'351.95	
500.3130.02	Cotisations	4'000.00		4'000.00		6'800.00	
500.3130.04	Frais de télécommunication	3'200.00		3'200.00		3'505.70	
500.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		4'000.00		2'499.00	
500.3900.00	Economat central - imputation interne	31'150.00		44'200.00		19'803.65	
500.3910.01	Informatique - imputation interne	465'892.30		278'142.00		196'344.02	
500.4240.00	Prestations de services à des tiers						172.50
501	PERSONNEL	1'138'736.60		1'065'542.30		993'675.40	
501.3010.00	Traitements	891'094.80		834'133.30		812'747.15	
501.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					7'637.85	
501.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-69'000.00	
501.3040.00	Allocations enfants et formation	6'120.00		8'190.00		17'684.40	
501.3043.00	Allocation de résidence	8'654.40		8'174.40			
501.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	58'707.90		54'779.70		77'630.75	
501.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	99'125.40		88'906.80		88'432.15	
501.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'448.80		9'851.10		10'090.60	
501.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	24'293.90		24'257.60			
501.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		5'000.00		1'634.80	
501.3130.04	Frais de télécommunication	2'000.00		2'000.00		1'895.00	
501.3170.00	Frais de déplacement et débours					412.00	
501.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	33'291.40		30'249.40		44'510.70	
502	ADMINISTRATION VOIRIE	478'083.35	81'000.00	377'193.10	81'000.00	326'328.65	46'041.25
502.3010.00	Traitements	258'766.90		176'295.60		173'354.30	
502.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					53'000.00	
502.3040.00	Allocations enfants et formation					1'425.60	
502.3043.00	Allocation de résidence	3'225.60		1'425.60			
502.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	17'128.95		11'573.90		16'415.50	
502.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	30'676.20		20'496.60		20'496.60	
502.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'109.05		2'109.20		2'165.50	
502.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	7'074.00		5'118.50			
502.3101.12	Matériel de fête mis à disposition	10'000.00		15'000.00		14'640.05	
502.3101.18	Prestations Schubertiade 2021	100'000.00		100'000.00			
502.3130.02	Cotisations	2'000.00		2'400.00		1'650.00	
502.3130.04	Frais de télécommunication	5'300.00		5'300.00		5'485.15	
502.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	25'000.00		25'000.00		24'950.25	
502.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00		1'106.90	
502.3199.00	Autres charges d'exploitation	2'000.00		2'000.00		1'322.20	
502.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	10'302.65		6'973.70		10'316.60	
502.4240.00	Prestations de services à des tiers		60'000.00		60'000.00		27'594.75

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.4910.04	Prestations de services - imputation interne						18'446.50
502.4910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne		21'000.00		21'000.00		
509	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	509'591.60	509'591.60	455'113.40	455'113.40	119'930.85	119'930.85
509.3010.00	Traitements	405'301.00		349'380.20		88'911.85	
509.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'650.00	
509.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
509.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		5'520.00			
509.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	26'810.10		22'879.95		8'787.20	
509.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	47'440.20		40'335.90		10'159.80	
509.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'866.90		3'753.05		1'122.00	
509.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'073.40		10'220.55			
509.3130.04	Frais de télécommunication	300.00		300.00		300.00	
509.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			13'723.75			
509.4310.00	Activation prestations propres		509'591.60		455'113.40		119'930.85
51	ATELIERS	6'200'662.05	1'008'000.00	6'107'383.45	978'000.00	5'905'322.59	885'328.65
510	ATELIER MECANIQUE	1'485'926.25	1'008'000.00	1'468'624.40	978'000.00	1'440'648.09	885'328.65
510.3010.00	Traitements	373'139.00		366'951.00		378'995.50	
510.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					6'467.25	
510.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-10'000.00	
510.3040.00	Allocations enfants et formation	1'800.00				150.00	
510.3043.00	Allocation de résidence	1'000.00					
510.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	24'459.80		23'896.60		36'204.10	
510.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	38'688.80		38'464.20		41'058.65	
510.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'440.35		4'355.00		4'774.55	
510.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	10'102.25		10'568.30			
510.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	280'000.00		280'000.00		293'055.75	
510.3101.04	Carburants et lubrifiants	360'000.00		360'000.00		307'369.15	
510.3111.00	Machines, installations et appareils	22'000.00		22'000.00		19'858.00	
510.3111.03	Achats dans le cadre du plan de mobilité	8'000.00					
510.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		352.89	
510.3134.00	Assurances choses	38'000.00		38'000.00		20'779.50	
510.3137.04	Impôts véhicules et expertises	200'000.00		200'000.00		195'090.10	
510.3151.01	Entretien des véhicules et engins	100'000.00		100'000.00		109'923.00	
510.3170.00	Frais de déplacement et débours	300.00		300.00			
510.3300.00	Amortissement des investissements	10'602.35		10'602.35		15'903.55	
510.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	12'993.70		13'086.95		20'666.10	
510.4240.00	Prestations de services à des tiers		8'000.00		8'000.00		8'990.10
510.4920.02	Véhicules - imputation interne		1'000'000.00		970'000.00		876'338.55

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
511	MENUISERIE D'INTERIEUR	782'485.40		794'963.65		782'346.75	
511.3010.00	Traitements	611'717.60		617'767.80		587'258.30	
511.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-4'000.00	
511.3040.00	Allocations enfants et formation	8'760.00		8'370.00		21'080.00	
511.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		5'040.00			
511.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	39'217.10		40'557.60		55'569.00	
511.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	64'352.40		66'695.70		68'464.80	
511.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'316.20		7'391.00		7'329.85	
511.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'196.90		17'936.85			
511.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		395.35	
511.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		500.00		370.40	
511.3300.00	Amortissement des investissements	7'612.35		7'612.35		11'418.55	
511.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'612.85		22'692.35		34'460.50	
512	MENUISERIE D'EXTERIEUR	564'283.75		577'893.75		579'565.36	
512.3010.00	Traitements	444'569.70		451'945.00		451'945.00	
512.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'200.00	
512.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-11'000.00	
512.3040.00	Allocations enfants et formation	2'700.00		3'000.00		13'350.00	
512.3043.00	Allocation de résidence	7'200.00		7'200.00			
512.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'536.90		29'900.00		43'236.40	
512.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	46'425.40		49'600.20		49'600.20	
512.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'361.55		5'449.10		5'702.80	
512.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'198.15		13'223.60			
512.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		405.61	
512.3170.00	Frais de déplacement et débours	300.00		300.00		160.00	
512.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'592.05		16'875.85		24'965.35	
513	PEINTURES	526'037.35		551'057.55		562'696.15	
513.3010.00	Traitements	410'137.00		425'724.00		422'134.10	
513.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
513.3040.00	Allocations enfants et formation	4'650.00		12'450.00		25'720.00	
513.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		7'200.00			
513.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	27'441.80		28'191.90		40'327.65	
513.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	43'264.20		44'608.20		44'697.60	
513.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'980.80		5'137.50		5'319.10	
513.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'333.20		12'468.60			
513.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00			
513.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'530.35		15'177.35		22'497.70	
514	SERRURERIE	562'896.35		561'752.70		507'969.94	
514.3010.00	Traitements	435'578.00		435'825.00		397'085.55	
514.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-13'000.00	
514.3040.00	Allocations enfants et formation			3'600.00		13'200.00	
514.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		9'600.00			
514.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'104.40		29'006.30		38'196.65	
514.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	44'923.80		44'699.40		44'543.40	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
514.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'282.30		5'285.50		5'037.50	
514.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'020.10		12'828.10			
514.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		366.74	
514.3170.00	Frais de déplacement et débours	300.00		300.00		120.00	
514.3300.00	Amortissement des investissements	10'600.00		5'000.00			
514.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'087.75		15'208.40		22'420.10	
515	SIGNALISATION FIXE	607'162.70		202'486.30		156'769.20	
515.3010.00	Traitements	477'508.40		156'026.00		154'609.00	
515.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-46'000.00	
515.3040.00	Allocations enfants et formation	7'500.00		5'400.00		7'800.00	
515.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		2'400.00			
515.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31'532.65		10'317.20		14'746.85	
515.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	49'313.30		15'744.00		15'744.00	
515.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'723.90		1'880.00		1'944.90	
515.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'022.50		4'562.40			
515.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'200.00		800.00			
515.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'561.95		5'356.70		7'924.45	
516	SIGNALISATION MOBILE			433'794.80		426'863.40	
516.3010.00	Traitements			342'121.00		333'281.00	
516.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
516.3040.00	Allocations enfants et formation			3'600.00		6'000.00	
516.3043.00	Allocation de résidence			2'400.00			
516.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			22'435.40		31'528.10	
516.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			36'432.00		35'151.60	
516.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			4'088.70		4'158.80	
516.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			9'922.20			
516.3170.00	Frais de déplacement et débours			400.00		1'051.00	
516.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			12'395.50		17'692.90	
517	RECEPTION DES NEIGLES					-7'339.00	
517.3010.00	Traitements					8'586.70	
517.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					146.00	
517.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-17'000.00	
517.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					820.15	
517.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					108.15	
518	CHANTIERS	1'052'397.45		938'698.45		945'755.15	
518.3010.00	Traitements	824'824.00		733'980.00		725'069.35	
518.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'000.00	
518.3040.00	Allocations enfants et formation	20'850.00		20'400.00		28'200.00	
518.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		4'800.00			
518.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	54'239.20		48'108.90		68'651.70	
518.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	86'191.80		75'632.40		75'632.40	
518.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	9'845.30		8'767.50		9'055.55	
518.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	22'399.50		21'276.70			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
518.3170.00	Frais de déplacement et débours	300.00				78.00	
518.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	28'947.65		25'732.95		38'068.15	
519	SANITAIRES	619'472.80		578'111.85		510'047.55	
519.3010.00	Traitements	475'881.25		445'809.00		382'508.95	
519.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'000.00	
519.3040.00	Allocations enfants et formation	15'300.00		12'300.00		24'975.00	
519.3043.00	Allocation de résidence	12'000.00		12'000.00			
519.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31'896.50		29'813.90		37'015.55	
519.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	48'832.20		44'448.00		39'024.00	
519.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'789.90		5'433.10		4'882.05	
519.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'172.60		13'185.00			
519.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00					
519.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'400.35		15'122.85		19'642.00	
52	ROUTES, VOIRIE ET PARCS	9'707'690.45	4'782'821.45	9'307'672.60	4'079'875.95	6'029'775.47	1'520'690.55
520	ROUTES COMMUNALES ET VOIRIE	3'256'228.55	397'262.80	2'685'862.45	454'750.60	1'906'480.62	38'073.05
520.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	15'000.00					
520.3099.00	Autres charges de personnel	7'633.00		7'300.00		6'965.40	
520.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	126'000.00		126'000.00		128'028.45	
520.3101.13	Matériel pour bancs publics	11'000.00		11'000.00		7'678.60	
520.3101.14	Matériel pour valets de ville	3'000.00		3'000.00		2'926.40	
520.3101.15	Matériel pour fontaine	5'000.00		5'000.00		463.10	
520.3111.00	Machines, installations et appareils	25'000.00		25'000.00		26'091.05	
520.3111.01	Véhicules et engins	6'000.00		6'000.00		5'668.90	
520.3112.00	Equipements du personnel					23'863.30	
520.3120.01	Eau	1'000.00		1'000.00		95.50	
520.3120.02	Gaz, mazout	3'500.00		3'500.00		3'583.10	
520.3130.04	Frais de télécommunication	300.00		300.00		292.62	
520.3130.42	Déménagement par des tiers	1'000.00		1'000.00			
520.3131.00	Etudes et projets	150'000.00		150'000.00		180'144.20	
520.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication	150'000.00		150'000.00		150'000.00	
520.3142.01	Entretien des zones à risques	120'000.00		120'000.00		24'297.85	
520.3143.01	Entretien des ouvrages d'art	100'000.00		100'000.00		52'883.00	
520.3144.08	Entretien des remparts	5'000.00					
520.3149.00	Entretien des fontaines	50'000.00		50'000.00		47'778.70	
520.3151.00	Entretien de machines et appareils	5'000.00		5'000.00		5'294.45	
520.3160.00	Locations	3'000.00		3'000.00			
520.3161.00	Locations de véhicules et engins	15'000.00		15'000.00		10'413.60	
520.3170.00	Frais de déplacement et débours	800.00		800.00			
520.3300.00	Amortissement des investissements	1'539'836.90		1'747'659.45		1'117'357.95	
520.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	33'000.00		33'400.00			
520.3910.03	Traitements - imputation interne	751'558.65					
520.3920.02	Véhicules - imputation interne	128'600.00		123'503.00		112'654.45	
520.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		10'000.00		6'925.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
520.4612.10	Dédommagements d'autres communes		30'000.00		30'000.00		31'148.05
520.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		357'262.80		414'750.60		
521	PLACES DE PARC PUBLIQUES	34'000.00	34'000.00	34'000.00	34'000.00	20'307.60	20'307.60
521.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	14'000.00		14'000.00		11'801.70	
521.3144.04	Entretien des places de parc publiques	20'000.00		20'000.00		20'324.40	
521.3510.00	Attribution à la réserve					-11'818.50	
521.4200.00	Taxes de compensation						-11'818.50
521.4510.00	Prélèvement à la réserve		34'000.00		34'000.00		32'126.10
522	ROUTES CANTONALES	40'000.00		60'000.00		10'849.80	
522.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00		10'000.00		10'849.80	
522.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication	30'000.00		50'000.00			
523	ECLAIRAGE PUBLIC	684'000.00		669'000.00		725'724.85	2'200.00
523.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	5'000.00		5'000.00		820.70	
523.3119.04	Assainissement des installations	100'000.00		100'000.00		107'107.20	
523.3120.00	Electricité	210'000.00		210'000.00		223'815.60	
523.3120.02	Gaz, mazout	8'000.00		8'000.00		7'112.40	
523.3144.05	Entretien des éclairages publics	237'000.00		222'000.00		211'868.95	
523.3144.09	Récupérations sur travaux	-1'000.00		-1'000.00			2'200.00
523.3300.00	Amortissement des investissements	125'000.00		125'000.00		175'000.00	
524	TRAVAUX D'HIVER	317'425.80		313'710.80		236'696.20	
524.3010.00	Traitements	60'000.20		60'000.20			
524.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					38'025.00	
524.3042.00	Indemnités de repas	1'000.00		1'000.00			
524.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	3'922.20		3'907.20		3'562.85	
524.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	711.80		711.80		469.70	
524.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'619.80		1'727.80			
524.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	16'000.00		16'000.00		14'478.65	
524.3101.07	Produits pour le déneigement	50'000.00		50'000.00		21'257.05	
524.3111.01	Véhicules et engins	20'000.00		20'000.00		21'421.90	
524.3161.01	Locations de matériel	12'000.00		12'000.00		11'847.00	
524.3300.00	Amortissement des investissements	20'471.80		20'471.80		10'235.90	
524.3920.02	Véhicules - imputation interne	131'700.00		127'892.00		115'398.15	
526	EQUIPE VOIRIE	542'865.85		1'474'743.15		1'507'372.05	
526.3010.00	Traitements	423'540.00		1'149'135.00		1'136'098.70	
526.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					8'000.00	
526.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					7'000.00	
526.3040.00	Allocations enfants et formation	6'300.00		22'500.00		59'900.00	
526.3043.00	Allocation de résidence	7'200.00		26'400.00			
526.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	28'160.90		76'554.00		110'066.65	
526.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	45'456.00		114'337.20		114'740.95	
526.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'112.10		13'059.50		13'747.20	
526.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'630.40		33'855.70			

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
53	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	18'414'463.60	19'375'407.50	22'658'736.75	23'280'368.25	19'356'198.87	21'685'484.58
530	DECHETS	6'394'550.85	5'010'354.50	6'473'732.70	4'636'580.00	6'684'369.12	4'735'021.06
530.3010.00	Traitements					1'945'246.70	
530.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					7'978.50	
530.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-36'000.00	
530.3040.00	Allocations enfants et formation					83'561.65	
530.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					185'852.20	
530.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					178'738.50	
530.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					24'538.80	
530.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	9'537.00		14'700.00		6'050.00	
530.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		5'000.00		5'081.15	
530.3102.00	Publications, journaux, documentation	10'000.00		15'000.00		11'701.35	
530.3102.02	Lutte contre le littering	15'000.00		15'000.00			
530.3111.00	Machines, installations et appareils	22'000.00		22'000.00		122'997.86	
530.3111.04	Matériel cantonniers	14'000.00		14'000.00		15'936.05	
530.3111.05	Containers, bennes et poubelles	112'000.00		112'000.00			
530.3112.00	Equipements du personnel					48'873.30	
530.3120.00	Electricité	10'000.00		12'000.00		9'099.26	
530.3130.00	Prestations de services de tiers	10'000.00		10'000.00		1'180.60	
530.3130.04	Frais de télécommunication	4'000.00		4'000.00		4'092.53	
530.3130.08	Traitement des ordures par des tiers					1'870'457.73	
530.3130.30	Frais d'élimination SAIDEF - encombrants et ordures	1'500'000.00		1'559'132.00			
530.3130.31	Frais d'élimination déchets organiques - composte	96'135.00		84'575.00			
530.3130.32	Frais d'élimination déchets organiques - méthanisation	145'635.00		137'970.00			
530.3130.33	Frais d'élimination des plastiques	3'600.00		2'370.00			
530.3130.34	Frais d'élimination du verre	10'336.00		5'775.00			
530.3130.35	Frais d'élimination du bois	44'000.00		46'350.00			
530.3130.36	Frais d'élimination déchets inertes	8'036.00		7'285.00			
530.3130.37	Frais d'élimination divers petits déchets	25'000.00		26'253.00			
530.3130.38	Achat sacs poubelles et sachets canins	91'000.00		40'000.00			
530.3134.00	Assurances choses	3'000.00		3'000.00		2'440.20	
530.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	12'000.00		12'000.00		10'374.00	
530.3151.00	Entretien de machines et appareils	10'000.00		15'000.00			
530.3151.02	Entretien containers, bennes et poubelles	16'000.00		20'000.00		45'997.30	
530.3161.00	Locations de véhicules et engins	11'000.00		5'000.00		1'285.00	
530.3170.00	Frais de déplacement et débours	600.00		600.00			
530.3199.02	TVA irrécupérable	50'000.00		50'000.00		97'428.37	
530.3300.00	Amortissement des investissements	29'314.50		57'624.85			
530.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	29'000.00		29'700.00			
530.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
530.3910.01	Informatique - imputation interne	1'557.35		61'988.50		49'173.37	
530.3910.03	Traitements - imputation interne	3'600'000.00		3'591'125.35		1'460'109.90	
530.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	45'000.00		45'000.00		45'000.00	
530.3920.02	Véhicules - imputation interne	441'800.00		439'284.00		387'210.10	
530.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					89'964.70	
530.4240.04	Taxe déchets (base)		2'100'000.00		2'250'000.00		4'225'234.26

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
530.4240.13	Taxe proportionnelle (sacs)		2'150'000.00		2'030'000.00		
530.4240.15	Taxe proportionnelle encaissée aux Neigles		60'000.00		60'000.00		57'912.60
530.4240.18	Taxe de base et proportionnelle entreprises		5'000.00				
530.4250.00	Ventes						364'807.80
530.4250.30	Remboursement-recettes PET		34'000.00		33'400.00		
530.4250.31	Remboursement-recettes papier et carton		346'500.00		44'291.00		
530.4250.32	Remboursement-recettes fer blanc et alu		11'400.00		10'400.00		
530.4250.33	Remboursement-recettes ferraille diverse		38'000.00		4'356.00		
530.4250.34	Remboursement-recettes métaux divers		3'774.00		5'000.00		
530.4250.35	Remboursement-recettes batteries		2'000.00		2'560.00		
530.4250.36	Remboursement-recettes grands appareils ménagers		6'950.95		7'263.00		
530.4250.37	Remboursement-recettes petits appareils ménagers		19'454.00		14'310.00		
530.4250.38	Remboursement-recettes appareils électroniques		27'008.00		24'000.00		
530.4250.40	Remboursement-recettes frigo		6'718.20		6'650.00		
530.4250.41	Remboursement-recettes verre		93'159.35		84'700.00		
530.4250.42	Remboursement-recettes transports divers		17'250.00		15'750.00		
530.4612.10	Dédommagements d'autres communes		1'440.00		1'200.00		
530.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		700.00		700.00		
530.4910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne		65'000.00		20'000.00		64'493.80
530.4910.06	Déchets organiques Parcs et promenades - imputation interne		22'000.00		22'000.00		22'572.60
531	DECHARGE DE CHATILLON	2'498'467.45	4'895'700.00	5'034'319.35	7'621'043.40	2'908'198.78	7'229'476.10
531.3010.00	Traitements	334'285.90		333'186.10		275'598.25	
531.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					46'543.50	
531.3040.00	Allocations enfants et formation	3'960.00		5'400.00		9'000.00	
531.3043.00	Allocation de résidence	2'880.00		2'880.00			
531.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	22'005.10		21'848.30		27'025.70	
531.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	38'342.40		38'061.00		32'357.00	
531.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'924.90		3'915.30		3'444.00	
531.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'103.30		9'678.70			
531.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	45'000.00		45'000.00		7'013.70	
531.3101.04	Carburants et lubrifiants	28'000.00		25'000.00		15'186.80	
531.3102.01	Imprimés	1'600.00		1'600.00		15.30	
531.3111.00	Machines, installations et appareils	6'500.00		4'500.00		2'443.55	
531.3112.00	Equipements du personnel	600.00		200.00			
531.3120.00	Electricité	25'000.00		29'000.00		24'413.30	
531.3120.01	Eau	500.00		500.00		561.50	
531.3130.00	Prestations de services de tiers	404'000.00		553'000.00		406'069.19	
531.3130.04	Frais de télécommunication	1'700.00		1'700.00		1'160.89	
531.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	110'000.00		155'000.00		60'407.90	
531.3134.00	Assurances choses	10'300.00		10'300.00		7'203.00	
531.3140.00	Entretien des terrains	30'000.00		60'000.00		16'170.90	
531.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles					26'685.55	
531.3160.00	Locations	98'000.00		98'000.00		81'890.00	
531.3161.00	Locations de véhicules et engins	1'000.00		1'000.00		4'178.25	
531.3170.00	Frais de déplacement et débours	7'000.00		7'000.00		7'690.35	
531.3199.02	TVA irrécupérable					1'260.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
531.3300.00	Amortissement des investissements			1'241'943.75		177'476.95	
531.3510.00	Attribution à la réserve	252'000.00		550'000.00		389'830.00	
531.3600.01	Taxe fédérale pour sites contaminés	403'200.00		880'000.00		623'728.00	
531.3601.01	Taxe cantonale pour sites contaminés	378'000.00		825'000.00		584'745.00	
531.3900.00	Economat central - imputation interne	1'250.00		1'400.00			
531.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	150.00		150.00		683.30	
531.3910.01	Informatique - imputation interne	14'388.50		12'309.45		5'500.00	
531.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	1'000.00		1'000.00		201.40	
531.3910.04	Prestations de services - imputation interne						163'000.00
531.3920.02	Véhicules - imputation interne	1'900.00		2'797.00		1'666.30	
531.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	250'000.00		100'000.00		51'762.85	
531.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	12'877.35		12'949.75		16'286.30	
531.4240.05	Taxes de décharge		3'635'500.00		4'900'000.00		5'342'895.90
531.4240.06	Taxes de remise en état		250'000.00		550'000.00		389'830.00
531.4250.00	Ventes						24'605.40
531.4260.00	Remboursements et participations de tiers		60'000.00		60'000.00		67'330.80
531.4470.00	Recettes locatives		85'000.00		85'000.00		71'890.50
531.4600.01	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		403'200.00		880'000.00		603'831.30
531.4601.01	Taxe cantonale facturée aux clients		378'000.00		825'000.00		566'092.20
531.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				237'043.40		
531.4910.07	Décharge Châtillon - imputation interne		84'000.00		84'000.00		
532	TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX	9'424'729.75	9'424'729.75	10'978'121.60	10'978'121.60	9'720'987.42	9'720'987.42
532.3010.00	Traitements	35'575.80		70'538.00		117'396.65	
532.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'427.85	
532.3040.00	Allocations enfants et formation	360.00		900.00		2'925.00	
532.3043.00	Allocation de résidence	480.00		960.00			
532.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	2'318.80		4'583.20		11'296.40	
532.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	4'774.20		9'369.60		14'508.70	
532.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	351.60		703.20		1'341.65	
532.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	973.30		2'059.40			
532.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200'000.00		195'000.00		176'006.45	
532.3101.04	Carburants et lubrifiants	5'000.00		5'000.00		1'000.60	
532.3101.05	Produits chimiques - traitement des boues	156'300.00		207'500.00		276'424.94	
532.3101.20	Produits chimiques - autres	16'100.00		12'200.00			
532.3101.22	Produits chimiques pour les phosphates	106'200.00					
532.3101.51	Matériel d'exploitation, fournitures et outils (canaux)	59'000.00		59'000.00		84'903.14	
532.3111.00	Machines, installations et appareils	180'000.00		205'000.00		37'898.23	
532.3111.51	Equipements (canaux)	30'000.00		30'000.00			
532.3112.00	Equipements du personnel		2'000.00		2'000.00	2'000.00	
532.3120.00	Electricité	280'000.00		290'400.00		606'537.21	
532.3120.01	Eau	10'000.00		6'000.00		11'461.65	
532.3120.02	Gaz, mazout	362'700.00		363'700.00			
532.3120.51	Electricité (canaux)	45'000.00		45'000.00		42'662.90	
532.3120.52	Eau (canaux)	5'000.00		5'000.00		5'220.55	
532.3130.01	Frais de réception	500.00		500.00		25.91	
532.3130.02	Cotisations	2'000.00		2'000.00		1'790.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
532.3130.03	Affranchissements	1'000.00		1'000.00			
532.3130.04	Frais de télécommunication	5'000.00		5'000.00		6'746.32	
532.3130.27	Incinération des boues	785'000.00		783'200.00		772'408.07	
532.3130.28	Transport de boue par des tiers	25'000.00		63'000.00		562.50	
532.3130.40	Transport des matériaux du dégrillage et du sable	24'000.00		28'000.00			
532.3130.41	Incinération des matériaux du dégrillage	17'100.00		17'100.00			
532.3131.00	Etudes et projets	100'000.00		100'000.00		126'688.50	
532.3134.00	Assurances choses	6'000.00		6'000.00		4'880.40	
532.3134.51	Assurances choses (canaux)	6'000.00		6'000.00		4'880.40	
532.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	80'000.00		80'000.00		448'012.60	
532.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00			
532.3300.00	Amortissement des investissements	162'701.40		3'314'128.70		59'914.95	
532.3300.51	Amortissement des investissements (canaux)	359'162.45		568'432.85		2'046'959.75	
532.3510.00	Attribution à la réserve	4'592'864.95		2'641'302.75		3'086'543.15	
532.3600.02	Taxe financement sur les micro-polluants	399'100.00		399'100.00		399'078.00	
532.3601.03	Emoluments payés à l'Etat	12'000.00		12'000.00		9'255.00	
532.3614.02	Frais d'exploitation de la STEP par SINEF	1'115'950.00		1'115'950.00		1'115'950.00	
532.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	1'250.00		1'350.00			
532.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
532.3910.01	Informatique - imputation interne	363.85				351.30	
532.3910.04	Prestations de services - imputation interne					189.15	
532.3910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne	65'000.00		20'000.00		64'493.80	
532.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	5'000.00		5'000.00		88'000.00	
532.3920.02	Véhicules - imputation interne	49'000.00		38'956.00		42'943.00	
532.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	65'000.00		210'000.00			
532.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'603.40		3'187.90		7'302.70	
532.4240.021	Taxes de raccordement aux égouts 2021				1'500'000.00		
532.4240.022	Taxes de raccordement aux égouts 2022		1'500'000.00				
532.4240.07	Taxes d'épuration		3'179'600.00		3'522'000.00		3'153'676.15
532.4240.08	Taxes de traitement des boues		410'800.00		410'800.00		338'137.90
532.4240.10	Taxes supplémentaires (extension STEP)		2'800'000.00		2'800'000.00		2'712'424.45
532.4250.43	Vente de Biogaz à Groupe E Celsius		673'000.00		673'000.00		664'097.32
532.4510.00	Prélèvement à la réserve						2'046'959.75
532.4600.02	Taxe fédérale élimination micro-polluants		410'000.00		410'000.00		393'799.45
532.4612.10	Dédommagements d'autres communes		290'000.00		290'000.00		279'715.05
532.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				1'210'991.65		
532.4660.51	Amortissement des subventions d'investissements (canaux)		3'729.75		3'729.95		
532.4930.00	Taxes épuration bâtiments communaux - imputation interne		157'600.00		157'600.00		132'177.35
533	ENDIGUEMENTS	96'715.55	44'623.25	172'563.10	44'623.25	42'643.55	
533.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00		10'000.00		10'620.20	
533.3130.00	Prestations de services de tiers	20'000.00		90'000.00		3'931.05	
533.3300.00	Amortissement des investissements	66'715.55		72'563.10		28'092.30	
533.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		44'623.25		44'623.25		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
54	CADASTRE	1'046'729.00	136'000.00	1'029'965.05	131'000.00	959'586.09	165'953.90
540	CADASTRE	1'046'729.00	136'000.00	1'029'965.05	131'000.00	959'586.09	165'953.90
540.3010.00	Traitements	618'668.25		601'490.50		586'029.50	
540.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-5'000.00	
540.3040.00	Allocations enfants et formation	10'665.00		8'100.00		13'845.00	
540.3043.00	Allocation de résidence	5'120.00		4'320.00			
540.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	40'502.70		39'451.60		55'502.85	
540.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	66'729.60		63'376.20		63'884.10	
540.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'402.65		7'188.60		7'320.75	
540.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'727.10		17'447.40			
540.3100.00	Matériel de bureau	1'000.00		1'000.00		908.60	
540.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	35'000.00		35'000.00		38'551.95	
540.3102.01	Imprimés	4'500.00		4'500.00		1'614.20	
540.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		15'000.00			
540.3130.04	Frais de télécommunication	1'800.00		1'800.00		1'709.40	
540.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	25'000.00		35'000.00		18'550.55	
540.3133.01	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00		14'682.90	
540.3151.00	Entretien de machines et appareils	20'000.00		25'000.00		15'824.20	
540.3170.00	Frais de déplacement et débours	400.00		400.00		652.40	
540.3300.00	Amortissement des investissements					13'975.10	
540.3910.01	Informatique - imputation interne	129'902.45		126'796.80		94'174.39	
540.3920.02	Véhicules - imputation interne	5'900.00		2'531.00		5'205.30	
540.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	22'411.25		21'562.95		32'154.90	
540.4240.00	Prestations de services à des tiers		90'000.00		90'000.00		119'091.85
540.4472.03	Loyers antennes de télécommunications		46'000.00		41'000.00		46'862.05
55	ECONOMAT	1'923'201.20	1'093'650.00	1'621'496.25	988'400.00	1'461'617.88	790'530.20
550	ECONOMAT	1'923'201.20	1'093'650.00	1'621'496.25	988'400.00	1'461'617.88	790'530.20
550.3010.00	Traitements	538'291.00		451'504.10		434'318.55	
550.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					15'000.00	
550.3040.00	Allocations enfants et formation	11'700.00		9'900.00		12'300.00	
550.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		3'800.00			
550.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	35'506.30		29'650.00		41'017.45	
550.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	58'639.80		49'119.80		48'962.50	
550.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'444.60		5'403.15		5'410.20	
550.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	14'663.60		13'112.90			
550.3100.00	Matériel de bureau	80'000.00		78'345.25		70'090.20	
550.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	147'000.00		137'820.40		143'442.00	
550.3102.01	Imprimés	150'000.00		178'000.00		128'572.30	
550.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	219'551.00		119'000.00		108'186.25	
550.3111.00	Machines, installations et appareils	20'000.00		19'981.90		20'364.15	
550.3112.01	Equipelement du personnel - UA	35'000.00		35'000.00			
550.3112.02	Equipelement du personnel - CGEE	33'000.00		33'400.00			
550.3112.03	Equipelement du personnel - Déchets	29'000.00		29'700.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
550.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau	52'000.00		52'301.80		49'687.65	
550.3160.00	Locations	105'000.00					
550.3169.01	Locations photocopieurs	298'100.00		284'205.85		319'705.75	
550.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		64.80	
550.3910.01	Informatique - imputation interne	64'610.65		53'688.70		39'851.73	
550.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'694.25		16'712.40		24'644.35	
550.4250.00	Ventes		3'000.00		3'000.00		2'141.05
550.4900.00	Economat central - imputation interne		816'650.00		708'850.00		788'389.15
550.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		177'000.00		157'800.00		
550.4900.02	Equipements de travail - imputation interne		97'000.00		118'750.00		
56	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	879'227.60	434'100.00	1'292'367.30	235'000.00	911'374.55	112'884.90
560	SECTEUR ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	879'227.60	434'100.00	1'292'367.30	235'000.00	911'374.55	112'884.90
560.3000.03	Commissions	1'250.00		2'500.00		180.00	
560.3010.00	Traitements	302'181.10		337'238.20		404'275.30	
560.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'220.15	
560.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					42'000.00	
560.3040.00	Allocations enfants et formation	10'080.00		5'400.00		9'510.00	
560.3043.00	Allocation de résidence	2'280.00		1'680.00			
560.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	19'904.70		22'071.40		38'472.45	
560.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	37'128.30		40'063.80		41'373.95	
560.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'613.30		4'022.30		5'054.35	
560.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'220.60		9'760.40			
560.3099.00	Autres charges de personnel	8'000.00		8'000.00		1'730.00	
560.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'000.00		2'689.75	
560.3130.02	Cotisations	3'000.00		5'000.00		4'792.00	
560.3130.11	Organisations, manifestations et projets	10'000.00		40'000.00		37'620.25	
560.3131.00	Etudes et projets	115'000.00		85'000.00		85'031.50	
560.3140.00	Entretien des terrains	240'000.00		450'000.00		211'939.35	
560.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		465.80	
560.3300.00	Amortissement des investissements	99'100.00		10'000.00			
560.3637.00	Subventions communales versées aux privés			250'000.00		3'194.90	
560.3900.00	Economat central - imputation interne			1'000.00			
560.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	12'469.60		13'631.20		20'824.80	
560.4260.00	Remboursements et participations de tiers						1'400.00
560.4510.00	Prélèvement à la réserve		200'000.00		200'000.00		
560.4630.00	Subventions fédérales		190'000.00				35'767.00
560.4631.00	Subventions cantonales						23'575.00
560.4635.01	Crowdfunding développement durable				5'000.00		
560.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		14'100.00				
560.4699.01	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		30'000.00		52'142.90

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
06	URBANISME ET ARCHITECTURE	25'618'375.80	23'185'335.85	24'467'962.70	22'987'347.20	22'878'452.85	22'726'317.10
60	SERVICES GENERAUX	3'115'244.25	1'693'961.90	2'726'357.45	1'430'877.85	2'616'344.54	828'265.60
600	ADMINISTRATION	589'243.90	80'000.00	489'012.60	80'000.00	301'009.34	4'253.00
600.3000.03	Commissions	8'000.00		8'000.00		4'260.00	
600.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					353.85	
600.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'500.00		5'500.00		5'798.40	
600.3102.01	Imprimés	5'000.00		5'000.00		3'647.15	
600.3130.04	Frais de télécommunication	3'400.00		3'400.00		3'574.90	
600.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	50'000.00		50'000.00			
600.3900.00	Economat central - imputation interne	63'700.00		24'750.00		13'533.55	
600.3910.01	Informatique - imputation interne	453'643.90		392'362.60		269'841.49	
600.4210.00	Emoluments administratifs		50'000.00		50'000.00		
600.4240.11	Taxes d'empiètement		30'000.00		30'000.00		4'253.00
601	PERSONNEL	1'125'738.45	213'700.00	1'010'167.00	123'700.00	1'555'630.75	64'308.15
601.3010.00	Traitements	845'324.55		750'353.50		1'167'541.80	
601.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'308.10	
601.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					25'000.00	
601.3040.00	Allocations enfants et formation	8'010.00		8'460.00		36'560.00	
601.3043.00	Allocation de résidence	10'960.00		9'720.00			
601.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	55'867.80		49'246.35		111'742.40	
601.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	89'696.00		81'532.50		131'397.10	
601.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	9'936.55		8'523.60		14'445.05	
601.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	23'119.00		21'890.65			
601.3130.00	Prestations de services de tiers	50'000.00		50'000.00			
601.3130.04	Frais de télécommunication	2'700.00		2'700.00		1'500.00	
601.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	30'124.55		27'740.40		66'136.30	
601.4310.00	Activation prestations propres						37'407.15
601.4612.10	Dédommagements d'autres communes		213'700.00		123'700.00		26'901.00
609	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	1'400'261.90	1'400'261.90	1'227'177.85	1'227'177.85	759'704.45	759'704.45
609.3010.00	Traitements	1'123'874.25		954'473.85		615'219.00	
609.3040.00	Allocations enfants et formation	14'880.00		14'220.00		7'640.00	
609.3043.00	Allocation de résidence	8'800.00		4'840.00			
609.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	74'051.40		62'472.35		58'161.65	
609.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	134'631.80		113'531.80		69'937.25	
609.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	13'441.90		11'384.10		7'671.55	
609.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	30'582.55		27'628.00			
609.3130.04	Frais de télécommunication					1'075.00	
609.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			38'627.75			
609.4310.00	Activation prestations propres		1'400'261.90		1'227'177.85		759'704.45

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61	BATIMENT ET ARCHITECTURE	14'846'250.15	20'545'687.30	14'078'572.25	20'567'949.45	13'492'809.94	21'080'302.40
610	ADMINISTRATION	1'412'232.50	16'623'300.00	1'185'566.95	16'593'300.00	1'067'483.00	16'636'344.35
610.3010.00	Traitements	590'445.70		439'657.40		443'163.50	
610.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					6'000.00	
610.3040.00	Allocations enfants et formation	3'240.00				7'035.00	
610.3043.00	Allocation de résidence	9'120.00		6'960.00			
610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	39'197.60		29'084.20		42'276.90	
610.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	63'913.95		52'128.00		52'421.40	
610.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'114.35		5'299.70		5'576.65	
610.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'188.65		12'862.50			
610.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	70'000.00		85'000.00		59'137.10	
610.3120.00	Electricité			10'000.00			
610.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00		668.15	
610.3131.00	Etudes et projets	30'000.00		25'000.00		15'101.80	
610.3134.03	Primes ECAB	275'000.00		275'000.00		229'271.20	
610.3144.07	Entretien des parcelles privées-communales	45'000.00		50'000.00			
610.3159.06	Entretien mobilier urbain	15'000.00		15'000.00			
610.3170.00	Frais de déplacement et débours	8'000.00		8'000.00		4'277.20	
610.3601.03	Emoluments payés au Canton	20'000.00		20'000.00		44'116.00	
610.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	5'500.00		5'500.00		5'531.55	
610.3910.01	Informatique - imputation interne	89'246.65		28'781.25		25'077.25	
610.3920.02	Véhicules - imputation interne	22'000.00		17'758.00		19'258.25	
610.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	81'100.00		81'100.00		82'185.70	
610.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'465.60		17'735.90		26'385.35	
610.4210.00	Emoluments administratifs		240'000.00		210'000.00		255'336.00
610.4250.00	Ventes		500.00		500.00		
610.4479.00	Autres produits d'immeubles		9'000.00		9'000.00		7'208.35
610.4920.00	Valeur locative - imputation interne		16'373'800.00		16'373'800.00		16'373'800.00
611	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	5'933'988.95	246'505.10	5'715'983.20	295'265.60	5'205'916.96	81'832.10
611.3010.00	Traitements	1'229'356.05		1'101'446.55		879'360.95	
611.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					26'070.25	
611.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
611.3040.00	Allocations enfants et formation	8'400.00		2'220.00		17'380.00	
611.3043.00	Allocation de résidence	11'520.00		11'520.00			
611.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	81'130.65		71'957.20		87'512.10	
611.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	108'035.40		91'452.55		74'960.65	
611.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	14'726.90		12'921.05		11'334.30	
611.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	33'503.90		31'885.25			
611.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	15'000.00		15'000.00		10'268.15	
611.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)			10'000.00			
611.3111.00	Machines, installations et appareils	20'000.00		25'000.00		20'268.65	
611.3120.00	Electricité	100'000.00		100'000.00		92'798.15	
611.3120.01	Eau	10'000.00		10'000.00		10'007.05	
611.3120.02	Gaz, mazout	170'000.00		205'000.00		147'126.15	
611.3130.04	Frais de télécommunication	2'200.00		2'200.00		2'237.76	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	150'000.00		170'000.00		139'098.60	
611.3144.01	Entretien du chauffage	15'000.00		10'000.00		5'047.65	
611.3151.00	Entretien de machines et appareils	67'000.00		67'000.00		70'507.30	
611.3159.05	Linges et blanchissage	32'000.00		32'000.00		27'074.85	
611.3170.00	Frais de déplacement et débours					10.00	
611.3300.00	Amortissement des investissements	725'282.20		615'415.05		445'644.70	
611.3900.00	Economat central - imputation interne	7'550.00		7'300.00			
611.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	29'100.00		24'650.00		31'579.65	
611.3920.00	Valeur locative - imputation interne	3'067'900.00		3'067'900.00		3'067'900.00	
611.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	36'283.85		31'115.55		37'730.05	
611.4240.00	Prestations de services à des tiers						1'405.00
611.4470.00	Recettes locatives		207'500.00		207'500.00		
611.4471.00	Locations appartements de service		25'200.00		44'100.00		
611.4611.00	Dédommagements du Canton						80'427.10
611.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		13'805.10		43'665.60		
612	BATIMENTS SCOLAIRES	5'459'022.90	1'479'161.30	5'179'086.85	1'484'753.80	4'864'128.90	2'309'935.05
612.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	60'000.00		60'000.00		52'203.05	
612.3101.11	Produits pour la piscine			10'000.00		9'482.60	
612.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)			25'000.00			
612.3111.00	Machines, installations et appareils	40'000.00		40'000.00		45'020.30	
612.3120.00	Electricité	330'000.00		365'000.00		302'214.25	
612.3120.01	Eau	20'000.00		20'000.00		17'535.70	
612.3120.02	Gaz, mazout	1'000'000.00		1'150'000.00		890'012.00	
612.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	485'000.00		550'000.00		524'658.15	
612.3144.01	Entretien du chauffage	64'000.00		50'000.00		31'349.50	
612.3144.02	Entretien de la piscine			8'000.00		11'072.90	
612.3151.00	Entretien de machines et appareils	135'000.00		135'000.00		132'511.95	
612.3159.05	Linges et blanchissage	65'000.00		77'000.00		59'745.55	
612.3300.00	Amortissement des investissements	3'256'022.90		2'685'086.85		2'788'322.95	
612.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	4'000.00		4'000.00			
612.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00		5'000.00		8'537.50
612.4260.00	Remboursements et participations de tiers		500.00		500.00		1'105.65
612.4471.00	Locations appartements de service		48'500.00		53'550.00		59'668.60
612.4510.00	Prélèvement à la réserve						1'000'000.00
612.4634.01	Subvention de l'ECAB		1'000.00		1'000.00		
612.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		152'411.30		152'953.80		
612.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		15'500.00		15'500.00		
612.4920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne		1'256'250.00		1'256'250.00		1'240'623.30
613	BATIMENTS LOCATIFS	1'019'844.25	1'820'717.30	1'159'037.95	1'813'634.05	1'783'951.70	1'849'039.30
613.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)			7'000.00			
613.3300.00	Amortissement des investissements	564'694.25		630'937.95		140'774.15	
613.3300.01	Amortissements prêts, participations et subventions					175'580.85	
613.3430.00	Entretien des bâtiments et immeubles (PF)	160'000.00		180'000.00		124'945.15	
613.3431.01	Entretien chauffage (PF)	15'000.00		15'000.00		14'214.75	
613.3431.02	Sémiramis frais communs PPE (PF)	66'000.00		66'000.00		63'113.70	

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
613.3431.03	Entretien des installations et équipements (PF)	25'000.00		30'000.00		5'964.70	
613.3431.04	Entretien appartements Sémiramis (PF)					5'989.30	
613.3439.00	Electricité (PF)	23'000.00		25'000.00		23'614.15	
613.3439.01	Eau (PF)	10'000.00		10'000.00		9'587.75	
613.3439.02	Gaz, mazout (PF)	110'000.00		145'000.00		83'758.45	
613.3439.03	Achat d'installations et équipements (PF)	6'000.00		8'000.00		2'481.95	
613.3439.04	Achat de marchandises et matériaux (PF)	15'000.00		15'000.00		11'941.50	
613.3439.05	Frais d'honoraire gérances	13'000.00		13'000.00		13'598.50	
613.3439.06	Chauffage facturé par tiers	8'000.00		10'000.00		5'072.25	
613.3439.07	Loyers terrains (PF)	4'000.00		4'000.00		4'075.40	
613.3441.40	Réévaluations des bâtiments (PF)					1'098'974.00	
613.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	150.00		100.00		265.15	
613.4430.00	Recettes locatives (PF)		1'684'400.00		1'678'400.00		809'183.60
613.4432.01	Utilisation de locaux (PF)						929'115.10
613.4439.00	Autres produits d'immeubles (PF)		5'400.00		5'400.00		3'443.50
613.4439.01	Charges liées aux locations (PF)		125'000.00		125'000.00		105'550.15
613.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		5'917.30		4'834.05		
613.4920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne						1'746.95
614	ATELIERS ET DEPOTS	354'728.30		358'728.30		342'221.53	
614.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00		15'000.00		7'825.90	
614.3111.00	Machines, installations et appareils	5'000.00		5'000.00		5'816.05	
614.3120.00	Electricité	60'000.00		45'000.00		61'348.98	
614.3120.01	Eau	2'500.00		2'500.00		2'208.85	
614.3120.02	Gaz, mazout	60'000.00		70'000.00		51'912.25	
614.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	50'000.00		70'000.00		70'030.95	
614.3144.01	Entretien du chauffage	15'000.00		8'000.00		3'233.55	
614.3151.00	Entretien de machines et appareils	20'000.00		25'000.00		16'927.75	
614.3159.05	Linges et blanchissage	6'000.00		6'000.00			
614.3160.00	Locations					2'400.00	
614.3300.00	Amortissement des investissements	22'228.30		8'228.30		16'517.25	
614.3920.00	Valeur locative - imputation interne	104'000.00		104'000.00		104'000.00	
615	W.C. PUBLICS, ABRIS TPF, PASSAGES COUVERTS	132'429.65		99'173.00		45'886.25	19'930.00
615.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00		18'000.00		2'959.50	
615.3111.00	Machines, installations et appareils	2'000.00		2'000.00		1'262.05	
615.3120.00	Electricité	20'000.00		23'000.00		15'863.20	
615.3120.01	Eau	4'000.00		4'000.00		3'934.50	
615.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	48'500.00		28'500.00		8'824.60	
615.3300.00	Amortissement des investissements	47'929.65		23'673.00		13'042.40	
615.4260.00	Remboursements et participations de tiers						19'930.00

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62	URBANISME	7'656'881.40	945'686.65	7'663'033.00	988'519.90	6'769'298.37	817'749.10
620	EXPLOITATION	1'774'784.65	29'792.30	1'593'245.70	22'449.55	1'237'031.17	
620.3000.03	Commissions	6'000.00		6'000.00		4'887.50	
620.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					7'675.00	
620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					377.35	
620.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1'000.00		1'000.00		586.55	
620.3130.02	Cotisations	15'000.00		12'000.00		11'699.40	
620.3131.00	Etudes et projets	440'000.00		200'000.00		260'964.42	
620.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		3'000.00		4'618.00	
620.3300.00	Amortissement des investissements	1'307'784.65		1'371'245.70		946'222.95	
620.4210.00	Emoluments administratifs		10'000.00		20'000.00		
620.4250.00	Ventes		500.00		500.00		
620.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		19'292.30		1'949.55		
621	PARCS ET PROMENADES	3'120'766.65	335'860.70	3'178'227.10	395'969.45	2'856'012.56	250'139.10
621.3010.00	Traitements	1'975'285.65		1'980'011.75		1'858'043.15	
621.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'150.00	
621.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-26'000.00	
621.3040.00	Allocations enfants et formation	31'575.00		36'525.00		64'893.75	
621.3043.00	Allocation de résidence	24'000.00		21'600.00			
621.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	130'712.70		130'349.85		176'999.15	
621.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	202'162.80		201'751.80		200'583.00	
621.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	23'725.90		23'752.80		23'283.25	
621.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	53'980.20		57'646.00			
621.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	90'000.00		90'000.00		47'471.75	
621.3101.04	Carburants et lubrifiants	13'200.00		13'200.00		10'368.65	
621.3101.10	Décoration florales, marchandises	48'000.00		48'000.00		38'493.90	
621.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'500.00		3'500.00		2'783.90	
621.3111.00	Machines, installations et appareils	20'000.00		15'500.00		39'843.45	
621.3112.00	Equipements du personnel					7'784.20	
621.3120.00	Electricité	600.00		600.00			
621.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		5'608.80	
621.3120.02	Gaz, mazout	1'000.00		1'000.00			
621.3130.04	Frais de télécommunication	2'300.00		2'300.00		1'447.54	
621.3130.11	Organisations, manifestations et projets	1'000.00		1'000.00			
621.3130.26	Traitement des déchets par des tiers	27'000.00		27'000.00		21'354.50	
621.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	68'000.00		68'000.00		42'197.50	
621.3151.00	Entretien de machines et appareils	5'000.00		5'000.00		2'294.00	
621.3170.00	Frais de déplacement et débours	700.00		700.00		136.00	
621.3300.00	Amortissement des investissements	170'421.95		218'041.55		130'446.75	
621.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	35'000.00		55'650.00			
621.3910.01	Informatique - imputation interne	13'555.75		14'500.90		10'130.17	
621.3910.06	Déchets organiques - imputation interne	22'000.00		22'000.00		22'572.60	
621.3920.02	Véhicules - imputation interne	83'500.00		83'500.00		73'166.80	
621.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	67'896.70		68'643.45		100'959.75	
621.4240.00	Prestations de services à des tiers		25'500.00		25'500.00		5'383.15

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
621.4260.03	Participation de tiers aux décorations florales		9'000.00		9'000.00		596.00
621.4510.00	Prélèvement à la réserve		20'000.00		20'000.00		
621.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'360.70		61'469.45		
621.4910.03	Traitements - imputation interne		280'000.00		280'000.00		244'159.95
622	CIMETIERE	2'118'712.30	580'033.65	2'273'065.65	570'100.90	2'087'993.75	567'610.00
622.3010.00	Traitements	1'205'293.05		1'200'295.25		1'125'865.45	
622.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-28'000.00	
622.3040.00	Allocations enfants et formation	11'595.00		15'795.00		28'913.75	
622.3043.00	Allocation de résidence	19'200.00		16'800.00			
622.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	80'055.60		78'326.25		107'113.30	
622.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	111'852.60		109'936.80		113'174.65	
622.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	14'531.30		14'443.30		14'127.65	
622.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	33'060.90		34'641.90			
622.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	95'000.00		95'000.00		81'980.35	
622.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'800.00		2'800.00		2'594.00	
622.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		15'000.00		23'485.40	
622.3112.00	Equipements du personnel					5'141.40	
622.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		2'541.75	
622.3130.00	Prestations de services de tiers	23'850.00		23'850.00		14'101.60	
622.3130.04	Frais de télécommunication	1'900.00		1'900.00		786.59	
622.3130.07	Taxes bancaires	100.00		100.00		133.52	
622.3137.02	TVA taux forfaitaire	20'000.00		20'000.00		14'314.30	
622.3140.00	Entretien des terrains	12'000.00		12'000.00		7'960.20	
622.3151.00	Entretien de machines et appareils	3'000.00		3'000.00		739.65	
622.3151.01	Entretien des véhicules et engins	5'500.00		5'500.00		2'589.75	
622.3170.00	Frais de déplacement et débours	800.00		800.00		588.00	
622.3300.00	Amortissement des investissements	109'603.15		268'536.85		248'376.70	
622.3900.00	Economat central - imputation interne	2'300.00		2'100.00			
622.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	3'450.00		2'850.00		6'675.85	
622.3910.01	Informatique - imputation interne	60'304.85		49'917.70		42'742.44	
622.3910.03	Traitements - imputation interne	150'000.00		150'000.00		129'695.55	
622.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
622.3920.02	Véhicules - imputation interne	62'800.00		74'918.00		55'041.00	
622.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	500.00		500.00		346.55	
622.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	37'565.85		37'404.60		56'964.35	
622.4120.00	Concessions		95'000.00		95'000.00		95'570.00
622.4210.00	Emoluments administratifs		7'000.00		7'000.00		8'690.00
622.4210.03	Droits inhumations et exhumations		55'000.00		45'000.00		77'000.00
622.4240.00	Prestations de services à des tiers		380'000.00		380'000.00		334'723.35
622.4250.00	Ventes		43'000.00		43'000.00		51'626.65
622.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		33.65		100.90		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
07	INFORMATIQUE	6'047'693.90	5'266'961.30	5'161'508.40	4'425'429.95	4'278'287.65	3'430'615.46
70	SERVICE INFORMATIQUE	6'047'693.90	5'266'961.30	5'161'508.40	4'425'429.95	4'278'287.65	3'430'615.46
700	SERVICE INFORMATIQUE	5'213'961.30	5'213'961.30	4'372'429.95	4'372'429.95	3'374'258.11	3'374'258.11
700.3010.00	Traitements	1'505'149.70		1'495'215.10		1'275'586.70	
700.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-36'000.00	
700.3040.00	Allocations enfants et formation	13'080.00		11'700.00		26'306.80	
700.3043.00	Allocation de résidence	16'156.80		16'156.80			
700.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	99'315.20		98'286.65		120'647.20	
700.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	184'216.20		180'133.95		152'146.45	
700.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'350.50		1'607.95		1'365.65	
700.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	41'075.30		43'527.55			
700.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1'500.00		2'000.00		2'020.00	
700.3102.00	Publications, journaux, documentation	600.00		900.00		627.20	
700.3113.00	Matériel informatique	206'300.00		148'500.00		124'344.05	
700.3118.01	Achat de logiciels	275'800.00		185'000.00			
700.3130.02	Cotisations	9'100.00		6'500.00		4'919.00	
700.3130.04	Frais de télécommunication	91'800.00		93'900.00		80'067.81	
700.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	37'000.00		48'000.00		53'090.80	
700.3153.00	Entretien de matériel informatique	136'600.00		154'400.00		123'351.75	
700.3158.01	Maintenance informatique	1'449'700.00		1'197'490.00		1'047'433.70	
700.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		10'000.00		2'413.75	
700.3300.00	Amortissement des investissements	1'059'071.30		588'081.05		316'594.70	
700.3900.00	Economat central - imputation interne	16'650.00		3'700.00		1'336.95	
700.3920.02	Véhicules - imputation interne	1'600.00		1'620.00		1'425.50	
700.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	61'896.30		85'710.90		76'580.10	
700.4240.00	Prestations de services à des tiers		149'838.30		121'045.30		114'282.20
700.4910.01	Informatique - imputation interne		5'064'123.00		4'251'384.65		3'259'975.91
701	CENTRALE D'IMPRESSION	833'732.60	53'000.00	789'078.45	53'000.00	889'125.79	41'453.60
701.3010.00	Traitements	367'226.00		359'445.90		413'446.60	
701.3040.00	Allocations enfants et formation	720.00		900.00		4'273.20	
701.3043.00	Allocation de résidence	643.20		2'363.20			
701.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	24'035.60		23'547.05		38'833.45	
701.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	40'680.60		39'705.90		44'075.80	
701.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	573.30		388.40		444.55	
701.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'932.50		10'420.60			
701.3111.00	Machines, installations et appareils					12'000.00	
701.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		350.00		403.02	
701.3900.00	Economat central - imputation interne	314'100.00		305'750.00		304'616.90	
701.3910.01	Informatique - imputation interne	61'758.75		32'698.00		48'847.52	
701.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'662.65		13'509.40		22'184.75	
701.4240.00	Prestations de services à des tiers		43'000.00		43'000.00		29'440.15
701.4910.02	Centrale d'impression - imputation interne		10'000.00		10'000.00		12'013.45

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
08	CULTURE	8'367'413.65	1'455'178.85	6'277'907.35	914'418.05	6'229'541.42	601'183.39
80	SERVICES GENERAUX	3'482'502.70	1'346'828.85	1'420'121.95	137'968.05	1'925'300.62	169'367.85
800	ADMINISTRATION	3'414'989.90	1'279'316.05	1'282'153.90		1'792'477.97	36'545.20
800.3000.03	Commissions	5'000.00		7'000.00		4'560.00	
800.3010.00	Traitements	411'103.40		264'375.00		283'619.50	
800.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					17'659.75	
800.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-10'000.00	
800.3040.00	Allocations enfants et formation	4'950.00		4'140.00		7'328.05	
800.3043.00	Allocation de résidence	3'420.00		2'760.00			
800.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	27'045.50		17'359.55		28'092.85	
800.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	45'633.00		27'238.20		29'273.80	
800.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	636.20		281.80		321.55	
800.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'192.35		7'694.00			
800.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'000.00		5'213.40	
800.3130.02	Cotisations	15'500.00		15'500.00		14'842.80	
800.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'937.25	
800.3130.12	Illuminations d'hiver					50'000.00	
800.3130.13	Régie culturelle	200'000.00		200'000.00		149'909.40	
800.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		35'000.00		34'690.05	
800.3131.06	Valorisation Ville de Fribourg			50'000.00			
800.3159.03	Entretiens d'instruments	350.00		350.00			
800.3160.00	Locations	9'000.00		9'000.00		8'086.95	
800.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		5'000.00		1'062.65	
800.3300.00	Amortissement des investissements	2'063'086.15		199'456.85		84'259.10	
800.3300.01	Amortissements prêts, participations et subventions					647'150.25	
800.3900.00	Economat central - imputation interne	38'550.00		16'900.00		12'975.60	
800.3910.01	Informatique - imputation interne	184'197.40		55'831.05		58'360.62	
800.3920.00	Valeur locative - imputation interne	348'400.00		348'400.00		348'400.00	
800.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'325.90		9'267.45		14'734.40	
800.4310.00	Activation prestations propres						36'545.20
800.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'279'316.05				
809	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	67'512.80	67'512.80	137'968.05	137'968.05	132'822.65	132'822.65
809.3010.00	Traitements	54'485.00		107'774.60		106'046.35	
809.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					200.00	
809.3040.00	Allocations enfants et formation	810.00		1'620.00		2'761.95	
809.3043.00	Allocation de résidence	420.00		840.00			
809.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	3'577.55		7'052.00		10'697.65	
809.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6'654.60		12'938.40		12'891.20	
809.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	83.00		113.15		120.50	
809.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'482.65		3'127.80			
809.3130.04	Frais de télécommunication			100.00		105.00	
809.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			4'402.10			
809.4310.00	Activation prestations propres		67'512.80		137'968.05		132'822.65

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
81	MEMO - biblio&ludo+	1'337'870.80	108'350.00	1'294'141.00	101'450.00	1'081'645.40	107'380.10
810	MEMO - biblio&ludo+	1'337'870.80	108'350.00	1'294'141.00	101'450.00	1'081'645.40	107'380.10
810.3010.00	Traitements	770'233.80		758'526.95		625'976.45	
810.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'473.10	
810.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
810.3040.00	Allocations enfants et formation	7'710.00		4'650.00		9'330.00	
810.3043.00	Allocation de résidence	3'600.00		4'560.00			
810.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	50'592.90		49'359.80		58'677.20	
810.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	79'776.00		78'880.20		58'864.25	
810.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'982.50		1'792.70		833.50	
810.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'892.55		21'828.50			
810.3099.00	Autres charges de personnel	2'000.00		7'000.00			
810.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	80'000.00		90'000.00		85'940.45	
810.3103.02	Médiation et communication	85'000.00		80'000.00		640.80	
810.3130.02	Cotisations	2'200.00		2'000.00		1'600.00	
810.3130.04	Frais de télécommunication	300.00		300.00		329.60	
810.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		60'000.00		80'451.75	
810.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		479.00	
810.3900.00	Economat central - imputation interne	23'300.00					
810.3910.01	Informatique - imputation interne	161'490.15		108'723.95		124'421.05	
810.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	26'792.90		24'518.90		29'628.25	
810.4240.00	Prestations de services à des tiers		80'000.00		84'000.00		38'724.00
810.4250.00	Ventes		1'000.00				
810.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'350.00				14'664.40
810.4310.00	Activation prestations propres						36'991.70
810.4631.00	Subventions cantonales		25'000.00		17'450.00		17'000.00
82	SUBVENTIONS	3'547'040.15		3'563'644.40	675'000.00	3'222'595.40	324'435.44
820	ACTIVITES CULTURELLES	3'401'722.65		3'395'126.90	675'000.00	3'089'059.00	324'435.44
820.3119.01	Achat d'oeuvre d'art	20'000.00		15'000.00		15'000.00	
820.3611.05	Conservatoire de Fribourg	1'059'612.65		1'048'966.90		1'005'944.95	
820.3636.10	Subventions annuelles Formation	6'500.00		6'500.00		6'370.00	
820.3636.11	Subventions annuelles Bibliothèques	6'000.00		6'000.00		43'590.00	
820.3636.12	Subventions annuelles Arts vivants	35'885.00		33'885.00		33'270.00	
820.3636.13	Subventions annuelles Musique	199'850.00		197'850.00		185'976.00	
820.3636.14	Subventions annuelles Musée	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
820.3636.15	Subventions extraordinaires	100'000.00		100'000.00		98'250.00	
820.3636.16	Projets stratégiques Région	1'398'375.00		1'417'925.00		1'438'547.50	
820.3636.18	Projets stratégiques Ville de Fribourg	535'000.00		530'000.00		214'110.55	
820.3637.10	Bourses artistiques	10'500.00		9'000.00		18'000.00	
820.4980.01	Taxes sur les spectacles - imputation interne				675'000.00		324'435.44

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
09	SPORTS	6'944'382.40	2'147'627.70	6'675'249.50	2'385'439.85	5'796'644.98	1'593'662.55
90	SERVICES GENERAUX	1'734'870.70	850'810.40	1'797'584.80	850'810.40	1'280'177.66	411'377.60
900	SPORTS - ADMINISTRATION	1'734'870.70	850'810.40	1'797'584.80	850'810.40	868'800.06	
900.3000.03	Commissions	1'500.00		1'500.00		1'440.00	
900.3010.00	Traitements	411'485.10		415'880.40		416'643.55	
900.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					23'000.00	
900.3040.00	Allocations enfants et formation	5'490.00		5'565.00		6'928.45	
900.3043.00	Allocation de résidence	800.00		2'400.00			
900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	26'859.75		27'098.50		39'132.45	
900.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	48'886.00		48'997.20		47'798.35	
900.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'706.75		4'684.50		4'596.20	
900.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'132.15		12'046.50			
900.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	200.00		200.00			
900.3102.00	Publications, journaux, documentation	200.00		200.00		169.00	
900.3130.01	Frais de réception	1'000.00		1'000.00			
900.3130.02	Cotisations	2'500.00		2'500.00		3'303.00	
900.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'471.80	
900.3131.00	Etudes et projets	42'500.00		116'000.00		29'543.55	
900.3137.02	TVA taux forfaitaire	6'000.00		6'000.00		9'915.43	
900.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		4'000.00		682.10	
900.3300.00	Amortissement des investissements	1'014'471.40		1'014'471.40			
900.3300.01	Amortissements prêts, participations et subventions					163'661.05	
900.3900.00	Economat central - imputation interne	5'550.00		4'300.00		2'902.50	
900.3910.01	Informatique - imputation interne	125'871.10		109'607.65		90'284.48	
900.3920.02	Véhicules - imputation interne	3'700.00		2'863.00		3'269.75	
900.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'418.45		16'670.65		24'058.40	
900.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		850'810.40		850'810.40		
909	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					411'377.60	411'377.60
909.3010.00	Traitements					349'166.70	
909.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'250.00	
909.3040.00	Allocations enfants et formation					7'126.00	
909.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					31'736.60	
909.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					16'086.50	
909.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					4'219.50	
909.3130.04	Frais de télécommunication					64.70	
909.3170.00	Frais de déplacement et débours					727.60	
909.4310.00	Activation prestations propres						411'377.60

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
91	INSTALLATIONS SPORTIVES	4'161'611.70	1'296'817.30	3'955'864.70	1'254'629.45	3'529'554.37	917'261.50
911	VESTIAIRES ET TERRAINS DE FOOTBALL	751'430.40	21'367.30	711'050.30	19'300.00	745'328.05	4'545.00
911.3010.00	Traitements	107'767.00		107'767.00		115'203.40	
911.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					12'000.00	
911.3040.00	Allocations enfants et formation					2'400.00	
911.3043.00	Allocation de résidence	2'400.00		2'400.00			
911.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	7'202.90		7'174.70		11'046.35	
911.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	9'631.80		9'679.80		9'679.80	
911.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'307.50		1'307.50		1'456.85	
911.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	2'974.50		3'172.90			
911.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	25'000.00		40'000.00		47'457.20	
911.3111.00	Machines, installations et appareils	25'000.00		25'000.00		22'361.45	
911.3120.00	Electricité	25'000.00		25'000.00		26'279.35	
911.3120.01	Eau	7'500.00		7'500.00		4'851.60	
911.3120.02	Gaz, mazout	15'000.00		15'000.00		7'566.75	
911.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	45'000.00		30'000.00		45'815.05	
911.3160.00	Locations	8'600.00		8'600.00		8'600.00	
911.3300.00	Amortissement des investissements	327'711.85		286'604.95		254'258.05	
911.3300.01	Amortissements prêts, participations et subventions					53'451.20	
911.3900.00	Economat central - imputation interne	350.00		350.00		1'731.15	
911.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	3'350.00		3'800.00			
911.3910.03	Traitements - imputation interne	130'000.00		130'000.00		114'464.40	
911.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	4'400.00		4'400.00		1'833.30	
911.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	3'234.85		3'293.45		4'872.15	
911.4240.00	Prestations de services à des tiers		3'300.00		3'300.00		40.00
911.4390.00	Autres revenus divers		2'000.00		2'000.00		
911.4472.04	Locations d'installations sportives		7'000.00		7'000.00		1'405.00
911.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		9'067.30		7'000.00		
911.4920.00	Valeur locative - imputation interne						3'100.00
912	AUTRES TERRAINS ET INSTALLATIONS	91'800.00	49'000.00	91'800.00	49'000.00	117'333.50	34'183.00
912.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	5'000.00		5'000.00		6'034.85	
912.3111.00	Machines, installations et appareils	40'000.00		40'000.00		69'801.45	
912.3120.00	Electricité	1'500.00		1'500.00		1'285.55	
912.3120.01	Eau	300.00		300.00			
912.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	45'000.00		45'000.00		40'211.65	
912.4130.00	Parts de revenus de loteries		6'000.00		6'000.00		13'118.00
912.4472.04	Locations d'installations sportives		43'000.00		43'000.00		21'065.00
913	PATINOIRE	1'243'539.10	535'500.00	1'172'721.40	482'000.00	1'275'330.62	486'664.80
913.3010.00	Traitements	459'280.45		409'956.50		576'871.60	
913.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					13'239.65	
913.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					24'000.00	
913.3040.00	Allocations enfants et formation	17'400.00		17'100.00		25'597.85	
913.3043.00	Allocation de résidence	9'960.00		8'160.00			
913.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'995.45		27'228.30		56'058.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
913.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	45'082.05		45'807.90		59'000.35	
913.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'569.20		4'962.25		7'395.00	
913.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'442.90		12'041.75			
913.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	41'500.00		50'000.00		37'153.45	
913.3101.04	Carburants et lubrifiants	2'500.00		3'000.00			
913.3112.00	Equipements du personnel	2'500.00		2'500.00		1'303.75	
913.3120.00	Electricité					217'211.60	
913.3120.01	Eau	20'000.00				18'181.90	
913.3120.02	Gaz, mazout					73'425.85	
913.3120.04	Contracting	240'000.00		240'000.00			
913.3130.02	Cotisations	1'000.00		1'000.00		1'729.95	
913.3130.04	Frais de télécommunication	1'700.00		1'700.00		1'786.83	
913.3130.07	Taxes bancaires					18.74	
913.3134.00	Assurances choses	15'000.00		15'000.00		2'601.90	
913.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	40'000.00		40'000.00		81'435.50	
913.3151.01	Entretien des véhicules et engins	10'000.00		10'000.00		1'992.45	
913.3160.00	Locations	24'000.00		24'000.00		6'000.00	
913.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		5'000.00		3'933.75	
913.3300.00	Amortissement des investissements	26'568.15		17'068.15		25'602.20	
913.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	200'000.00		200'000.00			
913.3900.00	Economat central - imputation interne	900.00		1'000.00		406.75	
913.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	1'400.00		2'300.00			
913.3920.02	Véhicules - imputation interne	100.00		2'811.00		28.00	
913.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	16'500.00		16'500.00		10'658.75	
913.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'140.90		15'585.55		29'696.75	
913.4240.00	Prestations de services à des tiers		80'000.00		80'000.00		861.60
913.4240.12	Location patins		20'000.00		20'000.00		16'384.50
913.4240.16	Entrées installations sportives		30'000.00		38'000.00		22'801.00
913.4260.00	Remboursements et participations de tiers						25'000.00
913.4260.06	Charges liées aux locations						33'676.10
913.4309.00	Autres revenus d'exploitation		20'000.00		20'000.00		21'540.00
913.4470.00	Recettes locatives		68'000.00				
913.4472.04	Locations d'installations sportives		415'000.00		415'000.00		207'401.60
913.4472.09	Part de revenu de locations reversée		-200'000.00		-200'000.00		
913.4612.10	Dédommagements d'autres communes		25'000.00		31'500.00		14'000.00
913.4920.01	Infrastructures sportives - imputation interne		77'500.00		77'500.00		145'000.00
914	GITE D'ALLIERES	42'054.00	36'000.00	78'650.65	36'879.45	20'569.10	18'270.00
914.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	10'000.00		10'000.00		4'867.35	
914.3134.00	Assurances choses	3'000.00		3'000.00		2'610.10	
914.3137.00	Impôts et taxes	600.00		600.00		728.00	
914.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	10'000.00		17'000.00		12'363.65	
914.3199.00	Autres charges d'exploitation	200.00		200.00			
914.3300.00	Amortissement des investissements	18'254.00		47'850.65			
914.4470.00	Recettes locatives		36'000.00		36'000.00		18'270.00
914.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				879.45		

[illegible]

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
917	HALLE OMNISPORTS ST-LEONARD	459'746.55	83'500.00	446'520.00	96'000.00	271'746.79	34'401.70
917.3010.00	Traitements	124'194.00		120'424.00		67'894.90	
917.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'757.65	
917.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		6'300.00		6'299.95	
917.3043.00	Allocation de résidence	2'400.00		4'800.00			
917.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	8'277.15		8'155.45		6'707.60	
917.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6'336.00		5'856.00		6'028.50	
917.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'502.15		1'485.65		895.45	
917.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'417.90		3'606.45			
917.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	40'000.00		35'000.00		19'751.65	
917.3111.00	Machines, installations et appareils	20'000.00		15'000.00		14'752.95	
917.3112.00	Equipements du personnel	1'000.00		1'000.00		715.00	
917.3120.00	Electricité					20'172.55	
917.3120.01	Eau	4'000.00				3'657.75	
917.3120.02	Gaz, mazout					34'541.00	
917.3120.04	Contracting	165'000.00		165'000.00			
917.3130.04	Frais de télécommunication	100.00		100.00		97.34	
917.3134.00	Assurances choses	4'000.00		4'000.00		3'248.70	
917.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	45'000.00		70'000.00		80'007.35	
917.3144.01	Entretien du chauffage	1'000.00		1'000.00			
917.3300.00	Amortissement des investissements	19'591.40					
917.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	2'800.00		2'800.00		1'184.10	
917.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	2'127.95		1'992.45		3'034.35	
917.4260.06	Charges liées aux locations		7'500.00		7'500.00		6'206.20
917.4390.00	Autres revenus divers						690.00
917.4472.04	Locations d'installations sportives		70'000.00		75'000.00		21'505.50
917.4612.10	Dédommagements d'autres communes		6'000.00		13'500.00		6'000.00
918	SALLE DES FÊTES	388'660.80	90'000.00	363'972.70	90'000.00		
918.3010.00	Traitements	123'545.50		123'545.50			
918.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	8'076.30		8'045.00			
918.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	12'903.60		12'951.60			
918.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'465.90		1'465.90			
918.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'335.80		3'558.10			
918.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	35'000.00		40'000.00			
918.3111.00	Machines, installations et appareils	35'000.00		35'000.00			
918.3120.01	Eau	2'000.00					
918.3120.04	Contracting	105'000.00		105'000.00			
918.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	58'000.00		30'000.00			
918.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	4'333.70		4'406.60			
918.4470.00	Recettes locatives		90'000.00		90'000.00		

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11	AIDE SOCIALE	46'092'189.10	6'768'119.25	45'128'154.15	7'354'000.00	42'222'008.30	7'062'924.38
1100	AIDE SOCIALE - ADMINISTRATION	5'289'390.65	66'000.00	5'287'075.45	35'000.00	4'906'603.23	222'333.40
1100.3000.03	Commissions	10'000.00		10'000.00		6'840.00	
1100.3010.00	Traitements	3'746'548.10		3'760'333.30		3'499'097.60	
1100.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					28'519.30	
1100.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-29'000.00	
1100.3040.00	Allocations enfants et formation	18'270.00		22'050.00		57'069.00	
1100.3043.00	Allocation de résidence	29'760.00		30'960.00			
1100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	246'671.15		246'678.90		337'982.55	
1100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	408'565.60		415'345.20		391'158.80	
1100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'871.95		4'057.30		3'792.95	
1100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	101'960.50		109'186.90			
1100.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'000.00		3'000.00		2'981.60	
1100.3130.00	Prestations de services de tiers	50'000.00		60'000.00		15'311.05	
1100.3130.02	Cotisations	12'000.00		12'000.00		9'125.00	
1100.3130.04	Frais de télécommunication	6'000.00		4'300.00		4'361.52	
1100.3130.07	Taxes bancaires	10'000.00		10'000.00		8'072.48	
1100.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		266.40	
1100.3170.03	Frais de réunion	4'500.00		4'500.00		210.00	
1100.3199.04	Charges particulières					19'731.23	
1100.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	4'000.00		4'000.00			
1100.3900.00	Economat central - imputation interne	37'650.00		16'800.00		13'557.90	
1100.3910.01	Informatique - imputation interne	455'875.95		431'047.95		340'643.35	
1100.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	137'217.40		141'315.90		196'882.50	
1100.4240.00	Prestations de services à des tiers		50'000.00		35'000.00		49'072.65
1100.4390.01	Produits particuliers		16'000.00				173'260.75
1109	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJET	12'119.25	12'119.25				
1109.3010.00	Traitements	10'602.15					
1109.3043.00	Allocation de résidence	360.00					
1109.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	716.65					
1109.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	127.35					
1109.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	17.05					
1109.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	296.05					
1109.4310.00	Activation prestations propres		12'119.25				
1110	AIDE SOCIALE	11'822'738.15	6'690'000.00	12'626'700.00	7'319'000.00	10'294'622.92	6'840'590.98
1110.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'000.00		5'000.00			
1110.3611.06	Frais prévention et formation (LASoc RSF 831.0.1 Art.32a b)	3'000.00		3'000.00			
1110.3611.07	Evaluation MIS (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a lettre c)	8'700.00		8'700.00			
1110.3611.08	Serv. sociaux spécialisés (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a let.d)	266'038.15		310'000.00		264'979.00	
1110.3637.02	Primes LAMal des bénéficiaires	880'000.00		990'000.00		830'145.62	
1110.3637.03	Loyers, charges et autres frais de logement	3'760'000.00		3'590'000.00		3'275'559.85	
1110.3637.04	Frais médicaux de base LASoc	440'000.00		440'000.00		355'740.45	
1110.3637.05	Prestations circonstanciées LASoc	1'630'000.00		1'510'000.00		1'437'744.80	
1110.3637.06	Prestations sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	450'000.00		430'000.00		419'318.15	

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
13	RESSOURCES HUMAINES	2'909'541.75	271'668.80	2'813'078.65	20'000.00	2'515'943.44	73'933.00
1300	RESSOURCES HUMAINES	1'894'773.75		1'739'732.75		1'815'125.51	
1300.3010.00	Traitements	1'105'666.45		999'657.10		962'350.25	
1300.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					14'173.60	
1300.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-4'000.00	
1300.3040.00	Allocations enfants et formation	8'400.00		8'850.00		14'360.00	
1300.3043.00	Allocation de résidence	10'720.00		6'720.00			
1300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	72'236.70		65'537.40		90'773.80	
1300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	127'667.40		112'959.60		104'985.10	
1300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'871.70		1'086.80		1'058.95	
1300.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	29'832.75		28'983.00			
1300.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel					700.00	
1300.3091.00	Recrutement du personnel	100'000.00		100'000.00		165'819.20	
1300.3100.02	Matériel gestion du temps	2'000.00		2'000.00			
1300.3101.08	Sécurité au travail : matériel et actions diverses	64'635.00		20'000.00		26'828.25	
1300.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		542.00	
1300.3111.03	Achats dans le cadre du plan de mobilité			8'000.00		258.00	
1300.3130.02	Cotisations	1'200.00		1'200.00			
1300.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		2'500.00		2'606.75	
1300.3130.17	Apprentis externes facturés par des tiers	36'000.00		36'000.00		24'236.15	
1300.3130.18	Sécurité au travail : mandat externe			5'000.00		39'518.75	
1300.3130.20	Mandats externes gestion personnel	85'000.00		85'000.00		98'310.80	
1300.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		373.20	
1300.3300.00	Amortissement des investissements	18'092.15		18'092.15		4'448.00	
1300.3900.00	Economat central - imputation interne			4'600.00			
1300.3910.01	Informatique - imputation interne	183'074.30		192'113.65		189'840.41	
1300.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	42'877.30		38'433.05		52'842.30	
1310	PERSONNEL COMMUNAL	1'014'768.00	271'668.80	1'073'345.90	20'000.00	700'817.93	73'933.00
1310.3010.01	Gratifications d'ancienneté	235'268.00		215'000.00		111'146.65	
1310.3049.00	Allocations naissance et mariage	6'000.00		6'000.00		7'600.00	
1310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	25'000.00		25'000.00		10'416.20	
1310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					826.85	
1310.3064.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	226'500.00		305'345.90		389'756.90	
1310.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	450'000.00		450'000.00		138'469.23	
1310.3099.00	Autres charges de personnel	45'000.00		45'000.00		34'687.10	
1310.3099.01	Cadeaux au personnel	3'000.00		3'000.00			
1310.3170.04	Participation aux frais de transport du personnel	24'000.00		24'000.00		25'100.00	
1310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	10'000.00		10'000.00		7'915.00	
1310.3637.09	Remboursements subventions aux privés	-10'000.00		-10'000.00			18'556.00
1310.4260.00	Remboursements et participations de tiers		20'000.00		20'000.00		45'377.00
1310.4510.00	Prélèvement à la réserve		251'668.80				
1310.4631.00	Subventions cantonales						10'000.00

[illegible]

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

[illegible]

BUDGET PAR NATURES

[illegible]

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'707'522.00		34'267'181.20	
310	Charges de matériel et de marchandises	5'106'664.00		5'038'649.65	
3100	Matériel de bureau	131'800.00		151'940.25	
3101	Matériel d'exploitation et fournitures	3'092'105.00		3'031'490.40	
3102	Publications, journaux, documentation	293'230.00		325'180.00	
3103	Livres et matériel de bibliothèques	387'400.00		392'065.00	
3104	Fournitures scolaires et appareils	390'028.00		395'538.00	
3105	Vins d'honneur	783'125.00		715'000.00	
3106	Matériel médical	5'000.00		4'000.00	
3109	Orientation professionnelle	23'976.00		23'436.00	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2'300'561.00		2'244'616.90	
3110	Mobilier et appareils de bureau	323'751.00		222'150.00	
3111	Machines, installations, appareils et outils	1'099'950.00		1'100'431.90	
3112	Equipements du personnel	173'470.00		196'855.00	
3113	Matériel informatique	294'090.00		211'680.00	
3116	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00	
3118	Achat de logiciels	275'800.00		185'000.00	
3119	Achat d'oeuvre d'art	133'000.00		328'000.00	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	3'719'750.00		3'928'150.00	
3120	Electricité	3'719'750.00		3'928'150.00	
313	Prestations de service et honoraires	13'402'517.00		13'839'123.00	
3130	Prestations de services de tiers	8'346'687.00		8'600'255.00	
3131	Etudes et projets	2'114'730.00		1'995'700.00	
3132	Honoraires de spécialistes externes	1'962'000.00		2'175'778.00	
3133	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00	
3134	Primes d'assurances choses	641'120.00		731'170.00	
3137	Impôts et taxes	272'980.00		269'220.00	
3138	Séances et cours d'informations	45'000.00		47'000.00	
314	Gros entretien et entretien courant	2'443'600.00		2'726'600.00	
3140	Entretien des terrains	282'000.00		522'000.00	
3141	Entretien des routes et des voies de communication	180'000.00		200'000.00	
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	120'000.00		120'000.00	
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	100'000.00		100'000.00	
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	1'711'600.00		1'734'600.00	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3149	Entretien des fontaines	50'000.00		50'000.00	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2'635'090.00		2'434'786.80	
3150	Entretien de mobilier et appareils de bureau	57'000.00		57'301.80	
3151	Entretien de machines et appareils	729'740.00		702'140.00	
3152	Entretien des équipements	60'600.00		60'805.00	
3153	Entretien de matériel informatique	136'600.00		154'400.00	
3156	Entretien d'appareils et instruments médicaux	300.00		300.00	
3158	Maintenance informatique	1'449'700.00		1'197'490.00	
3159	Conservation et restauration d'archives	201'150.00		262'350.00	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	850'305.00		777'100.85	
3160	Locations	508'205.00		459'895.00	
3161	Locations de véhicules et engins	44'000.00		33'000.00	
3169	Locations photocopieurs	298'100.00		284'205.85	
317	Dédommagements	848'935.00		828'054.00	
3170	Frais de déplacement et débours	252'950.00		239'544.00	
3171	Activités scolaires	595'985.00		588'510.00	
318	Réévaluations sur créances	2'200'000.00		2'200'000.00	
3180	Du croire sur débiteurs	600'000.00		700'000.00	
3181	Pertes sur débiteurs irrécouvrables	1'600'000.00		1'500'000.00	
319	Diverses charges d'exploitation	200'100.00		250'100.00	
3190	Chauffage facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00	
3199	Autres charges d'exploitation	190'100.00		240'100.00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	16'950'235.20		18'469'685.25	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	16'950'235.20		18'469'685.25	
3300	Amortissement des investissements	16'950'235.20		18'469'685.25	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	5'546'967.25		5'926'175.65	
340	Charges d'intérêts	4'591'967.25		4'805'175.65	
3400	Intérêts passifs des engagements courants	5'000.00		5'000.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	4'586'967.25		4'800'175.65	
343	Charges pour bien-fonds PF	455'000.00		521'000.00	
3430	Entretien des bâtiments et immeubles (PF)	160'000.00		180'000.00	
3431	Entretien chauffage (PF)	106'000.00		111'000.00	
3439	Electricité (PF)	189'000.00		230'000.00	
349	Diverses charges financières	500'000.00		600'000.00	
3499	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	500'000.00		600'000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'521'048.35		4'299'101.75	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	5'521'048.35		4'299'101.75	
3510	Attribution à la réserve	5'521'048.35		4'299'101.75	
36	Charges de transferts	120'724'208.03		111'566'945.55	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	23'984'875.60		24'107'331.95	
3600	Taxe fédérale pour sites contaminés	802'300.00		1'279'100.00	
3601	Frais facturés par le Canton	17'937'613.60		18'155'663.95	
3604	Part aux frais de la centrale d'alarme	5'244'962.00		4'672'568.00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	42'286'322.88		36'458'644.30	
3611	Dédommagements au Canton	21'844'331.33		17'914'970.05	
3612	Dédommagements à d'autres communes	19'307'041.55		17'408'724.25	
3614	CIP Centre d'information professionnelle	1'134'950.00		1'134'950.00	
362	Péréquation financière intercommunale	11'337'803.00		8'232'842.00	
3622	Contribution à la péréquation des ressources	11'337'803.00		8'232'842.00	

BUDGET PAR NATURES

[illegible]

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		282'138'975.58		271'048'440.70
40	Revenus fiscaux		162'215'000.00		158'255'000.00
400	Impôts directs personnes physiques		88'600'000.00		90'300'000.00
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		77'950'000.00		75'800'000.00
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		6'150'000.00		7'500'000.00
4002	Impôts à la source personnes physiques		4'500'000.00		7'000'000.00
401	Impôts directs personnes morales		48'800'000.00		43'900'000.00
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		46'550'000.00		43'000'000.00
4011	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'250'000.00		900'000.00
402	Autres impôts directs		24'700'000.00		23'000'000.00
4021	Contribution immobilière		17'500'000.00		16'600'000.00
4022	Impôt sur les gains immobiliers		3'500'000.00		3'000'000.00
4023	Droits de mutations immobilières		2'700'000.00		2'800'000.00
4024	Impôt sur les successions		1'000'000.00		600'000.00
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		115'000.00		1'055'000.00
4032	Impôt sur les divertissements				955'000.00
4033	Impôt sur les chiens		115'000.00		100'000.00
41	Patentes et concessions		730'500.00		682'000.00
410	Patentes		15'500.00		16'000.00
4100	Taxes sur les taxis		15'500.00		16'000.00
412	Concessions		709'000.00		660'000.00
4120	Concessions		709'000.00		660'000.00
413	Parts des revenus de loteries, Sport-Toto, paris		6'000.00		6'000.00
4130	Parts de revenus de loteries		6'000.00		6'000.00

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Taxes et redevances		34'242'627.80		35'610'725.30
420	Taxes de compensation		2'230'000.00		2'230'000.00
4200	Taxes de compensation		2'230'000.00		2'230'000.00
421	Emoluments pour actes administratifs		864'500.00		826'500.00
4210	Emoluments administratifs		864'500.00		826'500.00
423	Frais d'écolage et taxes de cours		17'500.00		17'500.00
4231	Participation des élèves (frais de matériel)		17'500.00		17'500.00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		23'793'638.30		25'471'745.30
4240	Prestations de services à des tiers		23'793'638.30		25'471'745.30
425	Recettes sur ventes		1'468'014.50		1'146'480.00
4250	Ventes		1'468'014.50		1'146'480.00
426	Remboursements		2'573'975.00		2'423'500.00
4260	Remboursements et participations de tiers		2'573'975.00		2'423'500.00
427	Amendes		2'795'000.00		2'995'000.00
4270	Amendes		2'795'000.00		2'995'000.00
429	Autres taxes		500'000.00		500'000.00
4290	Récupérations actes de défaut de biens		500'000.00		500'000.00
43	Revenus divers		2'457'782.70		2'234'950.90
430	Revenus d'exploitation divers		105'000.00		105'000.00
4309	Autres revenus d'exploitation		105'000.00		105'000.00
431	Activation de prestations propres		2'329'582.70		2'122'750.90
4310	Activation prestations propres		2'329'582.70		2'122'750.90
439	Autres revenus divers		23'200.00		7'200.00
4390	Autres revenus divers		23'200.00		7'200.00

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	Revenus financiers		7'927'745.00		8'101'070.00
440	Revenus des intérêts		926'125.00		642'000.00
4400	Intérêts des liquidités		3'000.00		2'000.00
4401	Pénalités et intérêts de retard		900'000.00		600'000.00
4402	Intérêts des placements financiers		23'125.00		40'000.00
441	Gains réalisés sur PF		30'000.00		605'000.00
4411	Ventes de terrains		30'000.00		605'000.00
442	Revenus de participations du PF		1'215'000.00		1'215'000.00
4420	Dividendes		1'215'000.00		1'215'000.00
443	Produits immeubles du PF		2'902'800.00		2'922'800.00
4430	Loyers (PF)		2'772'400.00		2'792'400.00
4439	Autres produits d'immeubles (PF)		130'400.00		130'400.00
445	Revenus financiers de prêts et participations PA		1'000.00		1'000.00
4451	Revenus de participations		1'000.00		1'000.00
447	Produits des immeubles du PA		2'822'820.00		2'685'270.00
4470	Loyers		2'234'400.00		2'072'900.00
4471	Locations appartements de service		162'700.00		186'650.00
4472	Locations de salles		416'720.00		416'720.00
4479	Autres produits d'immeubles		9'000.00		9'000.00
449	Autres revenus financiers		30'000.00		30'000.00
4499	Intérêts négatifs sur prêt		30'000.00		30'000.00
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		10'579'411.28		6'254'000.00
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre		10'579'411.28		6'254'000.00
4510	Prélèvement à la réserve		10'579'411.28		6'254'000.00

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Revenus de transferts		27'321'824.70		28'035'731.25
460	Parts à des revenus de tiers		2'826'200.00		3'790'000.00
4600	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		813'200.00		1'290'000.00
4601	Taxe cantonale facturée aux clients		2'013'000.00		2'500'000.00
461	Dédommagements de collectivités locales		17'079'061.00		16'761'481.15
4611	Dédommagements du Canton		15'709'600.00		15'583'500.00
4612	Dédommagements d'autres communes		1'329'461.00		1'137'981.15
4614	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)		40'000.00		40'000.00
462	Péréquation financière intercommunale		2'197'217.00		2'124'865.00
4621	Attribution à la péréquation des besoins		2'197'217.00		2'124'865.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'924'234.00		1'792'527.00
4630	Subventions de la Confédération		260'900.00		80'900.00
4631	Subventions cantonales		1'012'507.00		1'059'000.00
4632	Subventions d'autres communes		440'480.00		440'480.00
4634	Subvention de l'ECAB		205'347.00		207'147.00
4635	Subventions des entreprises privées		5'000.00		5'000.00
466	Amortissement des subventions d'investissements portées au p		3'265'112.70		3'536'858.10
4660	Amortissement des subventions d'investissements		3'265'112.70		3'536'858.10
469	Autres revenus de transferts		30'000.00		30'000.00
4699	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		30'000.00
48	Revenus extraordinaires		4'040'000.00		
489	Prélèvements sur le capital propre		4'040'000.00		
4896	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PF		4'040'000.00		
49	Imputations internes		32'624'084.10		31'874'963.25
490	Approvisionnement en matériel et marchandises		1'106'150.00		1'000'900.00
4900	Economat central - imputation interne		1'106'150.00		1'000'900.00

BUDGET PAR NATURES

[illegible]

Synthèse des investissements Budget 2022

Service	Compte MCH2	Désignation	Décision prévue	Année d'activ. prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:			
							2022	2023	2024	2025
Finances	200.5999.057	Achats en lien avec la PFA	Ultérieurement	2023	0.00%	5'200'000	5'200'000			
Total Finances						5'200'000	5'200'000			
Ecoles	300.5060.181	Renouvellement matériel informatique 2022	Budget 2022	2023	25.00%	300'000	300'000			
Total Ecoles						300'000	300'000			
Police locale et mobilité	401.5090.224	Achat nouveau parcomètres 2022	Budget 2022	2023	10.00%	150'000	150'000			
	430.5010.096	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2022	Budget 2022	2023	5.00%	200'000	200'000			
	430.5090.184	Compartimentage quartier de Gambach	Budget 2022	2023	10.00%	324'000	324'000			
	430.5090.242	Vélostation Gare secteur Sud	Budget 2022	2023	10.00%	350'000	350'000			
Total Police locale et mobilité						1'024'000	1'024'000			
Génie-civil	520.5010.110	Entretien des chaussées et trottoirs 2022	Budget 2022	2023	2.50%	1'100'000	1'100'000			
	520.5010.115	Mise en conformité Lhand des arrêts de bus 2022	Budget 2022	2023	5.00%	1'750'000	1'750'000			
	520.5030.100	Passage supérieur à l'avenue du Général Guisan -E-	Budget 2022	2023	2.50%	100'000	100'000			
	520.5030.101	Dangers naturels : assainissement falaises 2022	Budget 2022	2023	4.00%	300'000	300'000			
	520.5030.127	Ouvrage d'art : Pont de Zähringen - Réalisation phase 1 -R-	Ultérieurement	2023	2.50%	8'000'000	8'000'000			
	520.5030.166	Rénovation complète du mur du Gottéron -R-	Budget 2022	2023	4.00%	100'000	100'000			
	520.5060.191	Remplacement véhicules 2022	Budget 2022	2023	10.00%	450'000	450'000			
	520.5090.187	Dispositif anti-suicide sur pont de Zähringen (réalisation)	Ultérieurement	2023	10.00%	700'000	700'000			
	530.5060.249	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2022	Budget 2022	2023	10.00%	310'000	310'000			
	530.5060.254	Remplacement camion poubelle 2022	Budget 2022	2023	10.00%	800'000	800'000			
	531.5033.013	Décharge de Châtillon étapes 6 mixtes	Ultérieurement	2023	0.00%	6'500'000	6'500'000			
	531.5033.015	Décharge de Châtillon: local machines	Ultérieurement	2023	0.00%	550'000	550'000			
	532.5032.051	Collecteurs évacuation des eaux 2022	Budget 2022	2023	1.25%	1'500'000	1'500'000			
	532.5032.062	STEP: Etude renforcement des normes de rejet NH4 (Lac de Schiffenen)	Budget 2022	2023	5.00%	120'000	120'000			
	532.5032.063	STEP: Remplacement d'installations 2022	Budget 2022	2023	3.00%	776'000	776'000			
	560.5060.248	Assainissement éclairage halogène métal 2022	Budget 2022	2023	10.00%	300'000	300'000			
	560.5290.042	Développement énergétique 2022	Budget 2022	2023	10.00%	500'000	500'000			
Total Génie-civil						23'856'000	23'856'000			
Urbanisme et architecture	611.5040.020	Joseph Pillier : transformation intérieure complément III (ascenseur et exigence AEA1)	Budget 2022	2024	3.00%	350'000	100'000	250'000		
	611.5040.021	Maison de Ville: transformation appt concierge (soubassement)	Budget 2022	2023	3.00%	300'000	300'000			
	611.5040.159	Maison de justice réfection enveloppe et combles -A-	Budget 2022	2023	3.00%	124'000	124'000			
	611.5090.191	Assainissements énergétiques : installation technique 2022	Budget 2022	2023	10.00%	200'000	200'000			
	611.5090.211	Sécurité et normes incendies, électricité, sirènes et DI 2022	Budget 2022	2024	10.00%	200'000	150'000	50'000		
	611.5999.056	FRI-ART réfection fenêtre et aménagement combles -A-	Budget 2022	2023	3.00%	124'000	124'000			
	612.5040.013	CO Jolimont 1970 rénovation globale salles de classe et halle de gym -A/C-	Budget 2022	2024	3.00%	606'000	124'000	482'000		
	612.5040.016	Ecole du Schoenberg - rénovation globale bât A-B-C -A-	Budget 2022	2023	3.00%	174'000	174'000			
	612.5040.023	Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -A-	Budget 2022	2023	3.00%	124'000	124'000			
	612.5040.025	Ecole Neuveville: réfection façades et toiture -A-	Budget 2022	2023	3.00%	224'000	224'000			
	612.5040.038	Ecole de la Vignettaz : transformation du bâtiment B - études compl. Standard bât. -E-	Budget 2022	2024	3.00%	236'000	118'000	118'000		
	612.5060.251	Ecole de l'Auge: réfection enveloppe et technique -A-	Budget 2022	2023	3.00%	124'000	124'000			
	615.5090.231	Abris bus "kiosque Vignettaz"	Budget 2022	2023	10.00%	100'000	100'000			
	619.5060.250	Machines et équipements de base - 2022	Budget 2022	2023	10.00%	210'620	210'620			
	620.5010.120	Rue Pierre Aeby - R-	Ultérieurement	2023	2.50%	3'013'500	3'013'500			
	620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	Ultérieurement	2024	5.00%	6'448'500	3'224'250	3'224'250		
	620.5010.139	Stationnement gare routière -E-	Budget 2022	2024	5.00%	169'000	84'500	84'500		
	620.5010.150	Réaménagement de la rue de l'Hôpital -E-	Budget 2022	2025	2.50%	503'500	210'000	191'000	102'500	
	620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	Ultérieurement	2024	5.00%	2'234'000	1'000'000	1'234'000		
	620.5010.153	Route de l'Aurore -E-	Budget 2022	2023	5.00%	108'500	108'500			
	620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	Ultérieurement	2026	2.50%	1'455'000	400'000	400'000	400'000	255'000

Synthèse des investissements Budget 2022

Service	Compte MCH2	Désignation	Décision prévue	Année d'activ. prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:			
							2022	2023	2024	2025
	620.5030.081	AGGLO 44.4 Réaménagement place Petit-St-Jean	Ultérieurement	2025	2.50%	4'604'500	210'000	2'394'500	2'000'000	
	620.5030.121	Réaménagement place du Pertuis et rue Neuveville -R-	Ultérieurement	2024	2.50%	2'861'500	1'430'750	1'430'750		
	620.5030.162	Plan fontaines -E-	Budget 2022	2023	5.00%	80'000	80'000			
	620.5030.163	Restauration fontaines historiques -R-	Budget 2022	2023	5.00%	200'000	200'000			
	620.5030.164	Passerelle provisoire Bluefactory -R-	Budget 2022	2023	4.00%	328'500	328'500			
	620.5030.167	Réaménagement passage Cardinal -E-	Budget 2022	2024	2.50%	447'500	200'000	247'500		
	620.5030.168	Esplanade de la Poste - E -	Budget 2022	2023	2.50%	278'500	278'500			
	620.5040.181	Pont de Berne : études complémentaires -E-	Budget 2022	2023	3.00%	50'000	50'000			
	620.5040.184	Remparts VdF : travaux d'entretien et d'assainissement	Budget 2022	2023	3.00%	604'000	604'000			
	620.5290.054	Plan directeur mobilier urbain 2022 -R-	Budget 2022	2023	10.00%	78'500	78'500			
	620.5290.060	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2022 -E-	Budget 2022	2023	10.00%	80'000	80'000			
	620.5290.065	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2022 -E-	Budget 2022	2023	10.00%	160'000	160'000			
	620.5290.077	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2022 -E-	Budget 2022	2023	10.00%	160'000	160'000			
	620.5290.078	PAL révision générale : mandat juriste oppositions au PAL	Budget 2022	2023	10.00%	160'000	160'000			
	621.5060.168	Remplacement véhicules 2022	Budget 2022	2023	10.00%	220'000	220'000			
	621.5060.252	Remplacement machines à essence par machines électrique -R-	Budget 2022	2023	10.00%	190'000	190'000			
	622.5030.165	Cimetière St-Léonard - Création de surfaces pour de grandes concessions -R-	Budget 2022	2023	4.00%	175'000	175'000			
	622.5090.220	Cimetière: portiques : étude	Budget 2022	2023	10.00%	50'000	50'000			
	623.5090.286	Remplacement voile d'ombrage thermique de 4 serres -R-	Budget 2022	2023	10.00%	75'000	75'000			
Total Urbanisme et architecture						27'831'620	14'967'620	10'106'500	2'502'500	255'000
Informatique	700.5060.183	Fibre optique FriNet 2022 + redondance	Budget 2022	2023	25.00%	70'000	70'000			
	700.5060.253	IN CIMP : machine de mise sous pli	Budget 2022	2023	10.00%	85'000	85'000			
	700.5200.029	ERP : renouvellement étape I	Budget 2022	2023	25.00%	400'000	400'000			
Total Informatique						555'000	555'000			
Sports	911.5090.102	Guintzet : Eclairages complémentaires terrains	Budget 2022	2024	10.00%	200'000	100'000	100'000		
	911.5090.179	Guintzet : Stockage matériel Container	Budget 2022	2023	10.00%	50'000	50'000			
	911.5090.253	Terrain de football: Assainissement de l'éclairage 2022	Budget 2022	2024	10.00%	140'000	40'000	100'000		
	911.5090.287	Guintzet - Arrosage automatique terrains no 1 et no 2	Budget 2022	2023	10.00%	100'000	100'000			
	913.5040.011	Patinoire 2 - Assainissement du réseau d'eau sanitaire - adapt. aux normes	Budget 2022	2023	4.00%	100'000	100'000			
	917.5040.039	Halle omnisports : étanchéité et sécurisation toiture	Budget 2022	2023	3.00%	110'000	110'000			
	917.5060.215	Halle omnisports : Assainissement éclairage sportif	Budget 2022	2023	10.00%	130'000	130'000			
	917.5090.177	Halle omnisports : stores obscurcissants	Budget 2022	2023	10.00%	100'000	100'000			
Total Sports						930'000	730'000	200'000		
Total général						59'696'620	46'632'620	10'306'500	2'502'500	255'000

Administration de la Ville de Fribourg

	Effectif 2022			Effectif 2021			Demandes de postes 2022		
	EPT	EPT fonctionnement	EPT Investissement	EPT	EPT Fonctionnement	EPT Investissement	EPT	EPT Fonctionnement	EPT Investissement
Administration générale	32.35	31.20	1.15	29.65	28.50	1.15	2.70	2.70	0.00
Ressources humaines	9.40	9.40	0.00	8.40	8.40	0.00	1.00	1.00	0.00
Juridique	5.80	5.80	0.00	5.80	5.10	0.70	0.00	0.70	-0.70
Finances	18.80	18.80	0.00	17.80	17.80	0.00	1.00	1.00	0.00
Ecoles	94.17	93.66	0.51	90.87	90.36	0.51	3.30	3.30	0.00
Police et mobilité	43.10	42.10	1.00	43.10	42.10	1.00	0.00	0.00	0.00
Génie civil	143.10	139.30	3.80	141.60	137.80	3.80	1.50	1.50	0.00
Urbanisme et architecture	121.74	111.54	10.20	115.03	104.83	10.20	6.71	6.71	0.00
Informatique	16.70	16.70	0.00	16.70	16.70	0.00	0.00	0.00	0.00
Culture	11.80	10.90	0.90	11.00	10.10	0.90	0.80	0.80	0.00
Sports	23.65	23.65	0.00	21.65	21.65	0.00	2.00	2.00	0.00
Aide sociale	38.20	38.00	0.20	37.20	37.20	0.00	1.00	0.80	0.20
Curatelles d'adultes	33.20	33.20	0.00	33.20	33.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	592.01	574.25	17.76	572.00	553.74	18.26	20.01	20.51	-0.50

Données RH

Légende

Effectif :

Selon budget 2022 (source Syslog 13.10.2021)

Présenté sans les contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les EPT sont indiqués par centre d'appartenance et non plus par centre de charge (excepté pour les rubriques d'investissement)

Demandes de postes :

Demandes de postes validés par le Conseil communal sans les contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les postes validés avec une date d'engagement en cours d'année 2022 sont pris en compte sur l'année complète

EPT :

Equivalent plein temps

Fonctionnement :

Postes demandés au budget et financés via le budget de fonctionnement

Investissement :

Postes demandés au budget et financés via le budget d'investissement ou refacturés à des tiers

Grille salariale avec échelons de progression supplémentaires

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3377	3425	3474	3522	3571	3619	3667	3716	3764	3813
10	3861	3909	3958	4006	4055	4103	4152	4200	4248	4297
20	4345	4394	4442	4490	4539	4587	4636	4684	4732	4781
30	4829	4878	4926	4974	5023	5071	5120	5168	5216	5265
40	5313	5362	5410	5458	5507	5555	5604	5652	5701	5749
50	5797	5846	5894	5943	5991	6039	6088	6136		
B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4221	4282	4343	4403	4464	4525	4586	4647	4707	4768
10	4829	4890	4950	5011	5072	5133	5194	5254	5315	5376
20	5437	5498	5558	5619	5680	5741	5802	5862	5923	5984
30	6045	6105	6166	6227	6288	6349	6409	6470	6531	6592
40	6653	6713	6774	6835	6896	6957	7017	7078	7139	7200
50	7260	7321	7382	7443	7504	7564	7625	7686		
C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5277	5352	5428	5503	5579	5654	5730	5805	5880	5956
10	6031	6107	6182	6258	6333	6408	6484	6559	6635	6710
20	6785	6861	6936	7012	7087	7163	7238	7313	7389	7464
30	7540	7615	7691	7766	7841	7917	7992	8068	8143	8219
40	8294	8369	8445	8520	8596	8671	8747	8822	8897	8973
50	9048	9124	9199	9274	9350	9425	9501	9576		
D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6597	6692	6786	6881	6975	7070	7164	7259	7353	7448
10	7543	7637	7732	7826	7921	8015	8110	8205	8299	8394
20	8488	8583	8677	8772	8866	8961	9056	9150	9245	9339
30	9434	9528	9623	9718	9812	9907	10001	10096	10190	10285
40	10379	10474	10569	10663	10758	10852	10947	11041	11136	11231
50	11325	11420	11514	11609	11703	11798	11892	11987		
E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8246	8364	8482	8601	8719	8837	8955	9073	9192	9310
10	9428	9546	9664	9783	9901	10019	10137	10255	10374	10492
20	10610	10728	10846	10965	11083	11201	11319	11437	11556	11674
30	11792	11910	12028	12147	12265	12383	12501	12619	12738	12856
40	12974	13092	13210	13329	13447	13565	13683	13801	13920	14038
50	14156	14274	14392	14511	14629	14747	14865	14984		

Salaires mensuels

	MIN		MAX		Max perf
A1	3'425	A36	5'120	A45	5'555
A2	3'619	A40	5'313	A49	5'749
A3	3'813	A44	5'507	A53	5'943
A4	4'006	A48	5'701	A57	6'136
B1	4'282	B36	6'409	B45	6'957
B2	4'525	B40	6'653	B49	7'200
B3	4'768	B44	6'896	B53	7'443
B4	5'011	B48	7'139	B57	7'686
C1	5'352	C36	7'992	C45	8'671
C2	5'654	C40	8'294	C49	8'973
C3	5'956	C44	8'596	C53	9'274
C4	6'258	C48	8'897	C57	9'576
D1	6'692	D36	10'001	D45	10'852
D2	7'070	D40	10'379	D49	11'231
D3	7'448	D44	10'758	D53	11'609
D4	7'826	D48	11'136	D57	11'987
E1	8'364	E36	12'501	E45	13'565
E2	8'837	E40	12'974	E49	14'038
E3	9'310	E44	13'447	E53	14'511
E4	9'783	E48	13'920	E57	14'984

Salaires annuels

	MIN		MAX		Max perf
A1	44'530	A36	66'555	A45	72'219
A2	47'047	A40	69'072	A49	74'736
A3	49'565	A44	71'590	A53	77'253
A4	52'082	A48	74'107	A57	79'770
B1	55'663	B36	83'323	B45	90'435
B2	58'824	B40	86'484	B49	93'596
B3	61'985	B44	89'645	B53	96'757
B4	65'146	B48	92'806	B57	99'918
C1	69'582	C36	103'899	C45	112'724
C2	73'504	C40	107'822	C49	116'646
C3	77'426	C44	111'744	C53	120'568
C4	81'348	C48	115'666	C57	124'490
D1	86'990	D36	130'016	D45	141'079
D2	91'907	D40	134'933	D49	145'997
D3	96'825	D44	139'850	D53	150'914
D4	101'742	D48	144'767	D57	155'831
E1	108'735	E36	162'516	E45	176'346
E2	114'881	E40	168'663	E49	182'493
E3	121'028	E44	174'809	E53	188'639
E4	127'174	E48	180'956	E57	194'786